

Assurances

Dossier pages 20 - 47



News

- 4** Brèves
- 14** Le RGPD, l'outil de protection tant attendu ?

Carte blanche

- 15** Si j'étais formateur du prochain gouvernement....



Communication

- 16** Comment rendre son entreprise attractive pour attirer et garder les futures recrues ?

Entreprendre au féminin

- 17** « J'ai toujours voulu être ma propre patronne »



Formation tout au long de la vie

- 18** Zoom sur le marché de la formation continue au Luxembourg
- 19** PwC's Academy – Learning designed for me



Dossier Assurances

- 20** L'assurance luxembourgeoise a le vent en poupe
- 22** Brexit – Un afflux de l'ordre de l'inattendu
- 24** Regards sur la mutation du secteur des activités financières et d'assurance luxembourgeois
- 26** L'assurance n'a pas besoin de moins d'Europe
- 29** La course à l'innovation
- 32** L'assurance collaborative
- 34** Comment Lemonade bouscule le modèle traditionnel de l'assurance
- 36** La plateforme de rencontre entre assurés et assureurs
- 37** L'assurance de responsabilité du mandataire social
- 39** Le contrat collectif « soins de santé », un incontournable pour vos salariés
- 42** La modernisation de l'encadrement des plans de pension
- 44** Planification patrimoniale, loi successorale et assurance-vie : tour d'horizon
- 46** Atradius – Sécurisez vos risques d'impayés !
- 47** EuroCaution Benelux – Des solutions sur mesure pour le secteur de l'immobilier



Bon à savoir

- 48** La réforme du droit d'auteur dans l'UE : une nouvelle protection contre l'hégémonie des GAFA ?
- 50** La facture acceptée – Une jurisprudence constante
- 51** Jurisprudence confirmée par la loi – Droit à une indemnité de préavis et une indemnité de départ le cas échéant

Nouvelles technologies

- 52** Cybersecurity Week Luxembourg : 2^e édition à l'horizon

A nos frontières

- 54** Un projet européen pour une meilleure mobilité transfrontalière

Golf

- 56** *Golf in Flanders* – Les Royaux sont des bijoux !

Etapas gourmandes

- 57** Une escale dans la cuisine de Tom

Auto

- 58** BMW X2, la rebelle

Check in

- 61** Changez de monde au Vietnam

Rencontre

- 64** Éric-Emmanuel Schmitt : « *Etre utile, c'est aider autrui à découvrir et à devenir ce qu'il est* »

66 Beauty case

68 Livres

70 Musique

Editeur / Régie publicitaire /

Media & Advertising S.à r.l.
104, rue du Kiem • L-1857 Luxembourg
Tél : (352) 40 84 69 • Fax : (352) 48 20 78

Directeur de la publication / Rédacteur en chef

Isabelle Couset
E-mail : icouset@yahoo.com

Rédaction /

Isabelle Couset, Quentin Deuxant, Gérard Karas, Sébastien Lambotte, Michel Nivoix, Michaël Peiffer, Jeanne Renaud, Carol Thill

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce numéro : Romain Sinnes-lesfrontaliers.lu, Marc Hostert, Netty Thines, INFPC, Thomas Valici, Martine Borderies, M^e Karine Vilret, Lydia Chenoy, Pierre Doyen, M^e Marianne Rau, M^e Marc Berna, M^e Céline Lelièvre, Chambre des salariés et securitymadein.lu

Mise en page / Tessy Vandermerghel / weprint, Luxembourg
Impression / weprint, Luxembourg

Parution bimestrielle
Abonnements

1 an – 6 numéros : 39 EUR
2 ans – 12 numéros : 70 EUR

Media & Advertising S.à r.l. collecte et traite, en qualité de responsable de traitement, vos données personnelles conformément aux lois et règlements en vigueur. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles, et dans la mesure prévue par la réglementation applicable, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, du droit de demander l'effacement de tout ou partie des données ou une limitation du traitement, de porter plainte auprès de la CNPD. Pour exercer ces droits ou en savoir plus, contactez icouset@yahoo.com.



© 2018 – Media & Advertising S.à r.l. – Toute reproduction est interdite. Tous droits réservés. Des reproductions peuvent être autorisées en ligne par luxorr (Luxembourg Organisation For Reproduction Rights) - www.lord.lu

EY 8^e ÉDITION DE L'ÉTUDE *OUTLOOK FOR GLOBAL TAX POLICY IN 2018*



Selon l'étude conduite par EY à l'échelle mondiale, intitulée **Outlook for global tax policy in 2018**, qui compile les points de vue et prévisions des fiscalistes d'EY issus de 41 juridictions, les réformes fiscales en 2018, assorties de l'adoption de nombreux changements en matière de politique fiscale, sont autant de catalyseurs qui conduisent les pays à poursuivre leurs investissements et à innover pour conserver leur compétitivité fiscale.

Les pays poursuivent leurs efforts de stimulation de l'activité économique et d'attractivité des investissements étrangers directs à long terme en maintenant ou diminuant leur taux d'imposition des sociétés. La baisse de plus d'un tiers de ce taux d'imposition aux Etats-Unis combinée à une moyenne fédérale par Etat de l'ordre de 26 % représente la plus importante réduction de taux d'imposition exprimée en pourcentage constatée dans tous les pays analysés dans le cadre de cette étude. Cette dernière voit également ce taux d'imposition en vigueur aux Etats-Unis chuter sous la moyenne de ceux des autres pays membres de l'OCDE et du G7. Des réductions de taux ont également été constatées notamment en Argentine, en Colombie ou bien encore au Luxembourg, par exemple.

La tendance observée depuis de nombreuses années et qui consiste en un système de taux d'imposition faibles, assorti d'une large base d'imposition devrait se poursuivre en 2018.

Les résultats de l'étude montrent les incidences significatives de la réforme fiscale américaine qui, combinée à d'autres développements poursuivant des buts similaires dont notamment la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE en matière d'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (BEPS), les directives de l'UE en matière de lutte contre l'évasion fiscale et les mesures relatives à la transparence fiscale et à la publication d'informations, auront un impact significatif sur les multinationales contribuables en 2018, qu'elles conduisent ou non des activités aux Etats-Unis.

Au Luxembourg, consécutivement à la réforme fiscale de 2017, le cadre fiscal en vigueur est toujours susceptible de connaître d'importantes modifications en 2018 et au cours des années à venir. En ce qui concerne le régime d'imposition des revenus des sociétés, auquel s'ajoute la baisse du taux d'imposition, des efforts du gouvernement pour soutenir la recherche et le développement ainsi que la conversion des sociétés au numérique, de nouvelles adaptations de la législation fiscale seront à prévoir, notamment en matière d'élargissement du crédit d'impôt à l'investissement à l'acquisition de logiciels. Le nouveau régime de propriété intellectuelle, incluant l'« approche Nexus » ayant fait l'objet d'un accord international et prévoyant une exemption à hauteur de 80 % des revenus tirés de la propriété intellectuelle dûment établie, devrait également être mis en œuvre en 2018.

Selon toute vraisemblance, l'environnement fiscal au Luxembourg sera impacté par les développements actuels au niveau international et européen. En effet, la loi transposant la directive luttant contre l'évasion fiscale (mieux connue sous l'acronyme ATAD) devrait être présentée au Parlement dans les prochains mois et introduire des mesures supplémentaires dans la législation luxembourgeoise, mesures visant à lutter contre l'évasion fiscale et le transfert de bénéfices, et introduisant notamment une règle de limitation de la déduction d'intérêts ou bien encore limitant l'application de règles relatives aux sociétés étrangères. D'autres éléments, tels que la Multilateral Convention to Implement Tax Treaty Related Measures to Prevent BEPS (mieux connue sous l'acronyme MLI) et les discussions en cours relatives à l'imposition de l'économie numérique, même si elles ne sont pas (encore) légalement en vigueur au Luxembourg, seront les sujets les plus en vue au cours des mois à venir.

L'intégralité du rapport est disponible sur [http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-2018-global-outlook-for-tax-policy/\\$File/EY-2018-global-outlook-for-tax-policy.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-2018-global-outlook-for-tax-policy/$File/EY-2018-global-outlook-for-tax-policy.pdf).

ETUDE SUR LA FRAUDE

Depuis 2012, l'ampleur de la fraude et de la corruption ne s'améliore pas à l'échelle mondiale, en dépit des niveaux inédits de contrôle et d'introduction de nouvelles lois relatives à la responsabilité pénale des personnes morales. Aussi, à l'échelle mondiale et malgré plus de 11 milliards USD de sanctions financières infligées par les autorités réglementaires et de contrôle depuis 2012, 38 % des cadres à l'échelle mondiale pensent que la fraude et la corruption sont toujours monnaie courante dans le monde des affaires. Ces conclusions, parmi d'autres, figurent dans la 15^e édition de l'étude réalisée par EY sur la fraude.

Les régions où le risque de corruption est plus élevé que la moyenne sont notamment l'Europe Centrale et de l'Est (47 %), le Moyen-Orient (62 %) et l'Amérique latine (74 %).

Selon l'étude, l'intégrité est en tête de l'agenda des conseils d'administration, 97 % d'entre eux reconnaissant l'importance pour leur organisation d'être reconnue comme conduisant ses opérations en toute intégrité. Toutefois, des disparités subsistent entre intentions et comportements effectivement constatés. 13 % des sondés indiquent pouvoir justifier le paiement d'espèces dans le but de gagner de nouveaux contrats ou de conserver les contrats existants. Élément intéressant, ce taux grimpe à 20 % pour les sondés âgés de moins de 35 ans.

22 % des sondés estiment que chaque employé a sa part de responsabilité dans l'adoption par l'entreprise d'un comportement éthique alors que 41 % des sondés estiment cette tâche comme incombant uniquement à la direction. Au Luxembourg, le pourcentage est dans le top 10 des pourcentages les plus importants alors que le pourcentage de sondés indiquant cette responsabilité comme incombant au conseil uniquement est une des plus faibles de l'étude. De plus, le pourcentage de sondés informés de la prise de sanction envers des collaborateurs chute drastiquement, ce qui pose question sur la manière dont le risque est effectivement géré, plus particulièrement en tenant compte du taux

élevé de réorientations de carrière sur le marché du travail luxembourgeois. ✓

<https://fraudsurveys.ey.com/ey-global-fraud-survey-2018/executive-summary>

CARLEX GLASS LUXEMBOURG

NOUVELLE LIGNE DE PRODUCTION À GREVENMACHER



Dave Kaufman, Managing Director, Carlex Glass Luxembourg.

En avril dernier, **Carlex** a inauguré sa **nouvelle ligne de production de pare-brise automobiles** à Grevenmacher, la Laminating Line 5. Un investissement de 25 millions EUR a été nécessaire pour réaliser quelque 3.400 m² additionnels à l'usine existante.

Particulièrement complexe à la réalisation, la nouvelle ligne de production n'est pas destinée à augmenter la production de l'entreprise, mais plutôt à remplacer les anciennes chaînes de production construites en 1992 et qui ne répondent plus de manière optimale aux exigences actuelles. Au fil des ans, les attentes et desideratas des clients ont considérablement évolué, essentiellement du fait des nombreuses innovations en matière de design automobile et de géométrie des véhicules développées ces dernières années, mais également en raison d'un nombre impressionnant de nouveautés technologiques telles que l'affichage tête haute intégré au pare-brise.

Carlex Luxembourg fait partie du groupe Central Glass qui a son siège à Tokyo. Sous le nom de Carlex, la section de verre automobile fabrique en Europe et aux États-Unis (à Nashville, Tennessee) des produits en verre de qualité supérieure pour les véhicules premium, essentiellement pour le compte des fabricants d'équipement original. En 2014, Carlex a repris les sites de production de verre automobile du fabricant de verre américain Guardian, dont l'usine de

Potatschiërg. Celle-ci emploie actuellement 530 collaborateurs et occupe une surface globale de 50.000 m². La production fonctionne 24 h/24 et 365 j/an. ✓

www.carlex.com

OFFRE PRIVATE BANKING D'ING LUXEMBOURG

DOUBLEMENT RÉCOMPENSÉE



ING Luxembourg a été élue **Private Bank/Wealth Management Company of the Year – Europe** par **Citywealth**, d'une part, et récompensée, pour la 2^e fois consécutive, d'un **Award for innovative technology-Client experience** par **Euromoney**, d'autre part. ING figure par ailleurs dans le top 3 **Euromoney** au Luxembourg pour son excellence en matière de Commercial Banking capabilities, Research and Asset Allocation Advice et International Clients.

Parmi les éléments qui ont joué en faveur de la Banque, on retrouve la qualité de ses produits et services, son offre en matière de gestion conseil, ses performances en gestion de portefeuille ou encore son offre digitale. Cette double reconnaissance souligne également le professionnalisme et l'enthousiasme des équipes de spécialistes d'ING, dont l'efficacité est reflétée par des enquêtes de satisfaction menées auprès de ses clients. ✓

www.ing.lu

LA MONDIALE EURO-PARTNER

NOUVEL EXTRANET

La Mondiale Europartner a lancé un nouvel outil innovant et performant au service de ses partenaires et de ses clients. Il s'agit d'une étape supplémentaire de sa transformation digitale.

Depuis le 24 avril, l'ensemble des partenaires de La Mondiale Europartner disposent d'un **nouvel Extranet**, accessible depuis le site Internet public et en version tablette. Créé dans le but de faciliter le quotidien de ses partenaires, qui commercialisent ses produits et solutions, il répond à un engagement de transparence en permettant un accès facile et rapide à une large quantité de services. D'autres nouveautés sont attendues dans les mois à venir.

Établie à Luxembourg depuis plus de 30 ans et à Milan depuis 1997, La Mondiale Europartner est spécialisée dans l'élaboration de solutions d'assurance vie robustes et innovantes destinées à une clientèle patrimoniale.

AG2R LA MONDIALE, 1^{er} groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale en France, propose une gamme complète de produits et de services en retraite, épargne, prévoyance et santé. Le Groupe assure les particuliers, les entreprises et les branches. ✓

www.lamondiale.lu

AÉROPORT DE LUXEMBOURG

UFODRIVE.COM : 1^{er} SERVICE DE LOCATION DE VÉHICULES 100 % ÉLECTRIQUE ET 100% DIGITAL



L'UFO Landing Bay au parking - 2 de l'Aéroport de Luxembourg.

Depuis mai dernier, les passagers de l'**Aéroport de Luxembourg** peuvent réserver, localiser et déverrouiller le véhicule de leur choix au moyen de l'application mobile dédiée **UFODRIVE.com**, téléchargeable gratuitement sur App Store, sans formalités administratives inutiles.

Sans aucun frais supplémentaire ou caché, UFODRIVE.com offre, à un prix transparent et tout inclus, une flotte de véhicules électriques premium dont le premier véhicule disponible est la Tesla Model S.

À la suite de nombreuses frustrations, retards et autres formalités administratives sans fin lors de leurs trajets professionnels,

les fondateurs **Aidan McClean** (CEO) et **Renaud Marquet** (COO) ont décidé de développer la solution de location de véhicules qu'ils auraient rêvé pouvoir utiliser.

« Notre vision est d'établir une base solide à Luxembourg à partir de laquelle nous pourrions nous étendre à d'autres pays d'Europe d'ici à la fin de l'année afin d'offrir les services de UFODRIVE.com à un niveau global. Des discussions avancées ont lieu en ce moment avec plusieurs autres emplacements en Europe », explique Renaud Marquet. ✓

LUXTRUST

HAUSSE DE SON CHIFFRE D'AFFAIRES 2017 ET EXPANSION DE SES SERVICES ET SOLUTIONS



LuxTrust S.A. a annoncé un **chiffre d'affaires 2017 de plus de 10,7 millions EUR**, soit **une augmentation de 10 %** par rapport à 2016, et une marge opérationnelle supérieure à 10,5 %. L'entreprise s'appuie sur les compétences de plus de 50 collaborateurs.

Dans une stratégie basée sur la qualité de services, sur la pleine assurance en termes de sécurité et de responsabilité légale des services fournis, et sur des solutions à haute valeur ajoutée, LuxTrust a consenti d'importants investissements durant ces deux dernières années. En 2017, la société a pu concrétiser ses efforts grâce à l'enrôlement de nouveaux utilisateurs et clients au Luxembourg, mais aussi à l'étranger, exportant ainsi avec succès son credo « *enabling a digital world* » à de nouveaux secteurs industriels et à de nouvelles géographies.

LuxTrust bénéficie aujourd'hui d'un large portefeuille de produits lui permettant de gérer toute la chaîne de la digitalisation : depuis l'identification de personnes à distance jusqu'aux solutions de gestion documentaire pour la signature et le cachet électroniques, des solutions basées sur des services de confiance allant jusqu'au niveau maximal dit « qualifié ».

LuxTrust compte encore surprendre dans les semaines à venir, avec notamment une toute nouvelle application mobile, une

plateforme de signature déjà en démonstration alliant signatures et cachets multiples pour personnes physiques et morales, et de nouveaux services de confiance pour la gestion et le transfert de données personnelles dans le respect des nouvelles réglementations en vigueur (GDPR). ✓

www.luxtrust.lu

SÉLECTIONNÉE PAR LA DG SANTÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Suite à un appel d'offres concurrentiel, la **Direction générale de la Santé et de la Sécurité alimentaire de la Commission européenne** a choisi **LuxTrust** comme tiers de confiance pour la fourniture et la reconnaissance de signatures électroniques.

Il y a près de 13 ans, la Commission européenne avait lancé un outil de gestion multilingue en ligne afin de satisfaire les exigences sanitaires du commerce intra-UE et de l'importation d'animaux, de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux et de plantes. Ce système, dénommé TRACES (TRAde Control and Expert System) a pour objectif de numériser l'intégralité du processus de certification et les procédures qui s'y rapportent. Ce dernier facilite l'échange d'informations entre les partenaires commerciaux et les autorités de contrôle dans plus de 80 pays dans le monde.

La DG Santé et Sécurité alimentaire souhaitant améliorer les services dont disposent actuellement les parties prenantes par l'intégration d'outils certifiés et avancés de signature électronique, de sceau, d'horodatage et de gestion à long terme des preuves, LuxTrust a intégré une solution sécurisée de bout en bout au système TRACES pour gérer les identités numériques et fournir des signatures électroniques ayant pleine valeur juridique pour toutes les personnes et organisations qui utilisent TRACES.

LUXINNOVATION

RAPPORT ANNUEL 2017

Pour **Luxinnovation**, l'agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, l'année 2017 a été marquée par l'adoption d'une nouvelle identité visuelle, appuyée par le slogan « *Trusted Partner for Business* », des stratégies sectorielles de *business development* et d'importants efforts de marketing et de communication.

Au terme de son contrat de performance 2014-2017 conclu avec ses partenaires financiers (ministère de l'Economie, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers et FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry), Luxinnovation a largement dépassé les objectifs fixés et développé ses programmes d'excellence et de soutien des entreprises nationales, notamment les PME.

Depuis 2014, 62 PME ont participé aux programmes de performance *Fit 4 Innovation*, *Fit 4 Circularity* et *Fit 4 Growth*.

La Luxembourg Cluster Initiative a poursuivi son développement : plus de 300 nouveaux membres sont venus grossir ses rangs. Aux 5 clusters déjà existants (Automobility, Biohealth, Eco Innovation, ICT, Materials & Manufacturing) et gérés par Luxinnovation se sont ajoutés deux nouveaux : Wood et Creative Industries.

Luxinnovation a également intensifié son soutien aux organisations luxembourgeoises sollicitant un financement pour le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation, *Horizon 2020*. L'expertise fournie par l'agence leur a permis d'obtenir quelque 20 millions EUR de financement, portant à 72 millions le montant total enregistré depuis 2014.

Sur un plan national, Luxinnovation a permis à quelque 90 projets RDI (Recherche, Développement, Innovation) et environnementaux, portés par 70 entreprises, d'obtenir des subsides étatiques. ✓

Le rapport annuel est téléchargeable, en français et en anglais sur <https://www.luxinnovation.lu/media>.

FONDATION DE LUXEMBOURG

UN RAYONNEMENT EUROPÉEN



Panneaux solaires pour le Mubumbano Hospital en République Démocratique du Congo.

Photo-Marjori HAN/Médecins Sans Vacances Soutien Fondation Jos & Mimie sous l'égide de la Fondation de Luxembourg

À la fin 2017, la **Fondation de Luxembourg** compte **68 fondations** abritées sous son égide, chacune soutenant les causes que les fondateurs ont à cœur de porter. Une tendance forte cette année est le soutien à des projets de développement s'intégrant de manière croissante dans le cadre défini par les Nations Unies à travers les Objectifs de Développement Durable (ODD). Avec près de **30 millions EUR** alloués à des projets répartis sur 5 grands thèmes – Pauvreté et Cohésion sociale, Éducation Universelle, Santé et Recherche, Culture et Diversité ainsi que Biodiversité et Changement Climatique – l'impact de la philanthropie *Made in Luxembourg* ne cesse de croître, tant au niveau local qu'europpéen. Le rayonnement international de la Fondation de Luxembourg a été renforcé par l'obtention en 2017 du statut de fondation d'utilité publique par les autorités fiscales françaises, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités de dons et legs pour des donateurs en dehors du Grand-Duché.

Parmi plus d'une centaine de projets financés en 2017, l'année a été marquée par l'accroissement significatif de projets à l'échelle européenne, notamment un projet de recherche sur les SMART Cities mené par le Luxembourg Institute of Science and Technology visant l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux des villes de demain, mais aussi le lancement des Bourses Pierre Werner, octroyées aux doctorants pour des travaux sur les enjeux européens, ou encore un ambitieux programme de renforcement du secteur de l'Entrepreneuriat Social en Europe. Au niveau international, d'importants projets ont vu le jour : prévention du SIDA chez les jeunes femmes au Zimbabwe, financement d'un programme d'amélioration de la santé maternelle et infantile en République Démocratique du Congo, soutien à des jeunes vulnérables dans les bidonvilles de Rio de Janeiro... Enfin, de nombreuses fondations ont souhaité mobiliser un soutien d'urgence pour venir en aide aux victimes des conflits frappant le Moyen-Orient.

Tout au long de l'année, la Fondation de Luxembourg accompagne les philanthropes au plus près de leurs aspirations et cherche à favoriser les synergies entre différents acteurs : sociétés civiles, gouvernements, organisations internationales, mais aussi secteur privé. ☑

www.fdlux.lu

UE

CAMPAGNE #EUANDME

Le 9 mai dernier, la **Commission européenne** a lancé la campagne **#EUandME** avec 5 films réalisés chacun par un cinéaste européen de premier plan. Ceux-ci ont pour objectif d'engager chaque jour une conversation sur l'impact de l'UE dans la vie des jeunes de 17 à 35 ans. Par exemple, le film *Party Animal* de Yorgos Zois évoque le soutien au démarrage d'une entreprise ; le film *The Loner (Le Solitaire)* de Tomasz Konecki celui de la possibilité de commander des produits en ligne depuis n'importe quel endroit de l'UE et *Debut (Début)* de Dalibor Matanic traite des droits fondamentaux dont jouissent toutes les personnes vivant dans l'UE.

L'UE donne également aux jeunes la possibilité de réaliser leur propre film dans le cadre d'un concours de jeunes réalisateurs. Dix finalistes seront sélectionnés par un jury de réalisateurs et cinq lauréats seront élus par le public. Les gagnants recevront une subvention pour réaliser leur film. Les dix films – réalisés par les cinq réalisateurs professionnels et les cinq jeunes réalisateurs – bénéficieront de l'appui de la plateforme d'information en ligne <https://europa.eu/euandme/fr> conçue pour fournir des exemples concrets de la vie réelle ainsi que des faits et des chiffres illustrant tout ce que l'UE accomplit dans l'intérêt des jeunes.

La campagne #EUandME durera 18 mois dans les 28 États membres de l'UE. ☑

Pour rester informé des activités de votre pays, consultez <https://euandme.prezly.com>, <https://europa.eu/euandme/fr>, Facebook, Twitter Instagram, LinkedIn et https://ec.europa.eu/info/departments/communication_fr.

ACA

PROMOTION ET SOUTIEN AU COVOITURAGE

Lors d'une conférence de presse donnée en mai dernier par le ministère du Développement Durable et des Infrastructures, l'**ACA (Association des Compagnies d'assurances et de Réassurances)** a rappelé son **soutien à la promotion et au développement du covoiturage**. Le secteur de l'assurance souhaite, dans son rôle social traditionnel, faciliter ce type d'initiative. Le covoiturage est un moyen de désengorger les axes routiers luxembourgeois. Aujourd'hui, presque

7 % des trajets professionnels effectués le sont en covoiturage.

Les couvertures d'assurance automobile proposées par les entreprises membres de l'ACA sur le territoire luxembourgeois s'étendent au covoiturage, sans obligation de déclaration préalable. En revanche, les véhicules immatriculés à l'étranger relèvent de leur juridiction d'origine : la législation assurantielle de l'Etat d'immatriculation s'applique. Le preneur d'assurance d'un véhicule immatriculé à l'étranger doit donc se renseigner auprès de son assureur sur les conditions d'application de son assurance au covoiturage. Quant au détenteur d'un véhicule de leasing, il doit s'informer auprès de la société de leasing si le covoiturage est permis sans restriction.

La participation aux frais du propriétaire du véhicule de covoiturage doit se limiter aux frais de carburant, de stationnement et de péage. Si elle engendre un bénéfice, il s'agit alors de transport rémunéré de personnes et cela implique la souscription d'une assurance professionnelle spécifique.

Lorsque le propriétaire du véhicule cède le volant à une autre personne, il faut savoir que les polices d'assurance émises pour des véhicules immatriculés à l'étranger et dans des contrats de leasing peuvent prévoir une clause de conduite exclusive. Cette clause est très peu pratiquée dans les contrats d'assurances luxembourgeois, mais il convient de se renseigner avant de céder le volant. ☑

www.aca.lu

QUALITY OF WORK INDEX LUXEMBOURG

SIGNATURE D'UN NOUVEL AVENANT DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG ET LA CHAMBRE DES SALARIÉS



De g. à dr. : **Norbert Tremuth** (directeur, CSL), **Jean-Claude Reding** (président, CSL), **Prof. Dr Stéphane Pallage** (recteur, Université du Luxembourg) et **Prof. Dr Georges Steffgen** (directeur adjoint, Institute for Health and Behavior).

Avec la **signature d'un nouvel avenant à la convention**, la **Chambre des salariés (CSL)** et l'**Université du Luxembourg** s'engagent à continuer leur collaboration dans le cadre du projet **Quality of work Index Luxembourg** pour la construction du questionnaire et l'analyse des résultats des enquêtes prévues pour 2018, 2019, 2020 et 2021. Il s'agit de la 3^e prolongation de la convention initiale.

Au fil des années, le *Quality of work Index* est devenu un instrument de référence qui permet de mesurer à intervalles réguliers le vécu du travail auprès d'un échantillon représentatif de salariés au Luxembourg.

Depuis l'enquête de 2017, une partie du questionnaire est consacrée à un thème spécial d'actualité. Ainsi, une échelle de questions sera dédiée, en 2018, aux différences entre la vie professionnelle et la vie privée des salariés. Ce thème a été choisi pour essayer de mieux comprendre les constats d'augmentation de conflits entre le travail et la vie privée, et du sentiment d'épuisement professionnel (*burnout*).

www.csl.lu, www.uni.lu

CHAMBRE DES MÉTIERS LA PROMOTION 2017 À L'HONNEUR



Comme il est de tradition, de nombreux invités ont assisté à la cérémonie de remise des Brevets de Maîtrise et de la Promotion du Travail dans l'artisanat (promotion 2017) au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg.

Le 13 mai dernier s'est déroulée, au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg, la **remise traditionnelle des Brevets de Maîtrise et de la Promotion du Travail dans l'artisanat (promotion 2017)** qui a mis à l'honneur **196 lauréats** : 88 candidats ont reçu leur Brevet de Maîtrise et 121 candidats ont reçu la Promotion du Travail, dont 13 lauréats du Brevet de Maîtrise.

De nombreux invités ont assisté à la cérémonie présidée par S.A.R. le Grand-Duc héritier, parmi lesquels Simone Beissel (vice-présidente de la Chambre des députés), Claude Meisch (ministre de l'Éducation

nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse) et Nicolas Schmit (ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire) ainsi que quelque 600 personnalités issues du monde politique, économique et social.

Le Brevet de Maîtrise est la formation phare de l'artisanat car il lui permet de se différencier par rapport à tous les autres secteurs de l'économie nationale. Grâce à son caractère polyvalent, le Brevet de Maîtrise fournit les compétences nécessaires pour créer sa propre entreprise ou pour occuper un poste à responsabilités dans une entreprise existante ainsi que pour transmettre son savoir à la prochaine génération en formant des apprentis. Actuellement, le Brevet de Maîtrise fait l'objet d'une réforme en profondeur. Il est également prévu de le placer sur l'échiquier des formations supérieures offertes au Luxembourg.

La Promotion du Travail est délivrée aux détenteurs du Brevet de Maîtrise, du Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP), du Certificat de Capacité Professionnelle (CCP) et du Diplôme de Technicien (DT) qui ont fait preuve d'un engagement exemplaire qui leur a permis d'obtenir des résultats qui se situent au-dessus de la norme nationale.

Les lauréats du Brevet de Maîtrise et de la Promotion du Travail sont les témoins visibles des efforts de formation inlassablement produits par l'artisanat qui entend, par ce biais, assurer la qualité des produits et des services, la performance et la compétitivité des entreprises, et la pérennité d'un secteur qui compte plus de 7.000 entreprises et plus de 91.000 personnes occupées.

www.cdm.lu

LUXAIRGROUP

UNE BONNE ANNÉE 2017

LuxairGroup clôture l'exercice 2017 avec un **résultat opérationnel de 9,9 millions EUR**, en nette amélioration à 2016 (1,3 million EUR). Dans un milieu devenant de plus en plus concurrentiel, LuxairGroup a obtenu un **résultat d'exploitation de 2 millions EUR**, en progression de 3,1 millions EUR.

Luxair Luxembourg Airlines a enregistré une croissance dynamique qui s'est traduite par une hausse du nombre de passagers de 6 % et un taux d'occupation en progression de 2 points pour atteindre 64 %. L'augmentation des passagers, la stabilisation du revenu unitaire et une baisse du kérosène en 2017 expliquent ainsi la bonne

performance pour l'exercice 2017, avec une amélioration du résultat d'exploitation de 2,5 millions EUR par rapport à 2016.

LuxairTours a réalisé une croissance de 9 % de passagers au départ de Luxembourg, ce qui équivaut à une hausse proche de 50.000 passagers. En 2017, LuxairTours a transporté 646.192 passagers, a assuré une commercialisation de 5.068 vols, soit + 7 % par rapport à 2016 et a enregistré un résultat d'exploitation qui a été triplé par rapport à 2016 pour atteindre 7,2 millions EUR.

LuxairServices – l'activité assistance en escale aux passagers et aux compagnies aériennes – a continué à accompagner la forte croissance de l'Aéroport de Luxembourg et a su gérer cette hausse significative de son activité en maintenant les hauts standards de qualité.

2017 est pour **LuxairCARGO** l'année de tous les records pour l'activité de manutention de fret aérien avec quelque 940.000 tonnes manutentionnées et une croissance de 14 %. LuxairCARGO confirme ainsi sa 5^e place parmi les aéroports européens en ce qui concerne le fret aérien.

Les prévisions pour l'exercice 2018 sont relativement positives, mais la situation générale reste très fragile à cause notamment de la fluctuation du prix du kérosène, des risques géopolitiques et de la concurrence de plus en plus soutenue et agressive pour toutes les activités de LuxairGroup.

www.luxairgroup.lu

ING LUXEMBOURG

UNE ANNÉE RECORD

2017 a été une très bonne année pour **ING Luxembourg** avec une croissance à deux chiffres des deux côtés de son bilan, qui a augmenté de 18 % pour atteindre **18,5 milliards EUR**. La Banque note l'amélioration des principaux indicateurs avec plusieurs records historiques : bénéfice courant avant impôts record de 143 millions EUR (+ 6 %) ; dépôts en hausse de 23 % ; hausse significative des volumes de crédits (+ 16 %) ; portefeuille de crédits hypothécaires toujours plus important (+ 15 %) et qui a dépassé pour la première fois le seuil des 2 milliards EUR.

En 2017, le **Retail Banking** a poursuivi ses efforts afin d'accentuer son ancrage local et de développer son approche « omni-channel » avec la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités sur l'application MyING.

Malgré les nombreux défis réglementaires et économiques rencontrés en 2017, la satisfaction des clients **Private Banking** s'est renforcée. Les équipes de gestion discrétionnaire ont réalisé des performances supérieures aux indices de référence (+ 5,26 % pour un profil *balanced*), tant en mandat personnalisé qu'en gestion des fonds, grâce à une allocation d'actifs pertinente et à un choix judicieux des instruments sous-jacents.

L'activité **Wholesale Banking** connaît une forte hausse en 2017, liée principalement au développement des relations commerciales avec les intermédiaires financiers et les acteurs Private Equity, les fonds régulés et non régulés ainsi que les sociétés actives dans le secteur immobilier.

La digitalisation s'est poursuivie avec le succès grandissant de la solution My ING Pro et la promotion des solutions digitales transfrontalières. L'année 2017 a confirmé le succès des financements Capital Call octroyés aux clients de type « fonds de placement » basés au Luxembourg. ✓

www.ing.lu

1^{er} LUXAVIATION CREW RESORT AU LUXEMBOURG



Luxaviation a ouvert son **1^{er} Crew Resort**, un hôtel de charme offrant un hébergement contemporain haut de gamme pour les membres de son équipage et les clients en transit. Situé à quelques pas de l'Aéroport, l'hôtel compte 5 chambres et une suite supérieure. Il comprend le restaurant Airfield, entièrement rénové.

Le concept de Crew Resort a été développé afin d'optimiser les conditions des équipages pour offrir d'excellents services à la clientèle et un maximum de confort pour le personnel. « *Le Luxaviation Crew Resort est le premier d'une série d'hôtels que nous envisageons d'ouvrir à l'échelle mondiale. Le personnel de Luxaviation doit trouver des conditions optimales pour se reposer et préparer sa prochaine mission* », explique Patrick Hansen, CEO du groupe Luxaviation.

Luxaviation est l'un des plus importants opérateurs d'aviation privée au monde, gérant actuellement plus de 270 avions et 50 hélicoptères. Dans le monde, la société dispose de 15 centres de maintenance et de services, certifiés pour travailler pour la plupart des avions d'affaires, et emploie actuellement plus de 1.700 personnes. ✓

www.luxaviation.com

GRUPE FOYER INAUGURATION DE L'EXTENSION DE SON SIÈGE DE LEUDELANGE



Le 14 mai dernier, **Foyer** a célébré l'inauguration de l'**extension du siège du Groupe à Leudelange**, à l'occasion d'une cérémonie présidée par François Tesch, président du conseil d'administration, et Marc Lauer, administrateur délégué de Foyer, en présence du ministre des Finances, Pierre Gramegna, et de la bourgmestre de Leudelange, Diane Bisenius-Feipel.

Après un chantier de presque 30 mois, la construction de l'extension du siège du Groupe Foyer à Leudelange s'est achevée fin 2017. Conçu selon des normes soucieuses de l'environnement, le nouveau bâtiment offre plus de 21.000 m² de surfaces de bureaux, ce qui représente plus du double des superficies existantes.

Installés depuis 2006 à Leudelange, le Groupe Foyer et ses sociétés emploient aujourd'hui au Luxembourg plus de 700 salariés travaillant dans l'assurance, la gestion d'actifs et le Private Equity, soit 270 collaborateurs de plus qu'il y a 12 ans. Pôle résolument financier du Groupe, le nouveau bâtiment accueille les sociétés Luxempart, CapitalatWork Foyer Group et WEALINS, ainsi qu'un espace à usage locatif d'environ 2.000 m². ✓

www.foyer.lu

ESCENT DEVIENT ESCENT – SOFTEAM CONSULTING

Le cabinet de conseil **escent**, basé à Luxembourg et à Bruxelles, a rejoint le groupe français **SOFTEAM Group** qui compte 1.100 collaborateurs. Ce rapprochement stratégique va permettre à **escent** de proposer de nouvelles offres innovantes dans le domaine de la transformation digitale et à SOFTEAM Group d'accélérer son pôle Consulting métier en Europe tout en renforçant sa croissance sur la zone stratégique du Benelux.

Créé en 2006 à Bruxelles, le cabinet de conseil **escent** est également établi au Grand-Duché depuis 2009 et apporte son expertise aux plus grands noms de la banque, de la finance et de l'assurance basés au Luxembourg. **escent** compte près de 80 consultants sur ses deux sites et a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de plus de 10 millions EUR, répartis à 60 % sur la Belgique et 40 % sur le Luxembourg. La société intervient en conseil métier, maîtrise d'ouvrage et ingénierie des exigences, ainsi qu'en chefferie de projets.

Benoît Cardinael et **Olivier Duyckaerts**, ses deux fondateurs, ont rejoint le Groupe SOFTEAM comme directeurs associés et ont la responsabilité de continuer de développer le cabinet sous le nom d'**escent – SOFTEAM Consulting** au Luxembourg et en Belgique avec l'appui de la direction opérationnelle de SOFTEAM Group. ✓

www.softeamgroup.fr
www.escent.lu

ICT SPRING L'ÉDITION 2018 AFFICHE UN BEAU SUCCÈS



Les 15 et 16 mai derniers, plus de 5.000 professionnels ont participé à la nouvelle édition d'**ICT Spring**. L'événement a accueilli plus de 120 experts internationaux et conférenciers qui ont partagé leur expérience

sur des sujets liés à la digitalisation, aux technologies financières, à l'innovation spatiale... Quelque 80 entreprises innovantes et 46 start-up y ont présenté leurs solutions.

Les organisateurs ont eu le plaisir d'accueillir le Premier ministre, **Xavier Bettel**, qui a prôné l'ouverture comme facteur-clé de succès et préconisé davantage d'échanges pour innover encore plus au Luxembourg, mais aussi au niveau européen, et le ministre des Finances, **Pierre Gramegna**, pour qui le Luxembourg est un pays de choix pour les sociétés FinTech de par son environnement adaptable. Il a insisté sur la création de la LHoFT et le lancement de l'initiative Infrachain, et souligné l'excellence de la recherche et de l'éducation au Luxembourg.

L'édition 2018 a atteint de nouveaux records avec un nombre croissant de conférenciers, de start-up et de participants. Rendez-vous a été donné pour une nouvelle édition en mai 2019. ☑

www.ictspring.com

MIAMI UNIVERSITY JOHN E. DOLIBOIS EUROPEAN CENTER

50 ANS DE PRESENCE AU LUXEMBOURG



Installée au Luxembourg depuis 1968, le **Miami University John E. Dolibois European Center (MUDEC)** fête cette année son **50^e anniversaire**. Le MUDEC est le campus international de la Miami University (MU) implantée à Oxford dans l'Ohio. MU est l'une des plus anciennes universités des Etats-Unis et figure dans le top10 des universités américaines ayant diplômé de futurs CEO d'entreprises classées dans *Fortune 500*.

2018 sera donc une année festive, autant pour le campus de Differdange que pour les plus de 12.000 étudiants américains ayant suivi un programme au Luxembourg. Le point

d'orgue des festivités sera constitué par les **5 journées de fête du 7 au 11 octobre 2018** pour lesquelles quelque 800 alumni sont attendus au Luxembourg.

Le 15 mai dernier, la MU a reçu le **Honorary Business Award** de la Luxembourg-American Chamber of Commerce (LACC) en remerciement de ses 50 années de présence au Luxembourg. La LACC récompense tous les deux ans des entreprises ayant su se démarquer par les liens qu'elles ont tissés entre l'Amérique du Nord et le Grand-Duché de Luxembourg. La remise a eu lieu lors d'une grande soirée de gala à New York en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier Guillaume et la Grande-Duchesse Héritière Stéphanie de Luxembourg, le vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, Etienne Schneider, et une importante délégation d'hommes d'affaires. ☑

<https://miamioh.edu/index.html> (MU),
<http://miamioh.edu/luxembourg/index.html> (MUDEC)

MÉDECINS DU MONDE POUR UNE COUVERTURE MÉDICALE UNIVERSELLE AU LUXEMBOURG

Le 15 mai dernier, **Médecins du Monde Luxembourg (MdM)** a présenté son rapport annuel. En 2017, les équipes bénévoles de MdM ont offert 2.144 consultations de soins de santé à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette à des personnes n'ayant pas – ou plus – accès au système national de protection sociale.

En 3 ans, le nombre de patients suivis par MdM est passé de 227 patients différents en 2015 à 620 en 2016 pour atteindre 784 personnes en 2017. Cette hausse peut s'expliquer par une meilleure connaissance de ses services et une augmentation du nombre de personnes vivant dans la précarité. En 2017, les patients étaient essentiellement des nouveaux patients. Ils n'étaient que 127 à avoir déjà fait appel aux services de MdM en 2016.

MdM estime indispensable de faire tomber les barrières à l'accès aux soins et prône 5 recommandations pour une couverture médicale universelle : lier l'accès au système national de protection sociale au fait que les personnes demandeuses vivent sur le territoire luxembourgeois – sans domiciliation ; offrir un accès complet aux soins de santé primaire à tous les enfants vivant au Luxembourg, en particulier, l'accès

aux vaccinations de base ; donner plus de moyens aux offices sociaux des communes afin d'accélérer le traitement des demandes de tiers-payant social ; généraliser le tiers-payant à toutes les personnes en situation de vulnérabilité pour tous les actes effectués en ambulatoire, afin que personne ne soit contraint de renoncer à des soins de santé pour des raisons financières ; soutenir les professionnels de la santé pour qu'ils donnent des soins à tous les patients indépendamment de leur statut administratif.

L'association, financée à plus de 90 % grâce aux dons, lance un appel à la générosité. ☑

www.medecinsdumonde.lu

ALLEN & OVERY LUXEMBOURG

M^e FRANK MAUSEN ET M^e PATRICK MISCHO ONT PRIS LES RÊNES



M^e Frank Mausen, Managing Partner, Allen & Overy Luxembourg.



M^e Patrick Mischo, Senior Partner, Allen & Overy Luxembourg.

La nouvelle équipe dirigeante d'**Allen & Overy Luxembourg** est entrée en fonction le 1^{er} mai dernier : M^e **Patrick Mischo** (spécialiste en droit fiscal, chez Allen & Overy depuis 2000 et promu associé en 2009), en tant que **Senior Partner** et M^e **Frank Mausen** (spécialisé en droit des marchés de capitaux, chez Allen & Overy depuis 2003 et promu associé en 2011) en tant que **Managing Partner**. Ils succèdent ainsi à M^e Marc Feider et M^e Henri Wagner, qui occupaient respectivement ces fonctions

depuis 2008, qui continueront à exercer leurs fonctions d'associés au sein du bureau luxembourgeois.

Le bureau de Luxembourg a annoncé également d'autres promotions : **Sophie Balliet** (Counsel, Fiscalité et Transfert pricing), **Marine Tarditi** (Counsel, Droit bancaire), **Baptiste Aubry** (Senior Associate, Droit bancaire), **Benjamin Bada** (Senior Associate, Fonds d'investissement), **Matthieu De Donder** (Senior Associate, Droit des sociétés), **Franz Kerger** (Senior Associate, Fiscalité), **Charles-Henri Laevens** (Senior Associate, Propriété intellectuelle), **Maurice Macchi** (Senior Associate, Droit du travail) et **Luis Munoz** (Senior Associate, Fiscalité). ✓

www.allenoverly.com

DELOITTE LUXEMBOURG CHANGEMENTS AU NIVEAU DE SA GOVERNANCE ET DE SON COMITÉ DE DIRECTION



John Psaila, Managing Partner, Deloitte Luxembourg.

A l'automne dernier, les associés de **Deloitte Luxembourg** ont élu **John Psaila** pour reprendre la fonction de **Managing Partner** à l'issue du second mandat d'Yves Francis le 1^{er} juin 2018. Les changements récemment annoncés au sein du comité de direction reflètent ainsi l'ambition du cabinet de mettre l'accent stratégique sur la technologie et les projets au niveau international. Dans ce contexte, **Patrick Laurent** est nommé au comité de direction en tant que **Technology & Innovation Leader**, avec pour responsabilité que la dimension technologique fasse partie intégrante de la stratégie mise en œuvre par le cabinet. En parallèle, **Bernard David** est nommé **Cross-Border Relations Leader**. Il endosse ainsi de nouvelles responsabilités en sus de la gestion de l'aspect fiscalité internationale du cabinet.

A la tête du département Audit de Deloitte depuis 2011, **Sophie Mitchell** est désignée **Operations Leader**, tandis que **Christiane**

Chadoeuf, réviseur d'entreprises et Ethics Leader depuis 2014, est promue **Audit Leader**.

Les autres changements relatifs au nouveau comité de direction portent notamment sur les nominations de **Stephan Tilquin** en tant que **Talent Leader**, fonction qu'il occupait au sein du département Tax depuis plusieurs années, et de **Jérôme Lecoq**, anciennement **Risk Leader** du département Audit, en tant que **Reputation & Risk Leader**.

Benjamin Collette cumule pour sa part deux fonctions, à savoir celles de **Strategy Leader** et de **Clients & Industries Leader**, tandis que **Vincent Gouverneur** se voit confier le rôle de **Managed Services & Transformation Leader**. ✓

www.deloitte.lu

CAROLINE LAMBOLEY CRÉATION DU CABINET DE CHASSEUR DE TÊTES LAMBOLEY EXECUTIVE SEARCH



Caroline Lamboley, fondatrice, Lamboley Executive Search.

Situé au Limpersberg, **Lamboley Executive Search** est un cabinet de chasseur de têtes et de recrutement positionné dans les profils suivants : Fiscalité, Comptabilité, Audit, Ingénierie financière et domiciliation, Juridique et Réglementaire, Investment & Risk Management, Conseil, Compliance, Secrétariat social & RH, Marketing & Communication, Knowledge Management et Administration.

Caroline Lamboley, fondatrice du cabinet, a une expérience de plus de 20 ans en Ressources humaines au sein de cabinets d'audit et de conseil. Elle a intégré Deloitte en 1998, puis a créé la fonction de DRH au sein de BDO en 2012. Elle a obtenu, en 2013, le prix **Best HR Manager** de l'année, décerné par la communauté RH du Luxembourg. Pour toute entreprise souhaitant recruter des profils expérimentés de qualité, elle offre à présent à ses clients sa connaissance du marché, sa compréhension des

attentes des organisations, son expertise reconnue en recrutement et un réseau de très grande qualité. Elle accompagne par ailleurs les candidats en leur présentant des opportunités qui répondent à leurs choix professionnels et personnels, et les conseille pour leurs entretiens décisifs. ✓

www.lamboley.lu

LINKLATERS LUXEMBOURG PROMOTIONS



M° Rémy Bonneau, Partner Corporate M&A, Linklaters.



M° Eliane Dejardin Botelho, Counsel Capital Markets and Banking, Linklaters.



M° Delphine Horn, Consultant Capital Markets and Banking, Linklaters.

Linklaters Luxembourg continue de promouvoir ses talents en privilégiant les progressions internes. Ainsi, **M° Rémy Bonneau** a été élu **Partner Corporate M&A** et **M° Eliane Dejardin Botelho** et **Delphine**

Horn ont été respectivement nommées Counsel Capital Markets and Banking, et Consultant Capital Markets and Banking. Par ailleurs, 5 collaborateurs ont été promus Managing Associate : **M^e Katrien Baetens** (Dispute Resolution), **M^e Linna Biere** (IP/TMT), **M^e Raoul Heinen** (Investment Funds), **M^e Catherine Kremer** (Corporate M&A) et **M^e Elodie Michaud** (Investment Funds).

Linklaters est un cabinet d'avocats d'affaires international spécialisé dans le conseil aux entreprises, banques, institutions financières et organisations gouvernementales. Le cabinet compte actuellement plus de 2.700 avocats dans le monde, répartis dans 20 pays. Au Luxembourg, le bureau comprend 70 avocats et se compose en tout de plus de 120 personnes. ✓

www.linklaters.lu

PWC

MARY CAREY DANS L'ÉQUIPE DE COMMUNICATION



Mary Carey, Media Relations & Editorial Manager, PwC Luxembourg.

Depuis le 1^{er} mai, **Mary Carey** a rejoint **PwC Luxembourg** en tant que **Media Relations & Editorial Manager**. Elle vient renforcer l'équipe de communication de la firme en lui apportant son expérience dans les affaires, la finance et la communication, sur l'aspect éditorial en particulier.

Mary Carey a travaillé pendant 2 ans en tant que Senior Marketing and Communication Officer chez Luxinnovation GIE, l'agence nationale de recherche et d'innovation, et 10 ans en tant que Communication Manager chez ArcelorMittal, dont 5 ans chez Baffinland Iron Mines. Avant cela, Mary était journaliste à temps plein au sein de la rédaction de *PaperJam*.

Mary Carey travaille de concert avec **Camille Martagni**, Media Relations Officer, et rapporte directement à **Youcef Damardji**, Head of Communication. ✓

www.pwc.com.lu

JEAN-LUC BRACH CHEZ KPMG LUXEMBOURG



De g. à dr. : **Fabrice Leonardi** (COO), **Jean-Luc Brach** (Executive Director) et **Pascal Denis** (Head of Advisory), KPMG Luxembourg.

L'ancien CIO of the Year 2016/2017, **Jean-Luc Brach**, a rejoint, le 15 mai dernier, **KPMG Luxembourg** pour y diriger sa branche **KPMG Regulated Services (PSF)** aux côtés de Pascal Denis (Head of Advisory) et être le fer de lance des développements technologiques en cours de la firme, accélérant la feuille de route technologique qui doit aider KPMG et ses clients à prospérer dans un monde numérique.

Diplômé en Informatique de l'Institut National Polytechnique de Nancy, Jean-Luc Brach apporte ses compétences informatiques et numériques issues d'une carrière qui s'étend sur plus de deux décennies, de multiples industries et de nombreux projets de transformation. Il a travaillé notamment pour KNEIP, RBC, Accenture, Digital Equipment Corporation et Bull. ✓

www.kpmg.lu

ARENDDT & MEDERNACH

5 NOUVEAUX COUNSELS ET 11 SENIOR ASSOCIATES

En mai dernier, **Arendt & Medernach** a procédé à de nouvelles nominations afin de renforcer les domaines de droit dans lesquels les **5 nouveaux Counsels et 11 Senior Associates** opèrent : **Bank Lending & Structured Finance, Capital Markets** (Lynn Alzin, Counsel) ; **Corporate Law, Mergers & Acquisitions** (Blazej Gladysz, Senior Associate ; Philippe Harles, Senior Associate ; Betty Kizimalé-Grant, Senior Associate), **Corporate Law, Mergers & Acquisitions - IP, Communication & Technology** (Astrid Wagner, Counsel), **Dispute Resolution** (Evelyne Lordong, Senior Associate), **Dispute Resolution - Administrative Law,**

Property, Construction & Environment (Martial Barbian, Counsel ; Magali Hardy-Belon, Counsel ; Mélanie Martin, Senior Associate ; Stefan Staedter, Senior Associate), **Private Equity & Real Estate** (Simone Baier, Counsel ; Olivier Harles, Senior Associate), **Tax Law** (Alexandra Clouté, Senior Associate ; Philipp Jost, Senior Associate ; Claire Schmitt, Senior Associate ; Benjamin Tempelaere, Senior Associate). ✓

www.arendt.com

COLLIN MARÉCHAL

M^e CATHERINE GRAFF PROMUE PARTNER

Catherine Graff a été promue **Partner** au sein du cabinet d'avocats **Collin Maréchal**. Elle a rejoint le cabinet en 2016, en tant que Counsel, en vue de renforcer le département droit du travail, sécurité sociale et immigration.



M^e Catherine Graff, Partner, Collin Maréchal.

Catherine Graff bénéficie d'une solide expérience, tant en matière de conseil que de procédures contentieuses, sur tous les aspects du droit du travail. Elle conseille une clientèle institutionnelle locale et internationale sur des problématiques relatives au droit social et aux ressources humaines, notamment dans le cadre de restructurations d'entreprises, de licenciements individuels et collectifs, d'audits d'acquisition, de réglementations internes, de protection des données personnelles et de sécurité sociale internationale.

Elle intervient également en support dans des dossiers pluridisciplinaires portant sur des aspects de droit commercial général et droit des contrats.

Inscrite à l'Ordre des Avocats de Luxembourg depuis 17 ans, M^e Graff a exercé, avant de rejoindre le cabinet Collin Maréchal, ses fonctions dans plusieurs cabinets d'avocats internationaux de renom implantés au Luxembourg.

Elle est chargée d'enseignement auprès de l'Université de Lorraine, intervient dans des séminaires et formations de la place luxembourgeoise et est membre de l'ELSA, l'association des spécialistes de droit social. ✓

www.cmlaw.lu

Le RGPD, l'outil de protection tant attendu ?

Après une longue période d'atermoiements, le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans les pays européens. Concrètement, il se caractérise par une série de droits pour les citoyens et de devoirs pour les entreprises qui collectent des données.

Que pensent les frontaliers de la directive européenne ? Est-ce le mécanisme « salvateur » pour les droits citoyens ? Résultats du sondage diffusé courant mai sur le site lesfrontaliers.lu, réalisé en partenariat avec *Entreprises magazine* et qui a recueilli 190 votes de frontaliers.

Avez-vous déjà entendu parler du RGPD ?

- Oui, via la presse/mon travail/mes propres recherches → 95 % (180 votes)
- Qu'est-ce que c'est que ça ? → 5 % (10 votes)

Si oui, avez-vous bien saisi le principe du RGPD ? Pensez-vous que la communication à son propos est suffisante ?

- Oui, j'ai très bien assimilé les objectifs de la réglementation → 29 % (56 votes)
- J'ai compris le principe et les grandes lignes, mais cela reste encore assez flou → 51 % (97 votes)
- Non, c'est un vrai sac de nœuds → 19 % (36 votes)
- Autre → 1 % (1 vote)
- Cela ne m'intéresse pas → 0 % (0 vote)

Cette réglementation va-t-elle dans le bon sens ?

- Oui, il était temps que nous ayons enfin la main sur nos données et les informations sur leur utilisation → 42 % (91 votes)
- Oui, mais cela intervient trop tard → 32 % (68 votes)
- Non, cela va devenir un véritable casse-tête pour les utilisateurs → 22 % (47 votes)
- Autre → 4 % (9 votes)

Pensez-vous que le texte sera correctement appliqué ?

- Si l'on se fie au texte, il y aura de lourdes sanctions dissuasives. Ceux qui sont concernés ont tout intérêt à s'y conformer → 12 % (29 votes)
- C'est tellement complexe et parfois abstrait qu'il faudra attendre une jurisprudence pour qu'il soit réellement efficace → 42 % (104 votes)
- Non, je pense que le soufflé va retomber quand toutes les affaires du moment ne seront plus sous le feu médiatique → 17 % (41 votes)
- Les grands groupes comme Google ou Facebook trouveront toujours le moyen de contourner la loi → 27 % (66 votes)
- Autre → 3 % (8 votes)

Cela va-t-il modifier vos habitudes de consommateurs, d'Internautes ?

- Oui, désormais je demanderai systématiquement des comptes et agirai en conséquence si je me sens lésé(e) → 11 % (24 votes)
- Oui, je ne donnerai plus aucune information personnelle me concernant. Je ferai valoir mes droits dès l'entrée en vigueur du RGPD → 23 % (50 votes)
- Non, car ce serait trop fastidieux → 25 % (54 votes)
- A quoi bon ? Nos données ont déjà tellement été partagées qu'il y en aura toujours une trace quelque part → 38 % (80 votes)
- Autre → 2 % (5 votes)



Si j'étais formateur du prochain gouvernement....

Den 13. Juni huet Fondatioun IDEA en Owend mat 6 sougenannte Formateur-apprentis organiséiert, déi an dësem Kader hire Projet vun enger méiglecher neier Regierung presentéiere kënnen. Déi 6 Formateuren a Formateurinne kommen all aus der Lëtzebuurger Zivilgesellschaft.

Sechs Verrieder aus der Zivilgesellschaft kënnen hire Projet presentéieren, dee se géifen ëmsetzen, wa se vum Grand-Duc géifen designéiert ginn, fir eng nei Regierung ze bilden.

Déi sechs Persoune sinn: de Rolf Tarrach, President vun der European University Association den Tullio Forgiarini, Auteur et Professor, d'Laura Zuccoli, Presidentin vun der ASTI, de Gaston Vogel, Affekot, de Ben Stemper, Secrétaire général vum Jugendparlament an d'Agnieszka Zajac, Managing Partner bei Odgers Berndtson.

Dës Initiative erlaabt et dës sechs Leit de Bierger an de Wieler aus eiser Mëtt hir Iddien, déi an enger nächster Regierung hinnen no missten ëmgesat ginn, engem gréissere Publikum virzestellen. Dës Panel ass flott a senger Zesummesetzung, Jonker an Eelerer, Bei-gezunner, Ausländer, Persoune mat engem Immigratiouns-Hannergrond, Pensionären an Aktiver. Alles Leit, déi zu eisem gesellschaftleche Liewen hei zu Lëtzebuerg eppes bäidroen.

Et wäert en interessanten Owend gi mat sécherlech enger Rëtsch vun interessanten Iddien an engem anere Stil, wéi vun eise professionelle Politiker gewinnt, a sécherlech wäert deen een oder anere vun de « Formateuren » och säi rhetorescht Talent mat era bréngen.

D'Iwwerleeunge vun Aussestehenden, also vu Persounen, déi net aus dem direkten « politesche Sérail » kommen, eppes iwwert

eis öffentlech Finanzen, eise Sozialmodell, eise Pensiounssystem, eise Ökonomië an aner Themen ze héieren ass sécherlech wichteg a gutt a se wäerte sécherlech déi eng oder aner Retombée an deene verschiddene Wal-Programmen hunn.

Eng gemeinsam Verantwortung

An dach komme mir virum dësem Hannergrond eng Partie Froen op: Firwat sinn net méi Persounen aus eisem gesellschaftleche Liewen, aus eiser Mëtt, mat hiren Iddien op deene verschiddene Lëschte bei den nächste Walen am Oktober? Wéi ass Duerchlässegkeet vun eise Parteien op Société-civile ze gesinn, virum Hannergrond vun enger Gesellschaft déi am Ëmbroch ass? Sinn eise Parteien och mat Fraequoten nach an engem bestëmmte Moos e Spigelbild vun eiser Gesellschaft? Firwat zécke vill Leit aus eiser Gesellschaft, sech fir eng bestëmmten Zäit an der Politik ze engagéieren?

Hei hunn all d'Parteien an d'Zivilgesellschaft eng gemeinsam Verantwortung fir dass eng Duerchlässegkeet tëschent der Gesellschaft an de Parteie systematesch opgebaut gëtt. Et brauch nämlech vu béidem, fir an der Politik weider ze kommen, professionell Politiker a Persounen aus der Zivilgesellschaft, déi hier Experienz abréngen.

Mir brauchen zu Lëtzebuerg keng Komiker a keng Populisten!



Photo-Focalize/Emmanuel Claude

Marc Hostert

Follow Marc Hostert sur Facebook et Twitter : @marchostert

Comment rendre son entreprise attractive pour attirer et garder les futures recrues ?

On constate, depuis quelques années déjà, que certains talents sont très difficiles à recruter. Leur choix d'employeur n'est plus seulement motivé par le salaire. Le cadre de travail, l'ambiance et l'attractivité des missions sont devenus essentiels. Aujourd'hui, pour recruter des talents, les entreprises ont tout intérêt à investir dans leur communication interne et externe pour se rendre attractives. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la « marque employeur » ou « *l'employer branding* ».

La marque employeur est composée de 3 éléments :

- l'identité de l'entreprise, c'est-à-dire sa raison d'être, sa vision, sa culture... ;
- l'image interne, c'est-à-dire la perception qu'ont les gens qui y travaillent ou qui y ont travaillé ;
- l'image externe, c'est-à-dire la perception du monde extérieur à l'entreprise.

Pour une marque employeur forte et cohérente, ces 3 éléments doivent être liés.

L'état des lieux

Afin de rendre son entreprise attractive, il est d'abord important de faire régulièrement un état des lieux avec un audit interne auprès de ses propres employés. Un conseil : faites réaliser cet audit par un externe, ce qui permettra de conserver l'anonymat et de faciliter les feedbacks honnêtes de vos collaborateurs. Dépendant de votre taille d'entreprise, il n'est peut-être pas nécessaire d'interroger l'ensemble des employés. Cependant, il est important d'avoir la vision des managers comme des équipes, et ce pour chaque service. Par ailleurs, vous récolterez des feedbacks plus qualitatifs si vous réalisez des entretiens plutôt que des enquêtes via questionnaire en ligne sur votre intranet. Le choix des questions et les tournures de phrases ne sont pas anodines non plus et doivent être aussi neutres que possible afin de ne pas influencer les répondants.

L'audit de la concurrence

Ensuite, regardez ce que fait la concurrence. En effet, observer les techniques de vos concurrents pour recruter et

conserver les talents vous permettra de découvrir ce qui se fait dans votre secteur d'activité. Se renseigner à l'international peut également être source d'inspiration. Par ailleurs, il peut également être intéressant de récolter le feedback des recrues qui se sont décidées pour une autre entreprise afin de comprendre leurs motivations.

Elaborer une stratégie

Il est ensuite important de tirer les enseignements de votre audit interne et externe afin d'élaborer une stratégie et de répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui attirent les recrues dans mon entreprise ?
- Que recherchent-elles dans mon secteur d'activité ?
- Quels sont les avantages que je peux proposer par rapport à mes concurrents ?
- Comment est-ce que je définis et communique sur la qualité de vie au travail ?
- Avec quels outils je communique envers mes employés et envers mes futures recrues ?

Attention à ce que votre stratégie soit en adéquation avec votre identité et votre image interne et externe, et surtout que votre communication soit authentique. Ne négligez pas les modes de communication digitaux. En effet, les annonces de recrutement traditionnelles perdent de l'importance au profit de la communication mobile et vidéo qui permettent l'interactivité. Un employeur qui sait se rendre attractif en créant une vraie expérience salarié a un avantage compétitif.

Google : l'employeur chez qui tout le monde veut aller travailler

Google est certainement le plus fort en termes de marque employeur. Le géant de l'Internet ne reçoit pas moins d'un million de CV par an, soit un CV toutes les 2 minutes. Quel est son secret ? Une position de leader et un cadre de travail hors du commun malgré une charge de travail énorme, sans oublier une image de marque interne et externe en adéquation avec son identité.

C'est certain, tout le monde ne s'appelle pas Google, mais il est important de se rappeler que pour attirer et retenir les talents il est essentiel de placer l'humain au centre de sa stratégie d'entreprise et d'être authentique. Les valeurs et la culture d'entreprise, tout autant que le contenu et la forme de la communication interne et externe ont un impact sur le bien-être et l'épanouissement des employés qui restent vos meilleurs ambassadeurs. ✓



Netty Thines

Conseil en communication

Mediation S.A.

« J'ai toujours voulu être ma propre patronne »

Amoureuse des animaux, Catherine Hilbert a choisi de leur consacrer son métier. Depuis bientôt un an, elle exerce en tant qu'ostéopathe animale indépendante au Luxembourg.

Vous êtes ostéopathe pour animaux. C'est une profession dont on entend peu souvent parler. Comment vous est venue l'idée d'apprendre ce métier ?

J'ai grandi entourée de nombreux animaux et j'ai toujours eu l'envie d'exercer un métier en relation avec eux. Plutôt que de m'orienter vers des études vétérinaires, je souhaitais davantage développer une approche douce, à l'écoute de l'animal, et me diriger vers une médecine plus alternative, ayant pour objectif d'aider et soutenir véritablement l'animal. Au fil de mes recherches allant dans ce sens, j'ai découvert le métier d'ostéopathe pour animaux.

Quelle formation avez-vous suivie ?

À l'issue de mon bac scientifique obtenu au Luxembourg, j'ai fait cinq ans d'études dans une école spécialisée à Lisieux, près de Deauville, en France. Créée en 1993, l'European School of Animal Osteopathy (ESAO) est la plus ancienne et la plus établie dans ce domaine en Europe. J'ai ainsi suivi de nombreux cours d'anatomie de différents animaux, de biologie, de neurologie, d'éthologie... ainsi que des sessions pratiques lors desquelles nous mettions en pratique nos apprentissages. Contrairement au Royaume-Uni ou aux États-Unis, le Luxembourg ne reconnaît pas le métier d'ostéopathe animal. On voit ainsi certaines personnes pratiquer l'ostéopathie après avoir suivi un séminaire de quelques jours ou quelques semaines. Or, pour être correctement exercé, le métier doit être appris rigoureusement et faire l'objet d'une formation sérieuse.

Concrètement, en quoi consiste votre métier au quotidien ?

Je me déplace toujours à domicile afin de ne pas stresser l'animal et pouvoir



Catherine Hilbert s'est spécialisée dans l'ostéopathie animale. Elle soigne les dysfonctionnements de tout type d'animal au Luxembourg.

travailler le plus calmement possible. La première séance dure en moyenne 1 h 30 à 2 h. Elle débute toujours par une étude de l'histoire de l'animal, de ses antécédents. Puis, j'effectue une palpation de l'ensemble du corps avant d'analyser sa locomotion afin de détecter un éventuel boitement, une irrégularité ou raideur. Ensuite commence le traitement à proprement parler. Il s'agit de manipuler l'animal afin de traiter les dysfonctionnements au niveau des organes, des articulations, des muscles, des os... Je remets enfin un rapport au propriétaire de l'animal détaillant les soins qui ont été donnés et le suivi à lui accorder. Dans le cas où mes compétences ne me permettent pas d'intervenir, je conseille alors au client de se tourner vers un vétérinaire. L'ostéopathie s'adresse à tout type d'animal, pour autant qu'il ait des os ! Je travaille aussi bien avec des rongeurs, des reptiles, des chiens et chats, des animaux de la ferme...

Être indépendante, cela a toujours été une volonté de votre part ?

Oui, j'ai toujours voulu être ma propre patronne. Avec des parents eux aussi indépendants, j'ai grandi dans cette optique. En tant qu'indépendant, on tra-

vaille réellement pour soi. Cela me permet aussi d'organiser comme je l'entends ma vie privée et ma vie professionnelle. Et puis, j'apprécie travailler régulièrement en extérieur, bouger, ce que ne permet pas un travail de bureau classique.

À l'inverse, quelles sont les difficultés que vous rencontrez en tant que chef d'entreprise ?

Étant donné que je débute mon activité, développer ma clientèle est sans doute l'élément le plus difficile. Mais je suis pour l'instant très contente de l'évolution. Mes semaines se remplissent de plus en plus, de nombreux clients me font désormais confiance. Si le métier d'ostéopathe animal est parfois encore méconnu, il y a en réalité une certaine concurrence sur le territoire luxembourgeois, principalement pour les chevaux. Il faut donc que je me fasse petit à petit une réputation.

Les démarches pour vous lancer en tant qu'indépendante ont-elles été compliquées ?

Il n'a pas été facile de trouver le bon interlocuteur à qui m'adresser. Après avoir fait le tour de différents ministères, c'est finalement à la House of Entrepreneurship que j'ai pu obtenir les informations nécessaires à la création de mon entreprise. Là, les conseillers m'ont expliqué, point par point, les démarches à effectuer et tout s'est rapidement enchaîné à partir de ce moment-là. Je leur tire mon chapeau pour la clarté de leurs explications !

Propos recueillis par Jeanne Renauld

info@deierenosteopath.lu



Zoom sur le marché de la formation continue au Luxembourg

En 2016, les organismes de formation institutionnels/sectoriels forment près de deux personnes sur cinq au Luxembourg. Près des trois quarts des organismes de formation privés emploient moins de cinq salariés. Les formations sur mesure et catalogue intra-entreprise sont les plus demandées. Les solutions e-learning se développent. Elles constituent très souvent un complément aux formations proposées en mode présentiel. Selon les organismes de formation, la qualité de la formation passe prioritairement par la qualification des formateurs.

Plus de quatre organismes de formation sur cinq (84 %) relèvent du secteur privé. 6 % des organismes de formation sont des organismes institutionnels/sectoriels et 10 % sont des asbl. Le petit nombre d'organismes institutionnels/sectoriels regroupe 38 % des personnes formées et 38 % de l'ensemble des heures dispensées, contre 54 % et 49 % pour les organismes privés.

Les structures de moins de cinq salariés sont les plus nombreuses parmi les organismes privés (73 %). Elles sont notamment 32 % à ne compter aucun salarié. C'est 17 points de pourcentage de plus qu'en 2013, année de la précédente édition de l'enquête sur le marché de la formation continue au Luxembourg. La moitié des organismes privés ont la formation pour activité unique (15 %) ou principale (35 %). Ils sont davantage parmi les structures de moins de cinq salariés.

Des prestations diversifiées

La plupart des organismes de formation élaborent des programmes de formation sur mesure, adaptés aux besoins spécifiques de leurs clients. Au total, 94 % des organismes de formation délivrent de la formation sur mesure et 57 % de la formation catalogue. Les formations catalogue intra-entreprise et les formations sur mesure sont beaucoup plus demandées par les clients que les

formations catalogue inter-entreprises, 84 % contre 16 %.

80 % des organismes de formation proposent des formations dans plus d'une langue, dont un quart dans quatre langues et plus. Plus de neuf organismes de formation sur dix (93 %) dispensent des formations en langue française. Ils sont 62 % à offrir des formations en anglais. Ils étaient 50 % en 2013. Le luxembourgeois fait partie du trio des langues les plus utilisées pour dispenser les formations, avec le français et l'anglais.

L'e-learning prend son essor. 26 % des organismes de formation offrent des solutions e-learning à leurs clients, soit sept points de pourcentage de plus qu'en 2013. L'e-learning intervient le plus souvent en complément de formations en présentiel (78 %).

À chacun son domaine de formation

Les domaines de formation couverts par le plus grand nombre d'organismes de formation restent *Développement personnel et professionnel* (44 %) et *Gestion d'entreprise, Ressources humaines* (37 %). L'offre de formation des organismes institutionnels/sectoriels est la plus étendue : ils sont 41 % à couvrir quatre domaines et plus. Les offres de formation des asbl et des organismes privés sont plus ciblées : 38 % sont spécialisés dans un seul domaine.

Une grande variété de participants

Les organismes de formation forment principalement des dirigeants, des cadres et des salariés du secteur privé (92 %), en particulier issus des entreprises des secteurs *Activités financières et d'assurance* (60 %), *Industrie* (48 %) et *Information et Communication* (42 %).

30 % des organismes de formation dispensent des formations à des demandeurs d'emploi, soit sept points de pourcentage de plus qu'en 2013. Les particuliers qui financent eux-mêmes leurs formations fréquentent les cours de la moitié des organismes de formation (51 %), 45 % en 2013.

Des formateurs qualifiés pour garantir la qualité

Le recours à des formateurs qualifiés (81 %), l'actualisation régulière des contenus de formation (65 %), la prise en compte de l'évaluation finale des apprenants (60 %) et la flexibilité des modes d'organisation des formations (54 %) constituent pour les organismes de formation les principales caractéristiques à prendre en compte pour satisfaire les participants aux formations.

L'étude menée par l'Observatoire de la formation auprès des organismes de formation a permis de dénombrier 441 organismes actifs et de décrire l'offre de formation pour 373 d'entre eux. Elle est téléchargeable sur lifelong-learning.lu.

L'assurance luxembourgeoise a le vent en poupe

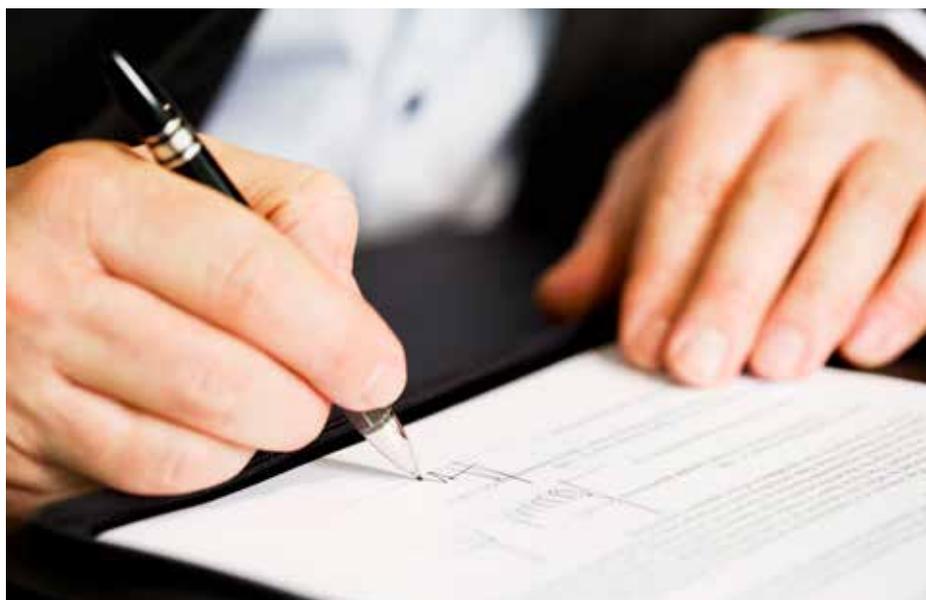
Le secteur de l'assurance au Luxembourg maintient une bonne santé. Avec une croissance globale à deux chiffres du montant des primes encaissées en 2017, le développement du secteur a été particulièrement soutenu par l'assurance vie. L'année 2018 s'annonce toute aussi prometteuse, avec toutefois quelques défis à relever.

Parler d'assurance, c'est forcément regarder vers l'avenir. On souscrit à des couvertures dans une démarche de prévention, d'anticipation des risques, pour mieux se protéger. On opte pour des contrats pour s'assurer des vieux jours meilleurs ou encore pour protéger son patrimoine dans le temps, le transmettre à des générations futures. A en croire les résultats récents du secteur de l'assurance au Luxembourg, ils sont de plus en plus nombreux à regarder vers l'avenir, et ce à long terme. De bon augure pour l'économie luxembourgeoise, qui voit dans le secteur de l'assurance un pilier de plus en plus important de sa croissance.

Croissance à deux chiffres en 2017

Un des indicateurs-clés pour évaluer la bonne santé du secteur réside dans l'évolution de l'encaissement. « Au 4^e trimestre 2017, celui des branches non-vie a progressé de 6,62 % par rapport au 4^e trimestre 2016. L'encaissement des primes en assurance vie, lui, a augmenté de 11,59 % par rapport à la collecte du trimestre correspondant de l'exercice précédent », précisait le Commissariat aux Assurances, en février dernier. Les chiffres du dernier trimestre de 2017 font également état d'une progression importante des résultats du secteur des assurances directes. « Avec 492,17 millions EUR, les bénéfiques sont en augmentation de 45,19 % par rapport aux 338,99 millions de 2016 et pulvérisent le record de 399,28 millions enregistré en 2014 », assure le Commissariat.

Compte tenu des performances des trois premiers trimestres, l'ensemble de l'année enregistre une hausse des primes encaissées de 13,66 %, passant de 23,8 milliards EUR à 27 milliards EUR. Les branches non-vie progressent de



4,43 %, alors que celles de l'assurance vie croissent de 15,22 %.

Une début 2018 prometteur

Il y a de quoi se réjouir plus encore si l'on regarde les évolutions du 1^{er} trimestre. Au cours de celui-ci, l'encaissement du secteur des assurances enregistre de nouveau un mouvement de hausse notable, après un exercice 2017 déjà très réussi : toutes branches d'assurances confondues, les primes augmentent de 10,11 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. La progression de l'activité touche l'ensemble des secteurs : si l'encaissement des branches vie progresse de 4,35 % par rapport au 1^{er} trimestre

2017, les primes en assurance non-vie augmentent de 45,71 % par rapport à la collecte du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

L'assurance vie soutenue par les produits en unité de compte

Si l'on va dans le détail, on constate que la progression de 15,22 % de l'encaissement annuel au niveau de l'assurance vie masque des évolutions divergentes suivant le type de produits. Cette augmentation se décompose en une croissance de 27,88 % de l'encaissement relatif aux produits en unités de compte face à un recul de 10,86 % de celui des produits vie à rendements garantis.

L'emploi des entreprises d'assurances directes a progressé de façon spectaculaire pour s'établir à 6.114 personnes à la fin de 2017, soit un gain de 914 unités par rapport à 2016.

Compte tenu des performances des trois premiers trimestres, l'ensemble de l'année enregistre une hausse des primes encaissées de 13,66 %, passant de 23,8 milliards EUR à 27 milliards EUR. Les branches non-vie progressent de 4,43 %, alors que celles de l'assurance vie croissent de 15,22 %.

Une analyse sur les différents trimestres de 2017 montre que le dernier trimestre s'inscrit à contre-courant des trois trimestres précédents, au cours desquels les produits en unités de compte ont fortement progressé au détriment de l'assurance vie classique.

L'évolution des produits classiques reste influencée par les produits d'épargne-pension au titre de l'article 111bis de la loi sur l'impôt sur le revenu. Ceux-ci ont progressé de manière importante : les quelque 81.455 contrats – en progression de 11,09 % par rapport à 2016 – ont généré un encaissement de 119 millions EUR, soit 17,44 % de plus qu'en 2016. L'épargne gérée à ce titre s'élève à 914 millions EUR à la fin de 2017.

Avec 293,67 millions EUR, le résultat des compagnies actives sur la branche vie après impôts est en augmentation de 37,86 % par rapport à celui de 2016.

L'assurance non-vie : hausse de l'emploi spectaculaire

En 2017, l'encaissement des assureurs non-vie (+ 4,43 %) travaillant essentiellement, sinon exclusivement sur le marché luxembourgeois, a augmenté plus vite que l'inflation, avec une croissance des primes de 3,81 %.

Avec un excédent après impôts estimé à 198,50 millions EUR, le résultat des entreprises d'assurances non-vie luxembourgeoises progresse de 57,56 % par rapport

à celui de 2016 mais reste encore loin de retrouver les niveaux de rentabilité du début de la décennie.

L'emploi des entreprises d'assurances directes a progressé de façon spectaculaire pour s'établir à 6.114 personnes à la fin de 2017, soit un gain de 914 unités par rapport à 2016. Une grande partie de cette progression, soit 796 unités, provient du rattachement à deux opérateurs luxembourgeois de réseaux importants de succursales à l'étranger. Avec un niveau de 145,60 millions EUR, les impôts directs sont quasiment inchangés par rapport à 2016.

L'effet Brexit

Comme évoqué, l'assurance non-vie enregistre une progression remarquable de 45,71 % sur les trois premiers mois de 2018. « Cette progression est essentiellement imputable aux premières retombées de l'agrément de compagnies ayant choisi le Luxembourg comme lieu d'installation suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne », a commenté le Commissariat aux Assurances. Les entreprises opérant en dehors du Luxembourg dans les branches d'assurances non-vie autres que les assurances maritimes connaissent ainsi une hausse de leur encaissement de 72,79 %, évolution qui devrait continuer, sinon même s'accroître encore au cours des deux prochaines années. Les assureurs luxembourgeois travaillant essentiellement, sinon exclusivement sur le marché

national, enregistrent une croissance de leur encaissement de 10,99 %.

Pour le secteur de l'assurance, le Brexit constitue en effet un sujet d'intérêt majeur. On peut se réjouir, en effet, de l'attractivité de la place luxembourgeoise pour les acteurs de l'assurance qui cherchent à préserver le lien avec le marché européen. Jusqu'alors, une dizaine d'entreprises d'assurances établies à Londres ont annoncé leur intention d'installer leur siège européen au Luxembourg suite au vote sur le Brexit.

Enjeux réglementaires et digitaux

Divers chantiers réglementaires ont occupé le secteur de l'assurance ces derniers mois. L'ACA, par exemple, a travaillé sur les nombreuses questions relatives aux modalités de mise en œuvre de PRIIPS, en vigueur au 1^{er} janvier 2018, avec notamment pour enjeu d'élaborer des standards de marché pour faciliter l'échange de données entre assureurs et gestionnaires de portefeuilles. Autre temps fort réglementaire : la préparation à la mise en conformité par rapport à l'Insurance Distribution Directive (IDD), qui doit être transposée en droit national.

Au-delà des mouvements, le secteur de l'assurance doit faire face à de nombreux défis. Celui de la digitalisation, avec l'émergence de nouveaux acteurs, est un chantier majeur, tant pour les compagnies désireuses de mieux proposer leurs produits d'assurance IARD à l'échelle du marché luxembourgeois que pour les acteurs actifs sur la branche vie, avec notamment la nécessité de distribuer toujours plus efficacement des produits à l'international.

Sébastien Lambotte

Brexit

Un afflux de l'ordre de l'inattendu

Deux ans après le référendum britannique du 23 juin 2016, le Luxembourg est devenu l'une des principales terres d'accueil pour les compagnies d'assurances à la recherche d'un point de chute solide pour poursuivre en toute légitimité la distribution de leurs produits à travers l'ensemble de l'Union européenne.



Deux ans après le référendum britannique, les compagnies d'assurances seraient aujourd'hui une dizaine à avoir officiellement franchi le pas. Et ce n'est qu'un début...

Au premier trimestre 2018, le secteur de l'assurance non-vie a vu ses primes gonfler de plus de 45 % par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Le Commissariat aux Assurances attribue essentiellement cette performance aux premières retombées de l'agrément de compagnies ayant choisi le Luxembourg comme lieu d'installation suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne. Elles seraient aujourd'hui une dizaine à avoir officiellement franchi le pas. Et ce n'est qu'un début...

L'assureur américain AIG a été le premier à dégainer. D'autres (très) grosses pointures ont suivi dont RSA Insurance

Group et CNA Hardy. « Si le Luxembourg a immédiatement décelé certaines opportunités pour le secteur financier à l'annonce du Brexit, personne ne s'attendait à un tel succès pour le secteur de l'assurance. On peut parler de réel effet de surprise et le résultat impressionne, notamment pour l'assurance non-vie, qui a vu l'arrivée d'acteurs mondiaux », témoigne M^e Carine Feipel, avocate spécialisée en droit des assurances et administratrice indépendante.

Une autorité de surveillance dédiée

Les raisons de ce succès peuvent s'expliquer à différents niveaux. En premier

lieu, le Luxembourg dispose d'un environnement économique, politique et social rassurant à tous points de vue. « Le Grand-Duché, c'est d'abord un rating triple A, dont peu de pays peuvent encore se prévaloir aujourd'hui. C'est ensuite le gage d'une stabilité politique, fiscale et légale qui met les compagnies à l'abri des mauvaises surprises, poursuit Carine Feipel. C'est un facteur particulièrement important pour les assureurs qui travaillent par essence sur le long terme. Il assure une plus grande prévisibilité financière et les règles de solvabilité, plus exigeantes que par le passé, sont plus faciles à gérer dans un

Le mouvement risque de s'accélérer à moyen terme. Tout bénéfique pour le Luxembourg qui, une fois de plus, a réussi à mettre à profit l'expertise développée localement pour servir de la meilleure des manières l'ensemble du marché européen.

tel environnement. » En outre, le caractère multiculturel et international du pays contribue à la construction de cet environnement attractif, où il est facile de s'installer en tant qu'expatrié.

Autre point d'attrait, au cours de ces deux dernières décennies, le Luxembourg a mis en place le cadre indispensable à l'assurance *crossborder*, basée sur le système du passeport européen. Et c'est exactement ce que recherchent les compagnies qui étaient installées jusqu'ici à Londres. Elles ont besoin de s'établir dans un endroit à partir duquel elles pourront développer et poursuivre leurs activités sur le marché européen. L'expertise locale en la matière est indéniable.

L'effet boule de neige

En outre, on trouve au Luxembourg des gens d'expérience, des professionnels capables de travailler en plusieurs langues, à destination des marchés français, allemands, italiens ou espagnols. « Autre argument de poids, le pays dispose d'une autorité de surveillance dédiée au secteur de l'assurance là où la plupart des autres pays possèdent un régulateur unique pour l'ensemble du secteur financier, précise Carine Feipel. Les grands groupes internationaux apprécient pouvoir s'adresser à un interlocuteur qui comprend leur métier, facilement accessible, à l'écoute, strict certes, mais orienté business. C'est là un atout majeur. »

Pour l'avocate, un troisième facteur entre en jeu lorsqu'il s'agit pour un grand groupe de choisir une nouvelle destination européenne. « On pourrait appeler



M^e Carine Feipel, avocate spécialisée en droit des assurances et administratrice indépendante.

cela l'effet *Swiss Re*, explique-t-elle. Si ce géant de la réassurance a choisi de s'établir au Luxembourg voici plus de dix ans déjà, et qu'aujourd'hui encore il se dit ravi de ce choix, les autres grands noms de l'assurance y voient un signe très positif. C'est un élément méconnu, mais qui peut peser dans une décision finale. » De la même manière, les annonces successives faites ces derniers mois par certains géants mondiaux qui ont choisi tour à tour le Luxembourg comme

nouveau camp de base n'ont fait qu'accroître l'attrait du pays pour d'autres acteurs, convaincus eux aussi faire le bon choix...

Une substance à développer

Si les premiers effets du Brexit se font ressentir dans les chiffres publiés par le Commissariat aux Assurances, la tendance devrait donc s'accroître dans les années à venir. « Il est encore difficile de s'avancer sur l'impact global du Brexit avant son règlement final, notamment en ce qui concerne les possibilités futures d'outsourcing et le rôle que Londres pourra conserver ou pas dans ce contexte, confie l'avocate. Pour l'heure, certaines compagnies ont pris des décisions définitives et commencé à transférer du business, d'autres mettent en place le minimum nécessaire à la poursuite de leurs activités et restent dans l'attente de véritables décisions plus ou moins contraignantes. »

Sur le marché du travail, un premier frémissement se fait sentir. Les premières compagnies à s'installer ont besoin de certaines ressources. Même s'il est encore trop tôt pour estimer les retombées exactes sur le marché de l'emploi, il est certain que les compagnies d'assurances veilleront à assurer la substance nécessaire à la bonne marche des opérations. « La plupart des arrivants s'organisent pour assurer une présence effective, limitée mais suffisamment importante pour ne pas prendre de risques », termine Carine Feipel, très attentive aux mouvements en cours et à venir. Et le mouvement risque de s'accélérer à moyen terme. Tout bénéfique pour le Luxembourg qui, une fois de plus, a réussi à mettre à profit l'expertise développée localement pour servir de la meilleure des manières l'ensemble du marché européen.

Michaël Peiffer

Au cours de ces deux dernières décennies, le Luxembourg a mis en place le cadre indispensable à l'assurance *crossborder*, basée sur le système du passeport européen. Et c'est exactement ce que recherchent les compagnies qui étaient installées jusqu'ici à Londres.

Regards sur la mutation du secteur des activités financières et d'assurance luxembourgeois

La récente publication mensuelle sur l'état de la conjoncture luxembourgeoise du STATEC tenait le secteur financier pour « *principal responsable* » dans la baisse de la progression du PIB luxembourgeois (croissance de 2,3 % contre 3,4 % prévus) en 2017. Selon cette note, « *cette contre-performance contraste avec le regain de confiance dans le secteur, la hausse des marchés boursiers et les créations d'emplois* ».

Si les dernières statistiques du STATEC restent inchangées, alors la part de la valeur ajoutée du secteur des activités financières et d'assurance dans la somme des valeurs ajoutées du pays en 2017 aura été, pour la deuxième année consécutive, décroissante. Bien que les fortes croissances des secteurs des activités spécialisées scientifiques et techniques et des TIC (respectivement 7,7 % et 6,5 % par an depuis 2015) puissent – en partie – expliquer le fléchissement marqué du poids relatif du secteur financier lors de ces deux dernières années, le paysage financier semble avoir subi une profonde mutation depuis quelque temps.

Au sein des activités financières et d'assurance, il y a trois sous-secteurs : les activités des services financiers hors assurance et caisses de retraite (les établissements bancaires, les activités des sociétés holding, les sociétés de participation financière (Soparfi), les Fonds Communs de Placement (FCP), les sociétés d'investissement (SICAV, SICAF, SICAR), les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF), les activités de la Banque centrale, les caisses rurales, les services financiers postaux, le crédit-bail), les activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (la prestation de services connexes des services financiers et d'assurance ou étroitement liés à ceux-ci qui comprend les entreprises œuvrant dans l'administration, les supports juridiques, les services de conseil et de courtage, la gestion de fonds d'investissement et de pension ainsi que la gestion de fortune) et finalement l'assurance (la souscription de

contrats d'assurance de rente et d'autres formes de contrat d'assurance, l'investissement des primes pour constituer un portefeuille d'actifs financiers en prévision des sinistres futurs, la fourniture de services d'assurance et de réassurance directe ainsi que les caisses de retraite). La proportion de la valeur ajoutée de ces différents sous-secteurs au sein du secteur des activités financières et d'assurance a beaucoup évolué au fil du temps. Au milieu des années 1990, les activités du sous-secteur des services financiers représentaient 83,8 %, alors qu'en 2016 ce sous-secteur ne pesait plus que pour 61,7 %, suivi par les activités des sous-secteurs auxiliaires de services financiers et d'assurance (30,7 %) et d'assurance (7,6 %).

En perte de vitesse depuis 2008

Depuis la crise économique et financière de 2008, une dégradation s'observe au sein de l'ensemble du secteur des activités financières et d'assurance de la place luxembourgeoise ⁽¹⁾. Cette perte de vitesse s'exprime à la fois en baisse de progression de la valeur ajoutée en volume et en chute de la productivité apparente du travail (mais en hausse du

nombre d'heures travaillées). La productivité apparente du travail du secteur affichée en 2017 est inférieure à celle de 2002 et la valeur ajoutée en volume (produite en 2017) correspond plus ou moins à celle obtenue en 2014.

Le STATEC a d'ailleurs fourni davantage d'explications sur les raisons de la diminution de la valeur ajoutée du secteur dans sa dernière note conjoncturelle. La faible performance des banques (- 6 % en volume en 2017 par rapport à 2016) explique le recul de la valeur ajoutée du secteur (entier) financier luxembourgeois. L'augmentation des dépenses afin de s'adapter à la digitalisation et à la régulation croissante du secteur (nouvelles réglementations et coûts de conformité) a pénalisé leurs résultats tandis que leurs revenus ont cru plus faiblement qu'espéré. Cette hausse des dépenses touche principalement les banques privées. En effet, bien que les 139 banques installées au Luxembourg aient enregistré un total de 260 milliards EUR de dépôts bancaires en 2017 (+ 7,5 % par rapport à 2016), elles ont annoncé un résultat bancaire de 3,8 milliards EUR, soit 21 % de moins qu'en 2016 selon l'ABBL.

Tableau 1 :

Evolution de la valeur ajoutée en volume, du nombre d'heures travaillées et de la productivité apparente du travail en pourcentage par an du secteur entier lors des périodes 1998-2007 et 2008-2017

Secteur	1998-2007	2008-2017
Activités financières et d'assurance	Valeur ajoutée : +6,8% ↑	Valeur ajoutée : +0,3% ↑
	Nombre d'heures : +4,3% ↑	Nombre d'heures : +1,1% ↑
	Productivité : +2,4% ↑	Productivité : -0,8% ↓

Au sein de ce secteur, les trois sous-secteurs évoluent différemment :

Tableau 2 :
Evolution de la valeur ajoutée en volume, du nombre d'heures travaillées et de la productivité apparente du travail en pourcentage par an des trois sous-secteurs lors des périodes 1999-2007 et 2008-2016

Sous-secteur	1999-2007	2008-2016
1. Activités des services financiers, hors assurance et caisse de retraite	Valeur ajoutée : +4,3% ↑ Nombre d'heures : +2,8% ↑ Productivité : +1,5% ↑	Valeur ajoutée : -1,9% ↓ Nombre d'heures : +0,6% ↑ Productivité : -2,6% ↓
2. Assurance	Valeur ajoutée : +9,5% ↑ Nombre d'heures : +5,1% ↑ Productivité : +4,2% ↑	Valeur ajoutée : +7,9% ↑ Nombre d'heures : +2% ↑ Productivité : +5,8% ↑
3. Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	Valeur ajoutée : +10,4% ↑ Nombre d'heures : +7,7% ↑ Productivité : +2,5% ↑	Valeur ajoutée : +5,1% ↑ Nombre d'heures : +1,6% ↑ Productivité : +3,5% ↑

En résumé, la perte de vitesse en productivité apparente du travail et en valeur ajoutée en volume qu'expérimentent les activités des services financiers hors assurance et des caisses de retraite pourrait donner lieu à des changements de stratégie ⁽²⁾ pour certaines entreprises du sous-secteur, voire résulter en plans de restructuration ⁽³⁾.

L'accroissement du poids relatif des activités auxiliaires de services financiers et d'assurance risque d'apporter une instabilité (supplémentaire ?) au secteur entier des activités financières et d'assurance, car ce sous-secteur semble très sensible aux aléas des périodes d'euphorie ou de dépressions financières. Gardons à l'esprit que les périodes de fortes valorisations boursières impliquent des hausses de prix des services financiers et pénalisent les activités auxiliaires ainsi que

l'évolution en volume des fonds. Dès lors, une diversification interne aux activités auxiliaires de services financiers et d'assurance serait bénéfique puisqu'en plus d'accroître la valeur ajoutée dans un sous-secteur hautement productif, elle contribuerait à apporter un effet stabilisateur au secteur financier.

Pour autant, le secteur (entier) des activités financières et d'assurance n'est pas sans ressource. Il peut à nouveau reprendre du « poil de la bête » si les deux sous-secteurs de l'assurance et des activités auxiliaires de services financiers et d'assurance continuent à afficher des résultats encourageants en termes de valeur ajoutée – en volume – et en gains de productivité – apparente du travail. Le sous-secteur de l'assurance semble d'ailleurs être une niche – en particulier l'assurance vie en libre prestation de

services ⁽⁴⁾, la réassurance et les assurances non-vie – pour le Grand-Duché avec la relocalisation éventuelle de certaines entreprises du secteur suite au Brexit ⁽⁵⁾. Pour le moment, cette perspective n'est pas encore matérialisée car elle est masquée par le ralentissement global du sous-secteur des activités des services financier hors assurance et caisses de retraite, apparente depuis 2008.



Thomas Valici



Le secteur (entier) des activités financières et d'assurance n'est pas sans ressource. Il peut à nouveau reprendre du « poil de la bête » si les deux sous-secteurs de l'assurance et des activités auxiliaires de services financiers et d'assurance continuent à afficher des résultats encourageants en termes de valeur ajoutée – en volume – et en gains de productivité – apparente du travail. Le sous-secteur de l'assurance semble d'ailleurs être une niche – en particulier l'assurance vie en libre prestation de services ⁽⁴⁾, la réassurance et les assurances non-vie – pour le Grand-Duché avec la relocalisation éventuelle de certaines entreprises du secteur suite au Brexit

- (1) Il est important de constater que les activités financières et d'assurances (codes NACE : 64, 65, 66) évoquées dans cette étude ne regroupent pas l'ensemble des activités de la place financière luxembourgeoise. Par exemple, celle-ci n'inclut pas les cabinets d'audit (code NACE : 69 – activités juridiques et comptables) et les activités des sièges sociaux ; conseil de gestion (code NACE : 70), qui font partie du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques.
- (2) Les activités de la place financière ont déjà commencé à se diversifier vers la microfinance, la philanthropie et la finance islamique.
- (3) « La tendance croissante des coûts pour les banques enregistrées ces dernières années se poursuit, alors que, dans le même temps, le produit bancaire continue de baisser », a indiqué Guy Hoffmann (nouveau président de l'ABBL). Selon lui, « le secteur bancaire connaît des transformations qui vont avoir des conséquences ».
- (4) Il s'agit d'une « directive européenne octroyant à toute compagnie d'assurances agréée, établie dans un pays membre de l'Union européenne (UE), le bénéfice d'un passeport européen lui permettant d'exercer son activité dans tous les autres pays de l'UE sans devoir s'y établir physiquement », selon Bâloise Assurances.
- (5) Parmi les assurances qui ont souhaité créer une structure au Luxembourg afin de préserver le passeport européen après le Brexit, nous retrouvons : AIG, FM Global, CNA Hardy, RSA, Hiscox, Liberty Mutual, Aioi Nissay Sowa Insurance (ADI), Tokio Marine, Sompco et Britannia.

L'assurance n'a pas besoin de moins d'Europe

L'Europe, qui a largement contribué au dynamisme des marchés d'assurance au cours de ces 25 dernières années, fait régulièrement l'objet de critiques. Pourtant, les consommateurs comme les assureurs y ont trouvé, les uns davantage de protection et de liberté de choix, les autres la possibilité d'un accès sans entrave au marché européen, des activités et des chiffres d'affaires à la hausse. Placée au cœur des enjeux économiques européens par le Parlement européen (Solvabilité II), l'assurance se doit, pour relever le défi économique, de miser sur l'innovation.

L'apport de l'Europe au fonctionnement optimal des marchés d'assurance peut se résumer aux six contributions suivantes : la liberté d'établissement, la libre prestation de services, la liberté de mouvements des capitaux, la création de l'euro, l'harmonisation comptable et prudentielle, et la négociation d'accords internationaux avantageux. La liberté d'établissement restant extrêmement lourde et coûteuse à mettre en œuvre, l'Europe a décidé de changer de méthode et de se tourner vers la liberté de prestation de services. En 2014, 7.617 entreprises en Europe ont choisi ce canal de vente de produits. L'UE autorise tous les assureurs agréés dans un pays européen à couvrir directement les risques (non-vie) situés dans un autre pays et la souscription de contrats d'assurance-vie européens sans avoir à s'établir dans ce pays. Mais voilà, ce canal de vente ne représente que 3,5 % des primes d'assurance vie et 2,1 % des primes d'assurance non-vie, poussant l'Europe à s'interroger à nouveau. Elle comprend que dans le cadre du marché unique la liberté la plus fondamentale pour les entreprises est celle d'entreprendre. Une liberté jusque-là difficile à exercer en raison de l'existence de nombreux contrôles des mouvements des capitaux. Le traité de Maastricht fait donc de la libre circulation des capitaux une liberté protégée.

Complément indispensable à la liberté d'acquérir des sociétés ou de créer des filiales dans les autres pays européens, l'Europe, dans la foulée, élabore les directives groupes et conglomérats financiers (2002) dont l'objectif est d'éliminer le



L'apport de l'Europe au fonctionnement optimal des marchés d'assurance peut se résumer aux six contributions suivantes : la liberté d'établissement, la libre prestation de services, la liberté de mouvements des capitaux, la création de l'euro, l'harmonisation comptable et prudentielle, et la négociation d'accords internationaux avantageux.

double gearing ou double comptage des capitaux propres dans l'appréciation de la solvabilité des entreprises d'assurance. Ce qui a ouvert la voie à la constitution de véritables groupes d'assurance européens (Generali, Allianz) qui ont modifié l'environnement concurrentiel des différents Etats européens. Aujourd'hui, par exemple, 93 % du chiffre d'affaires réalisé en Europe par des entreprises d'assurance françaises et 94 % du chiffre d'affaires réalisé en France par des entreprises européennes le sont au travers de filiales. En 2014, l'assurance française a réalisé 68 % de son chiffre d'affaires sur

le marché domestique, 15 % au sein de la zone euro, 17 % en dehors de la zone euro. Autre exemple, la refonte des standards prudentiels européens (Solvabilité II) entrés en vigueur en 2016 et qui font partie des exigences financières et comptables visant à mettre réellement en concurrence les acteurs européens, en toute sécurité et transparence. Pourquoi ? En réponse aux nouvelles tendances observées et qui poussent les entreprises à s'installer hors Europe, de préférence en Asie. D'autres mesures sont en débat, telles que la création d'un superviseur unique de l'assurance en Europe.

L'Europe, qui a largement contribué au dynamisme des marchés d'assurance au cours de ces 25 dernières années, fait régulièrement l'objet de critiques. Pourtant, les consommateurs comme les assureurs y ont trouvé, les uns davantage de protection et de liberté de choix, les autres la possibilité d'un accès sans entrave au marché européen, des activités et des chiffres d'affaires à la hausse.

L'achèvement de la construction de l'Europe de l'assurance ne saurait se passer de la mise en place d'un arbitrage au niveau européen, d'une part, entre l'intégration totale des marchés et la protection des consommateurs et, d'autre part, entre la sécurité des opérations et la compétitivité des entreprises.

Au cœur des enjeux économiques

Avec l'adoption de la directive Solvabilité II, le Parlement européen place l'assurance au cœur des enjeux économiques. Harmoniser et soutenir le marché européen passe par la solvabilité des assureurs, laquelle doit être garantie. Niveau de fonds propres minimal, niveau de capital nécessaire à la continuité d'activités, mise en place d'un dispositif interne de maîtrise de tous les risques auxquels peut être confronté un assureur, communications financières au travers de rapports et de *reportings* font partie des exigences européennes. Ces travaux de mise en conformité représentent certes de gros efforts pour les assureurs à la fois en termes de coût mais aussi de charge de travail. Mais ils peuvent se révéler être un réel atout pour leurs activités opérationnelles. Et leur permettre de questionner leur système de pilotage. Des études ont montré que de nombreuses entreprises françaises ont adopté une démarche de mise en conformité (capitaux propres) au-dessus des exigences prudentielles de la directive, deux ans avant son introduction, alors même que cette directive fait l'objet de critiques virulentes de la part de la profession et mettent en cause son approche trop prudentielle.

Produits innovants, nouvelles technologies

Confrontées aux réglementations européennes exigeant plus de qualité et de transparence vis-à-vis des consommateurs ainsi qu'à l'environnement international, les entreprises d'assurance n'ont pas le choix. Innover dans un marché européen relativement saturé fait la différence. Si elles veulent améliorer leurs échanges avec les clients, mais aussi leur rentabilité, elles doivent prévoir d'investir massivement dans les nouvelles technologies de type intelligence artificielle et robots. Certaines s'intéressent actuellement à la technologie de la Blockchain. A l'aide de *datamining* et d'analyses prédictives, les assureurs cherchent aussi à mieux connaître leurs clients. Ainsi peut-on observer une multitude d'offres autour des objets connectés (auto/habitat/santé) et dont la vente devrait s'accélérer avec l'arrivée de la 5G en Europe.

Une concurrence toujours plus accrue

Les GAFAs et les InsurTech continuent de grignoter des parts de marché en proposant des produits innovants et adaptés aux besoins des clients. Conscients des menaces qui planent, certains assureurs ont pris la décision d'investir dans les AssurTech, avec en tête l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France, plaçant ainsi l'Europe au 2^e rang après les Etats-Unis. Le développement de partenariats entre assureurs traditionnels et start-up permet également de capter plus de sources de revenus.

Toutes ces réformes au long cours n'ont pas seulement pour objectif d'accroître les garanties prudentielles ; elles ont aussi pour ambition de renforcer la compétitivité des entreprises gérées avec prudence, d'améliorer leur capacité de financement auprès des marchés internationaux de capitaux. Si elles veulent survivre, les entreprises européennes de l'assurance n'ont pas d'autres choix que de repenser leurs stratégies, produits et *business model*.

Martine Borderies

Pour aller plus loin :

Le blog assurance des consultants Wavestone : www.insurancespeaker-wavestone.com.

L'Europe de l'assurance et ses challenges, Denis Kessler, Revue d'Economie financière 2017/1.

L'assurance et les nouvelles technologies : www.blockchaindailynews.com.

Le secteur des assurances manifeste de plus en plus son intérêt pour la Blockchain et plus particulièrement pour une de ses applications appelée *smart contracts*. Ce sont des programmes qui exécutent automatiquement les conditions et les termes d'un contrat, sans intervention humaine.

smart contracts, l'objectif étant d'accélérer et de simplifier, dans le cadre de catastrophes naturelles, les transactions et les processus de réclamation et

d'indemnisation entre investisseurs et assureurs. Autres usages : un registre de stockage pour déposer des documents (brevets, diplômes, fiches de paie) qui

peuvent servir de preuves si nécessaire et les *digital transactions* qui permettent de garantir la traçabilité de toutes les transactions.

Une motivation économique pourrait, au-delà des difficultés évidentes d'application, inciter les assureurs à développer cette technologie.

Martine Borderies

Sources :

www.insurancespeaker-wavestone.com
www.scoop.it/t/newsletter-assurance-du-futur

Les assureurs expérimentent la Blockchain

Selon la Fédération Française de l'Assurance (FFA), une quinzaine d'assureurs, dont l'identité n'a pas été dévoilée, ont expérimenté durant 4 mois, fin 2017, le déploiement de la technologie Blockchain dans l'idée de simplifier et de sécuriser leurs échanges de données. Il s'agissait pour ces assureurs de se livrer à une simulation des conséquences potentielles de la loi Hamon relative à la consommation et qui donne la possibilité aux particuliers de changer plus facilement d'assureurs. Ces derniers peuvent désormais résilier leur contrat dans l'année. Aux termes de la loi, il appartient au nouvel assureur choisi de s'assurer des formalités de résiliation et de s'assurer que la couverture ne s'interrompt dans l'intervalle. La communication entre les assureurs doit être de qualité.

En savoir plus sur www.cbanque.com/actu/65244/des-assureurs-francais-testent-la-blockchain-pour-simplifier-leurs-echanges#vix555XPwjYYgJ2.99.

Vers une nouvelle organisation du travail

Selon le Secrétaire général de l'Observatoire de l'évolution des métiers (cf. son *Baromètre prospectif 2016*), l'argument-clé pour séduire les jeunes talents, c'est la révolution digitale et collaborative qui réinvente une nouvelle organisation sociale ainsi qu'un nouveau modèle économique. Les assureurs français qui commencent d'accompagner ce mouvement planchent sur de nouveaux métiers émergents susceptibles de rencontrer les attentes des jeunes collaborateurs et des moins jeunes. D'ores et déjà, une part importante des jeunes collaborateurs, toujours selon l'Observatoire, a accompli sa révolution numérique. S'agissant du recrutement, de nouvelles formes d'intervention des RH vont devoir se mettre en place, qui ressembleront davantage à des opérations de casting dans la réalisation d'un film qu'à un recrutement classique : logique de projets, nombre et/ou diversité des personnes à trouver, absence d'antécédents des postes à pourvoir. Côté formation, les plateformes proposent sur la base du volontariat aux salariés des modules pédagogiques afin de les sensibiliser à la transformation digitale en cours. Au-delà des compétences techniques, c'est une réflexion qui est menée par les assureurs européens sur la recomposition du travail, la transformation des métiers, les marges de manœuvre à accorder aux collaborateurs, l'évaluation du niveau de compétences sur le modèle des pays les plus avancés du nord de l'Europe.

<http://www.metiers-assurance.org/wp-content/uploads/2016/06/BAROMETRE-2016.pdf>

L'assurance collaborative

Avec l'assurance collaborative, nouveau modèle émergent, les assurés sont perçus non plus comme un groupe mais comme des membres d'une communauté solidaire. Les petits risques sont pris en charge par la communauté, les plus gros par l'assureur ou le réassureur. Si la communauté est vertueuse, chaque membre peut bénéficier d'un remboursement de sa prime.

De nombreux biens se partagent aujourd'hui : les voitures (BlaBlaCar, Drivy), les logements (Airbnb), les outils (Bricolib)... Les assureurs se doivent de se positionner sur ce nouveau mode de consommation pour lequel l'usage prévaut sur la possession. Certains assureurs le font déjà comme Axa, Allianz, la MAIF. En partenariat avec Deloitte, Lemonway, la start-up française, présentait en 2016, son prototype LenderBot, une plateforme dédiée au prêt d'objets entre particuliers et qui fonctionne de manière autogérée grâce à une Blockchain.

Par l'intermédiaire de LenderBot, les conditions de l'opération sont validées. Lorsque le contrat est conclu, les deux parties signent par voie électronique leur engagement et une assurance temporaire est proposée à l'emprunteur qui en règle la prime via le service de Lemonway. Chacun de ces actes est inscrit successivement dans un contrat unique et l'ensemble est enregistré dans la Blockchain. Conversations accessibles à tout moment, sécurité, infalsifiabilité sont garanties par la technologie.

Trois tendances se dessinent

L'achat en groupe d'assurances est l'un de ces modèles. Le site britannique boughtbymany.com, par exemple, propose à ses membres des assurances très pointues telles qu'une couverture santé pour les chiens, pour une race particulière, ou bien une assurance voyage expatriés pour les diabétiques. Ce qui permet de négocier le prix de manière avantageuse : « *We connect people with similar insurance needs* ».

La micro-mutuelle en communauté ou assurance *peer to peer* est l'autre tendance. Le principe est novateur car il associe l'assurance collective à une couverture traditionnelle. Pour accéder à ce service, il faut constituer une communauté de 100 personnes, des proches de préférence tels que des membres de la famille ou bien des personnes qui partagent les mêmes intérêts. La communauté versera une coti-



La micro-mutuelle en communauté ou assurance *peer to peer* est une des trois tendances qui se dessinent.

sation qui sera divisée en deux parties, une partie de la somme à hauteur de 80 % servira à alimenter un fonds de garantie (le *float*) et destinée à régler les petits sinistres, l'autre partie, les 20 % restants seront utilisés pour souscrire une assurance classique destinée à couvrir les risques lourds. Dans le domaine de l'assurance automobile et par l'intermédiaire de la start-up jfloat.com, les consommateurs britanniques ont accès à ce type d'assurance entre particuliers ou assurance *peer to peer*. En France, insPeer et Otherwise sont deux plateformes collaboratives récemment développées. La plateforme insPeer est une assurance collaborative dédiée aux conducteurs de véhicules électriques. Même principe : une partie de la cotisation va à l'assureur afin de couvrir les gros risques, l'autre dans un fonds dédié aux assurés de véhicules électriques. A la fin de l'année, s'il reste de l'argent sur le fonds, il sera restitué à chacun sous forme de *cashback*. De son côté, la plateforme de distribution Otherwise s'est d'abord concentrée sur l'assurance complémentaire de santé. Elle s'est ensuite élargie à l'assurance chiens/chats

via un partenariat avec Generali France et un autre partenariat avec la MAIF.

L'auto-assurance ou l'assurance sans intermédiaire est la troisième tendance du moment. Le site américain percover.com propose ainsi à ses membres d'être leur propre compagnie : une posture « révolutionnaire ». Chaque assuré verse une prime selon un algorithme calculé par le site Internet selon la valeur du bien à assurer et la couverture choisie. La cotisation peut être payée en Bitcoins. Ce système, qui reste marginal, ne couvre pour le moment que les petits risques.

On l'aura compris, l'assureur de la nouvelle économie aura une bonne maîtrise de ces nouvelles technologies et stratégies s'il veut séduire les nouvelles générations et faire face éventuellement aux menaces des nouveaux entrants. ✓

Martine Borderies

Source :

<https://www.adpassurances.fr/articles/l-assurance-collaborative-se-developpe-en-europe.html>

Comment Lemonade bouscule le modèle traditionnel de l'assurance

En profitant des opportunités offertes par le digital, en repensant le lien de confiance entre la compagnie et l'assuré, la start-up new-yorkaise Lemonade bouscule les codes de l'assurance. Et fait des émules, inspire autant qu'elle suscite la crainte.

« Oubliez tout ce que vous connaissez du monde de l'assurance ». La start-up new-yorkaise Lemonade donne le ton sur la première page de son site Internet avec la promesse d'offrir une toute autre expérience à l'assuré. Pour cela, Lemonade profite des possibilités offertes par le digital et bouscule les codes propres au secteur. « Lemonade renverse le modèle d'assurance traditionnel, précise encore le site. Nous traitons les primes que vous payez comme si c'était votre argent, pas le nôtre. Tout devient simple et transparent. Notre rémunération est forfaitaire. Nous payons rapidement les indemnités et reversons l'argent qu'il reste à des causes qui vous tiennent à cœur. »

Un modèle qui évite le conflit d'intérêts

La start-up offre des couvertures d'assurance habitation pour les locataires comme pour les propriétaires. Son fonctionnement s'inscrit dans une approche d'économie du partage, ou *peer to peer*, avec la volonté d'éviter tout conflit entre les intérêts de la compagnie et celui de ses clients, comme c'est à ses yeux trop souvent le cas. Selon Lemonade, analysant le fonctionnement du modèle traditionnel de l'assurance, les marges sont généralement inversement proportionnelles aux indemnités accordées. Dès lors, il peut en découler des procédures complexes pour l'assuré de bonne foi qui désire obtenir l'indemnisation à laquelle il a droit.

Au service de causes caritatives

Lemonade se rémunère d'une seule manière : le prélèvement d'un montant forfaitaire s'élevant autour de 20 % des primes versées. Le reste de la prime sert à la souscription d'une réassurance (20 %), à

la couverture des frais administratifs (40 %) et à l'alimentation d'un fonds communautaire destiné à couvrir les indemnités (40 %). Si, au terme d'une année, l'argent injecté dans le fonds communautaire n'a pas été utilisé, ce qu'il reste est versé à l'association caritative choisie par l'assuré au moment de la souscription de son contrat.

Se prémunir contre la fraude

Avec la transparence et l'aspect caritatif qu'il intègre, le modèle entend se prémunir contre les tentatives de fraude. L'assuré devrait être en effet moins enclin à gruger l'assureur et la communauté de clients dont il est membre. L'idée est que l'argent collecté n'appartient pas à la compagnie, mais qu'il reste propriété des clients rassemblés en une communauté (ou plusieurs, ceux-ci pouvant être considérés comme réunis autour de l'association caritative qu'ils soutiennent). La destination finale des sommes collectées dépend donc directement de leurs aspirations et valeurs personnelles.

Profiter du digital

Lemonade est un acteur 100 % digital. La compagnie propose une nouvelle expérience à ses clients : une souscription en quelques clics, des montants de primes extrêmement bas, des indemnités

obtenues en un temps record. Tout se fait en ligne, en dialoguant principalement avec un robot conversationnel pour définir la police d'assurance adaptée aux besoins du client. Le traitement des sinistres se veut simple. Un échange en ligne, avec une personne bien réelle cette fois, permet d'identifier les circonstances de l'incident, d'estimer les dommages à indemniser et d'aboutir au règlement immédiat après avoir obtenu de l'assuré la signature via son smartphone d'un engagement de sincérité.

Derrière, notamment pour lutter contre la fraude et pour garantir une expérience de qualité, la start-up a recours à l'intelligence artificielle et aux sciences comportementales.

Lemonade est en plein développement outre-Atlantique et suscite beaucoup de débats au cœur du secteur traditionnel de l'assurance à travers le monde. Elle remet en question, inspire autant qu'elle suscite des craintes. En deux ans, le service a engrangé de nombreux succès. Sa valorisation dépasserait aujourd'hui les 500 millions USD d'après l'agence Bloomberg. La start-up compterait désormais 90.000 assurés et ses offres sont disponibles dans 25 États américains.

Sébastien Lambotte

Lemonade se rémunère d'une seule manière : le prélèvement d'un montant forfaitaire s'élevant autour de 20 % des primes versées. Le reste de la prime sert à la souscription d'une réassurance (20 %), à la couverture des frais administratifs (40 %) et à l'alimentation d'un fonds communautaire destiné à couvrir les indemnités (40 %).

La plateforme de rencontre entre assurés et assureurs

En matière de transformation digitale du monde de l'assurance, DeeCide est un exemple belge qui mérite que l'on s'y attarde. Cette start-up a créé une plateforme qui replace l'intérêt de l'assuré au cœur du modèle. Par ses fonctionnalités, elle permet à des personnes ayant un besoin en assurance de trouver facilement le bon interlocuteur et la couverture la plus adaptée à leurs besoins. A travers elle, l'assuré peut aussi renégocier son contrat en quelques clics.

La start-up belge DeeCide est née du constat qu'il était grand temps de repenser la relation assureur-assuré. Elle a pris le temps d'analyser le marché, les modèles économiques, la manière dont tout un chacun appréhende le monde de l'assurance. Parmi les éléments mis en avant, le fait que 80 % des assurés ne pensent pas à réévaluer leur contrat une fois qu'ils ont souscrit à une couverture. Dès lors, les clients voient généralement le montant de leur facture annuelle augmenter, souvent sans qu'ils n'aient eu à déplorer le moindre sinistre et sans avoir eu leur moindre contact avec leur assureur. « Dans la plupart des cas, le meilleur client, celui qui paie sans sourciller et n'a pas de sinistre, fait l'expérience du pire service », défend la start-up. Le modèle économique de beaucoup de compagnies s'organise d'ailleurs autour de ces clients dormants.

L'intérêt du client au centre

Or, en pratique, l'assuré aurait tout intérêt à rediscuter son contrat régulièrement, ne fût-ce que pour profiter des efforts commerciaux consentis par les compagnies pour aller chercher des parts de marché à leurs concurrents et afin de s'assurer que sa couverture correspond bien à ses besoins.

Ce constat fait, DeeCide a imaginé une plateforme permettant de mieux connecter les professionnels de l'assurance à tous ceux qui sont à la recherche d'une couverture adaptée à leurs besoins. La start-up ne se positionne pas comme un courtier ou une compagnie mais comme un espace qui, en replaçant les intérêts du client au centre des préoccupations, va permettre à l'offre et la demande de mieux se rencontrer.

DeeCide a imaginé une plateforme permettant de mieux connecter les professionnels de l'assurance à tous ceux qui sont à la recherche d'une couverture adaptée à leurs besoins. La start-up ne se positionne pas comme un courtier ou une compagnie mais comme un espace qui, en replaçant les intérêts du client au centre des préoccupations, va permettre à l'offre et la demande de mieux se rencontrer.

Ce sont les assureurs qui courtisent

« Alors qu'hier il fallait que le client multiplie les démarches auprès des courtiers et des compagnies, avec DeeCide il ne remplit qu'un seul formulaire. Ce sont ensuite les professionnels qui entreprennent les démarches en lui proposant des offres, commente Antoine De Beys, cofondateur de DeeCide, qui a notamment acquis une large expérience du monde de l'assurance en Belgique et au Luxembourg. L'utilisateur de la plateforme n'a plus qu'à comparer. »

Transparence et mise en concurrence

Une fois qu'une offre lui plaît, le client peut décider de la rendre visible aux autres professionnels de l'assurance. « Tous peuvent alors faire des propositions plus en lien avec les attentes du client. Dans ce contexte, notre plateforme facilite la transparence et la mise en concurrence dans l'intérêt du client », explique Antoine De Beys.

Du côté des professionnels de l'assurance, DeeCide permet tant aux compagnies qu'aux courtiers d'aller directement à la rencontre des clients et d'engager

une transformation digitale pertinente. « Contrats, communications ou sinistres sont gérés depuis un seul endroit. Notre plateforme technologique offre tous les outils pour permettre aux clients et professionnels de l'assurance d'échanger. Le contrat peut donc être directement négocié à travers la plateforme. Le prix n'est dès lors plus le seul argument pour convaincre. Les uns et les autres peuvent poser les questions utiles et obtenir les réponses indispensables pour que, au final, le client soit assuré d'être bien couvert. »

Renégociation simplifiée

Surtout, DeeCide permet à chaque client de revoir son contrat tous les ans s'il le désire. Tous les éléments sont archivés. Pour réévaluer son contrat, il suffit au client de demander un check-up à son assureur actuel. Pour le renégocier, il a aussi la possibilité de soumettre à nouveau son besoin à la communauté de professionnels. Tout cela se fait en un seul clic.

Le service de DeeCide est accessible pour l'heure uniquement sur le marché belge et permet de négocier une assurance auto.

Sébastien Lambotte

L'assurance de responsabilité du mandataire social

Diriger une entreprise, c'est prendre des décisions et des risques, et notre société assiste de plus en plus fréquemment à la mise en cause des dirigeants.

De nos jours, le dirigeant et/ou le mandataire social sont, dans le cadre de leurs fonctions, exposés à des risques majeurs pouvant engager leur responsabilité personnelle civile, pénale, voire fiscale, et corrélativement entraîner des conséquences financières dommageables qui impactent leur patrimoine, leur image. Or, ni l'assurance responsabilité civile personnelle, ni l'assurance professionnelle de l'entreprise ne couvre la responsabilité personnelle du dirigeant.

Exposition du dirigeant à différents risques

Le dirigeant est fréquemment exposé à commettre des fautes, des erreurs ou de simples omissions au préjudice de la société elle-même ou des tiers. Il pourra s'agir du non-respect des lois ou règlements ou des statuts, d'infractions aux obligations fiscales, de tromperie dans l'établissement des comptes, d'informations tronquées, de négligence dans le management, d'erreur de gestion, de fausse déclaration, d'une omission dans le contrôle de la sécurité, d'un endettement excessif et sans fondement, d'une politique de dividende trop généreuse à l'égard des actionnaires, d'une déclaration de faillite survenue de façon beaucoup trop tardive, d'une discrimination, d'un harcèlement... Légère ou lourde, involontaire ou non, le concept de faute est vaste et imprécis, d'autant plus qu'avec la jurisprudence, ce concept évolue. Il n'est donc pas superflu pour un dirigeant de prendre les garanties nécessaires afin de se protéger des conséquences dommageables.

Une police d'assurance spécifique et adaptée à l'entreprise

L'assureur dispose, dans sa palette, d'une police d'assurance couvrant ce type de

Le dirigeant est fréquemment exposé à commettre des fautes, des erreurs ou de simples omissions au préjudice de la société elle-même ou des tiers. Il pourra s'agir du non-respect des lois ou règlements ou des statuts, d'infractions aux obligations fiscales, de tromperie dans l'établissement des comptes, d'informations tronquées, de négligence dans le management, d'erreur de gestion, de fausse déclaration, d'une omission dans le contrôle de la sécurité, d'un endettement excessif et sans fondement, d'une politique de dividende trop généreuse à l'égard des actionnaires, d'une déclaration de faillite survenue de façon beaucoup trop tardive, d'une discrimination, d'un harcèlement...



risque ; le dirigeant est pris dans un sens large puisque sont englobés le dirigeant de droit mais aussi le dirigeant de fait. Les garanties du contrat peuvent s'étendre aussi au conjoint, à ses héritiers. Cette assurance s'adresse essentiellement aux mandataires sociaux de certains types d'entreprises privées comme les S.A., S.A.S. ou S.à r.l. mais aussi les établissements publics. Outre le président, le directeur général, les membres d'un directoire, d'un conseil d'administration, d'un conseil de surveillance ou le gérant peuvent être assurés. Même un cadre salarié de l'entreprise pourra être éligible à une assurance en responsabilité civile personnelle s'il reçoit de la part de sa direction une délégation de pouvoir.

Cette assurance spécifique doit être adaptée à l'entreprise, à sa taille, à son activité et à son exposition au risque. Afin de pouvoir établir la police d'assurance, un questionnaire précis est élaboré par l'assureur afin que celui-ci puisse déterminer le niveau de risque et corrélativement la prime ; il est conseillé au souscripteur de le remplir fidèlement. En effet, s'il s'avère que le souscripteur de la police a omis ou mal renseigné de manière intentionnelle son assureur sur les éléments d'appréciation du risque, les conséquences sont graves puisque l'assureur refusera, d'une part, de prendre en compte le sinistre et, d'autre part, le contrat d'assurance pourra être déclaré nul par décision de justice et les primes resteront acquises à l'assureur. Très fréquemment, cette garantie est souscrite par l'entreprise pour le compte de ses dirigeants, même si elle pourrait l'être par le dirigeant lui-même.

L'étendue de la garantie

En pratique cette assurance permet de couvrir l'obligation de répondre du dommage que l'on a causé à autrui par la réparation du préjudice subi. S'il est prouvé que le dirigeant a commis une faute ayant causé un préjudice à l'entreprise elle-même, à un actionnaire ou à un tiers, l'assureur prend en charge ou rembourse les frais de défense et les conséquences pécuniaires des sinistres de l'assuré résultant de toute réclamation introduite à leur rencontre pendant la période d'assurance

ou la période subséquente, engageant ou susceptible d'engager leur responsabilité et fondée sur une faute liée au statut de dirigeant.

En cas de mise en cause de la responsabilité personnelle du dirigeant, la garantie peut couvrir les frais de défense dans un procès civil, pénal ou administratif ainsi que le montant des condamnations civiles.

Enfin, des garanties optionnelles permettent de compléter un premier niveau de garanties. D'autres frais pourront être pris en charge, notamment les frais de comparution, les frais de constitution de caution ou dépôt de garantie, les frais consécutifs à une privation d'actifs, les frais de reconstitution de l'image des dirigeants, les frais d'assistance psychologique. Les montants de garantie prévus sont adaptables par l'assureur.

Quelques restrictions habituelles à la garantie

Ainsi que pour tout contrat d'assurance, l'assurance du dirigeant est soumise à un certain nombre de clauses qui en limitent sa portée. Ce sont les causes d'exclusion de garantie, les franchises et les plafonds d'indemnisation ainsi que les clauses de territorialité. Par exemple, dans un cas de responsabilité civile professionnelle, un arrêt de la Cour d'appel de Luxembourg rendu le 16 février 2017 (n° rôle 40931) a retenu que pour la mise en œuvre par l'assuré de l'indemnisation au titre de l'assurance responsabilité civile professionnelle, il lui appartient d'établir que sa responsabilité est engagée. En l'espèce, la responsabilité n'avait, d'une part, pas été engagée judiciairement et, d'autre part, les termes de la transaction rejetaient toute reconnaissance de responsabilité. La demande d'indemnisation par

l'assureur ne pouvait donc être accueillie favorablement.

L'entreprise doit comprendre et vérifier ces clauses et son choix ne doit pas être basé sur le seul élément du prix mais aussi et d'abord sur l'adéquation de la garantie aux risques spécifiques auxquels le dirigeant est exposé.

La question s'est aussi posée en jurisprudence de savoir si le souscripteur, par le biais d'une assurance, pourrait se prémunir contre ses futures infractions. L'assureur s'était opposé à l'indemnisation et il a été décidé que l'assureur ne doit pas assumer l'acte volontaire de nuire aux intérêts de l'entreprise ou d'un tiers ; le dirigeant ne peut attendre d'un assureur qu'il indemnise un comportement illégal, contraire aux intérêts de la société.



Photo: Schneider

M^e Karine Vilret ⁽¹⁾
Avocat, Partner

KLEYRIGRASSO

(1) Auteur de l'ouvrage *Droit de l'assurance-vie luxembourgeoise – Aspects contractuels, réglementaires et financiers*, octobre 2017, Éditions Larcier Promoculture.

Le choix de l'entreprise ne doit pas être basé sur le seul élément du prix mais aussi et d'abord sur l'adéquation de la garantie aux risques spécifiques auxquels le dirigeant est exposé.

Le contrat collectif « soins de santé », un incontournable pour vos salariés

S'il est vrai qu'au Grand-Duché de Luxembourg, la Caisse Nationale de Santé (CNS) offre souvent un très bon niveau de remboursement pour des frais engendrés par la maladie et les accidents, et certainement comparée aux différents systèmes sociaux en place dans d'autres pays de l'Union européenne, il arrive aussi qu'elle n'intervienne pas ou peu. Dans pareil cas, une bonne couverture complémentaire « soins de santé » via une mutuelle santé ou une société d'assurances est indispensable. L'offrir au salarié via un plan collectif, c'est protéger sa santé, améliorant ainsi son bien-être et celui de votre société.

Contexte légal

L'affiliation à la Caisse Nationale de Santé est obligatoire pour tout travailleur salarié ou indépendant au Luxembourg, qu'il soit résident ou frontalier. Elle ne l'est pas naturellement pour tout membre de famille non-résident luxembourgeois.

En plus de son affiliation à la CNS, tout travailleur frontalier doit aussi être inscrit auprès d'une caisse de maladie ou mutuelle de son pays de résidence.

Lorsqu'un salarié sous contrat de travail luxembourgeois ou un membre de sa famille nécessite des soins médicaux, il sollicite soit la CNS, soit sa caisse de maladie (mutuelle) locale pour le remboursement légal éventuel en fonction du pays où les soins ont été dispensés.

- Pour le résident luxembourgeois et sa famille, ce sera toujours la CNS au Luxembourg puisqu'il n'est obligatoirement affilié qu'à cette seule caisse de maladie. S'il est en plus affilié facultativement à une mutuelle au Luxembourg, il pourra s'y adresser aussi.
- Pour le travailleur frontalier et sa famille « dépendante », l'intervention sera demandée à la CNS si les consultations et soins médicaux ont eu lieu sur le territoire luxembourgeois. Par contre, pour toute consultation, soins médicaux, achat de médicaments ou intervention médicale dans le pays de résidence, c'est la caisse de maladie ou mutuelle nationale qui intervient selon la grille de tarifs conventionnés prévus dans le pays en question et les accords prévus dans les éventuelles conventions inter pays.

Nature des soins

De manière générale, on distingue deux types d'intervention :

- ⇒ l'intervention dans le cadre d'un traitement stationnaire. Un traitement est dit stationnaire s'il est engendré par l'état de patients nécessitant un séjour à l'hôpital d'au moins 24 heures ;
- ⇒ l'intervention dans le cadre d'un traitement ambulatoire. Un traitement est dit ambulatoire, s'il n'est pas considéré comme hospitalier. Intuitivement, s'il ne nécessite pas l'occupation d'un lit pour au moins une nuit. Ce sera par exemple le cas d'une place de surveillance ou hôpital de jour.

A côté de ces traitements, on distingue aussi les frais ambulatoires comme les consultations et visites médicales, la prescription de médicaments, de bandages, de port de lunettes ou lentilles de contact, de kinésithérapie, d'ostéopathie, de soins dentaires (prothèses et couronnes...)

La CNS

En général, la CNS rembourse la totalité d'un traitement stationnaire en chambre 2^e classe. C'est ainsi qu'un patient qui

ne dispose pas d'une couverture complémentaire « soins de santé » et qui souhaite la 1^{ère} classe ou la chambre individuelle devra supporter les frais supplémentaires engendrés par cette 1^{ère} classe ou chambre individuelle, y compris les mémoires d'honoraires des médecins.

En ce qui concerne les traitements ambulatoires, la CNS interviendra en général jusqu'à concurrence de 88 % du coût total pourvu que ces traitements aient été prescrits par des médecins reconnus. Certaines restrictions existent cependant. C'est le cas des traitements homéopathiques ou encore des soins conférés par des naturopathes ou encore ostéopathes ou chiropracteurs. De manière générale, aucune intervention CNS n'est prévue pour les médecines non conventionnelles. Il en est de même pour certaines prestations dentaires et optiques comme la chirurgie réfractive. Pour d'autres prestations, des plafonds de remboursement peuvent aussi être appliqués. C'est notamment le cas pour les lunettes, les lentilles, l'orthodontie, les couronnes dentaires...

Si vous vous orientez vers la mutuelle santé, aucune formalité médicale ne vous sera imposée, ni à vous ni à votre famille, et vous n'essuierez pas de refus pour des soins liés à une maladie pré-existante. Vous payez une cotisation unique qui couvre toute votre famille qu'elle qu'en soit sa composition. Aucun impôt ne sera dû sur la cotisation payée.

Hormis les cas cités ci-avant, la CNS peut-elle ne pas intervenir à l'occasion d'un traitement stationnaire et/ou ambulatoire ? La réponse est OUI. C'est par exemple le cas lorsqu'un salarié résident luxembourgeois choisit de se faire hospitaliser, voire opérer, dans un autre pays, alors que le Luxembourg offre ce même type de prestations dans ses hôpitaux.

Un frontalier qui se fait hospitaliser dans un pays autre que son pays de résidence ou le Luxembourg pourrait se voir refuser les frais d'intervention de la CNS et de sa caisse de maladie locale. Il devra alors supporter seul tous les frais.

De manière générale, avant toute hospitalisation ou traitements ambulatoires, il est utile de se renseigner auprès de la CNS et/ou la caisse de maladie pour savoir s'il y aura intervention ou non, et si oui pour quel montant.

Pourquoi un contrat collectif « soins de santé » ?

Pour éviter qu'un salarié doive déboursier beaucoup pour lui ou un membre de sa famille en cas d'accident ou de problème de santé par une mesure de bienveillance de son employeur.

Même si pareille couverture santé peut toujours être achetée individuellement, la souscription par un contrat collectif permet au salarié de bénéficier d'une économie d'échelle, rendant le coût plus attractif.

Dans le tableau, l'illustration de cinq situations réelles récentes où le salarié peut remercier l'employeur d'avoir instauré pareil plan.

- 1) Résident luxembourgeois de 40 ans en séjour en Autriche, hospitalisé en urgence plusieurs jours pour une intervention au genou suite à une chute ;
- 2) Salarié Luxembourgeois de 49 ans en vacances à Ténériffe, hospitalisé en urgence pour un problème cardiaque ;
- 3) Salarié né en 1969 transféré vers un centre universitaire en Allemagne pour une affection lympho et hématopoïétique aiguë ;
- 4) Jeune salariée ayant subi une chirurgie réfractive aux deux yeux ;
- 5) Salarié dont un enfant nécessite un 2^e appareil orthodontique non remboursé par la CNS et qui a presque 17 ans au moment du début du traitement.

Situations	1).	2).	3).	4).	5).*
Montant facturé par l'hôpital /dentiste*:	7.962 EUR	10.235 EUR	78.232 EUR	4.980 EUR	4.000 EUR
Intervention CNS :	542 EUR	3.058 EUR	aucune	aucune	aucune
Solde à charge du patient :	7.420 EUR	7.177 EUR	78.232 EUR	4.980 EUR	4.000 EUR
Intervention du prestataire du plan :	7.420 EUR	7.177 EUR	78.232 EUR	1.000 EUR	2.840 EUR
Solde à charge du salarié :	0 EUR	0 EUR	0 EUR	3.980 EUR	1.160 EUR

Ces exemples sont loin d'être des cas isolés.

Traitement fiscal des primes ou cotisations versées dans le cadre d'un plan collectif « soins de santé »

Lorsqu'elles sont payées par l'employeur pour ses salariés, les primes ou cotisations sont considérées comme avantages en nature et taxées comme telles dans le chef du salarié.

Lorsque le salarié paye lui-même la cotisation ou les primes pour lui et/ou les membres de sa famille, elle(s) est(sont) déductible(s) comme « dépenses spéciales » dans les limitations prévues à l'article 111 L.I.R. (maximum 672 EUR par an et par personne du foyer fiscal).

Où souscrire le plan collectif ?

Vous avez le choix entre l'assureur ou la mutuelle santé.

Plusieurs assureurs de la Place offrent des produits « soins de santé » groupe, allant du produit standard au produit sophistiqué tandis qu'une seule mutuelle santé propose des solutions Business tout à fait comparables à l'offre des assureurs pour les entreprises.

Si vous choisissez un assureur pour votre plan de santé collectif, sachez que des formalités médicales pourraient être requises. Tout dépend de la taille de la société. Sachez aussi que vous payerez des primes pour tous les membres de la famille à couvrir, que ces primes sont soumises à une taxe de 4 % et que toute maladie pré-existante lors de l'affiliation ne sera pas couverte.

Si vous vous orientez vers la mutuelle santé, aucune formalité médicale ne vous sera imposée, ni à vous ni à votre famille,

et vous n'essuierez pas de refus pour des soins liés à une maladie pré-existante. Vous payez une cotisation unique qui couvre toute votre famille qu'elle qu'en soit sa composition. Aucun impôt ne sera dû sur la cotisation payée.

Pour l'avoir étudié, les remboursements les plus élevés en cas de sinistre ne se retrouvent pas nécessairement auprès du prestataire qui affiche les tarifs les plus élevés, et ce pour des produits comparables.

Un devis comparatif peut s'avérer utile. Et comme le dit le proverbe : « Mieux vaut prévenir que guérir ».



Lydia Chenoy
Actuaire

CMCM | Caisse Médico-Complémentaire
Mutualiste

La modernisation de l'encadrement des plans de pension

Le législateur a pris l'initiative de moderniser l'encadrement juridique des régimes complémentaires de pension, repris dans une loi datée du 8 juin 1999 et entrée en vigueur en l'an 2000. Elle avait pour but d'organiser la constitution des pensions complémentaires d'origine professionnelle (ce que l'on appelle communément le 2^e pilier des pensions). Les adaptations proposées il y a plus d'un an déjà, poursuivent principalement un triple objectif, à savoir l'élargissement du champ d'application de la loi aux indépendants et professions libérales, la mise à jour de certaines dispositions du volet social de la loi et, enfin, l'adaptation de son cadre fiscal, suite notamment à l'ouverture de ce 2^e pilier aux indépendants.

L'accès du 2^e pilier aux indépendants, cela constituait déjà une ancienne promesse faite par les derniers gouvernements. Jusqu'à présent, ces indépendants se voyaient exclus de toute possibilité de se constituer une pension complémentaire dans leur cadre professionnel. La loi réservait cette possibilité aux seuls salariés, via leur employeur. Pour ouvrir ce 2^e pilier aux indépendants, la loi s'appuie sur une structure déjà existante : les régimes dûment agréés qui, actuellement, servaient de structures d'accueil pour salariés ayant quitté leur entreprise en cours de carrière. Ceux-ci avaient la possibilité d'y loger leurs droits acquis jusqu'à leur retraite (sans possibilité cependant d'en poursuivre le financement). Pour l'occasion, ces régimes ont été rebaptisés « régimes complémentaires de pension agréés ». L'adhésion d'un indépendant à ce type de régime résultera d'une démarche purement individuelle, qui s'inscrira en outre dans un encadrement légal particulièrement souple. Ces régimes, qui seront soumis à un agrément préalable de l'autorité



de contrôle (l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale), pourront être mis en place par une compagnie d'assurances ou un fonds de pension. Les contributions que l'indépendant y consacrera,

bénéficieront en outre d'un avantage fiscal dans son chef.

Adaptations du volet social de la loi

Sans entrer dans tous les détails, quatre domaines en particulier peuvent être mis en exergue :

1) le délai d'acquisition des droits

Les salariés, affiliés à un plan de pension, acquièrent des droits en matière de retraite (sur la partie financée par les allocations patronales) au terme de la période de stage définie par leur règlement de pension, période qui, jusqu'à présent, pouvait être de 10 ans maximum. Désormais, elle ne pourra plus excéder 3 ans de service.

Comme pour les allocations patronales des salariés, les cotisations versées par un indépendant à un régime agréé feront aussi l'objet d'une imposition « à l'entrée » au même taux de 20 %. En contrepartie, la prestation sera exonérée de toute imposition au terme... du moins dans le chef des résidents luxembourgeois. Par contre, les non-résidents indépendants risquent de subir une double imposition.

Cette nouvelle règle découle d'une directive européenne dite « Mobilité ». Ainsi, les salariés engagés à partir du 21 mai 2018 devront bénéficier de droits acquis en matière de retraite au plus tard après 3 ans de service.

Pour les salariés déjà affiliés à un plan de pension à cette date, des dispositions transitoires sont prévues : leurs droits leur seront acquis au terme de la période fixée par leur règlement de pension si cette date est antérieure au 21 mai 2021. Si ce n'est pas le cas, à cette date, ils bénéficieront néanmoins de droits acquis. Cette question des droits acquis est évidemment sans objet dans le chef d'un indépendant : comme ses contributions proviennent directement de ses propres revenus, ses droits lui sont toujours acquis ;

2) l'affectation des droits acquis en cas de départ en cours de carrière

Lorsqu'un salarié quitte son entreprise en cours de carrière, les possibilités d'affectation des droits qu'il a acquis dans le cadre de son plan de pension ont été modifiées sur plusieurs points :

• en cas de « maintien des droits acquis »

Ce salarié peut toujours choisir de maintenir ses droits acquis dans le régime de son ancien employeur jusqu'à sa mise à la retraite. Mais, dans certains cas, il ne bénéficie d'aucune couverture en cas de décès : il ne peut percevoir le montant qui lui revient qu'au moment de sa retraite. En cas de décès prématuré, ses ayants droit ne perçoivent aucune prestation. C'est pour cette raison qu'il est dorénavant prévu qu'au moment de son départ de l'entreprise, s'il le souhaite, cet affilié pourra opter, mais à ses frais, pour une couverture Décès à concurrence des réserves acquises (ou pour faire plus simple, à concurrence de l'épargne constituée au moment de son décès) ;

• le rachat des droits acquis

Initialement, le texte du projet de loi biffait purement et simplement toute possibilité de rachat des droits acquis. Finalement, cette option est maintenue, mais uniquement dans deux cas de figure :

- a) lorsque des montants « minimales » sont en jeu, c'est-à-dire quand les réserves acquises (donc, l'épargne constituée au moment du départ)

ne dépassent pas trois fois le salaire social minimum mensuel (ce qui revient actuellement, à un montant n'excédant pas 5.995,77 EUR) ;

- b) lorsque le travailleur concerné va prester auprès d'un autre employeur ou débute une activité d'indépendant et que, dans le même temps, il ne se trouve plus soumis à l'assurance maladie luxembourgeoise. Ce qui reviendra généralement à partir exercer ses activités professionnelles à l'étranger ;

3) l'investissement des cotisations personnelles

Jusqu'à présent, les cotisations personnelles prélevées sur la rémunération d'un affilié devaient obligatoirement être versées dans un produit à taux garanti. Cette obligation disparaît désormais. Si le règlement de pension le permet, ces cotisations personnelles pourront également être placées dans des fonds d'investissement ;

4) l'information des affiliés

Dorénavant, une information annuelle devra être fournie non seulement aux affiliés actifs, mais aussi à ceux qui ont laissé leurs droits acquis dans le régime de leur ancien employeur (les affiliés « dormants »). Cette fiche de pension devra toujours reprendre la valeur des réserves et prestations acquises ou, en d'autres termes, le montant de l'épargne déjà constituée et de la prestation prévue à la retraite.

Evidemment, dans le cas de régimes à contributions définies sans garantie de rendement (où les contributions sont affectées à des fonds d'investissement), il n'est pas possible de calculer un montant à la retraite puisque la valeur des parts liées à ces fonds va fluctuer au fil du temps. Pourtant, la loi imposera de reprendre une projection, à l'âge de la retraite, de la valeur déjà acquise, et ce sur base d'un taux de rendement, par définition hypothétique. Un procédé particulièrement dangereux car même s'il sera précisé qu'il ne s'agit que d'une simple estimation, une telle information pourrait néanmoins générer de faux espoirs auprès de certains affiliés.

Une fiscalité adaptée

Le cadre fiscal de la loi a aussi dû être revu afin de canaliser l'accès des indé-

pendants au 2^e pilier. En fait, le régime fiscal des indépendants a été calqué sur celui des salariés : pour le financement de ses prestations de retraite, l'indépendant bénéficiera d'une déductibilité fiscale de ses cotisations, à concurrence de 20 % de son revenu annuel net. A l'origine, il était aussi prévu que le revenu pris en compte ne puisse pas dépasser 5 fois le salaire social minimum annuel (soit 119.915,40 EUR actuellement). Et plus surprenant encore, ce plafond se retrouvait également appliqué aux salariés, et ce sans aucune disposition transitoire.

Face aux critiques soulevées par cette mesure, le gouvernement a retiré purement et simplement cette mesure. Seule demeure donc la limite des 20 % du revenu annuel net pour un indépendant et de 20 % de la « rémunération annuelle ordinaire » pour un salarié. Et comme pour les allocations patronales des salariés, les cotisations versées par un indépendant à un régime agréé feront aussi l'objet d'une imposition « à l'entrée » au même taux de 20 %. En contrepartie, la prestation sera exonérée de toute imposition au terme... du moins dans le chef des résidents luxembourgeois. Par contre, les non-résidents indépendants risquent de subir une double imposition. Si, pour les salariés, certaines conventions fiscales (comme celles conclues avec la Belgique ou l'Allemagne, mais pas avec la France, par exemple) ont été adaptées, cela ne concernait pas, par définition, les indépendants...

Toutes ces nouvelles dispositions légales entreront en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Même si elles ne sont pas la panacée, elles devraient néanmoins participer au développement du 2^e pilier au Luxembourg.



Pierre Doyen
Conseiller juridique

ESOFAC Luxembourg S.A.

Planification patrimoniale, loi successorale et assurance-vie : tour d'horizon

La planification patrimoniale est un sujet qui occupe un nombre croissant de ménages de nos jours. Et pour cause. Familles recomposées, délocalisations, diversification du patrimoine et bien d'autres raisons justifient une intervention préalable pour garantir une transmission réussie des avoirs aux prochaines générations.

Or, une démarche de planification patrimoniale nécessite nécessairement la prise en compte des règles qui seront applicables à la succession future. Si vous habitez aujourd'hui au Luxembourg, il y a de fortes chances que votre succession sera régie par la loi luxembourgeoise. Trop souvent, les règles fondamentales en matière de dévolution successorale restent cependant méconnues.

La présente contribution est l'occasion de donner un aperçu sur i) la détermination de la loi applicable à la succession, ii) quelques règles fondamentales de la loi successorale luxembourgeoise et iii) l'articulation d'une assurance-vie comme outil d'organisation patrimoniale dans ce contexte.

La loi applicable à la succession

Avec l'entrée en vigueur du règlement européen 650/2012⁽¹⁾ (le « règlement »), les successions ouvertes au Luxembourg sont, depuis le 17 août 2015, régies par une loi unique. L'adoption du règlement a ainsi mis un terme à l'application du système scissionniste, notamment suivi au Luxembourg auparavant, et qui conduisait régulièrement à l'application de lois différentes selon la nature et la localisation des biens compris dans la succession.

A défaut de disposition testamentaire dérogoratoire, la succession est dorénavant en principe soumise à la loi du pays dans lequel le défunt avait sa dernière résidence habituelle, et ceci sans égard à la localisation des biens composant le patrimoine du défunt.

Une deuxième grande innovation du règlement consiste dans l'option accordée

au défunt d'effectuer un choix de loi en faveur de la loi successorale du pays dont il est un ressortissant au moment du choix, ou au moment de son décès. Ce choix doit être exprimé de manière expresse ou découler des termes d'une disposition testamentaire. Un résident luxembourgeois ayant la nationalité anglaise ou la double nationalité luxembourgeoise-anglaise pourrait dès lors opter pour l'application de la loi anglaise à sa succession.

Il faut noter que cette même unicité n'est pas donnée au niveau fiscal. Aussi faut-il préciser que le Luxembourg n'a, contrairement à ce qui est le cas en matière d'impôts directs, conclu aucune convention contre la double imposition en matière de droits de succession. Il n'est ainsi pas rare que plusieurs Etats exercent leur pouvoir d'imposition concurremment à l'égard d'une même succession, ce qui peut mener à une double imposition.

Quelques règles luxembourgeoises en matière successorale

Afin de déterminer les droits des héritiers et légataires dans la succession du défunt, il faut évidemment d'abord déterminer quels biens sont compris dans la succession.

La succession comprend d'abord tous les biens qui se trouvent dans le patrimoine du défunt au moment de son décès. Si le défunt était marié, il convient au préalable de liquider le régime matrimonial afin de déterminer les contours de son patrimoine. Selon le régime matrimonial choisi, le patrimoine du défunt sera plus ou moins important au moment de son décès⁽²⁾.

D'autres biens qui auront précédemment quitté le patrimoine du défunt pourront cependant être réintégrés dans la succession. En effet, toutes les donations (sans limite dans le temps) effectuées par le défunt de son vivant à ses héritiers sont en principe rapportables, c'est-à-dire qu'elles devront être rapportées par leurs bénéficiaires pour être réintégrées dans la succession au moment du décès. La règle du rapport vise ainsi à préserver l'égalité entre les héritiers en imputant les donations dont ils ont bénéficié de la part du défunt sur leur part respective dans la succession.

Le donateur peut cependant écarter la règle du rapport en exprimant sa volonté de vouloir donner hors part et avec dispense de rapport. Dans ce cas, la donation ne devra pas être rapportée à la masse successorale. Elle pourra cependant faire l'objet d'une demande en réduction par les héritiers réservataires lorsqu'elle entame la réserve héréditaire accordée à ceux-ci.

La loi luxembourgeoise accorde en effet une réserve légale au profit des descendants du défunt. Celle-ci varie en fonction du nombre d'enfants et selon que le défunt laisse ou ne laisse pas de conjoint survivant. Avec la réserve légale varie également la quotité disponible, c'est-à-dire la portion du patrimoine dont le défunt peut librement disposer. Le mécanisme de la réduction vise à maintenir intacte une certaine fraction du patrimoine du défunt au profit de ses descendants directs. Si le dépouillement a dépassé la limite de la quotité disponible, il y aura lieu à réduction de la libéralité

à due concurrence. Ce mécanisme est d'ordre public et s'applique à n'importe quel bénéficiaire, à l'opposé du rapport qui ne s'impose qu'aux héritiers.

Les donations et legs effectués par le défunt ne sont donc pas immuables, mais risquent selon les cas de devoir être rapportés par leurs bénéficiaires et/ou être réduits.

Notons en passant que le partenaire légal n'a pas de droits dans la succession de son partenaire prédécédé à moins que celui-ci ne l'ait institué légataire par voie de disposition testamentaire.

Libéralités et assurance-vie

Il n'est pas rare que le défunt souhaite gratifier certains de ses héritiers, voire des tiers à la famille. A cet effet, le défunt peut soit effectuer une donation de son vivant, soit gratifier par voie testamentaire d'un legs. Les conditions de validité et le régime fiscal varieront sensiblement selon l'option choisie.

A côté des donations et legs, l'assurance-vie est également couramment utilisée comme outil de planification patrimoniale. Mais comment est-elle traitée dans le contexte de la succession ?

Selon les cas, le droit au capital sera exclu ou compris dans la masse successorale.

L'assurance-vie contractée au profit d'un tiers est un cas typique d'application de la stipulation pour autrui. En contractant une assurance-vie, le souscripteur, stipulant, obtient de l'assureur, promettant, l'engagement de verser à une tierce personne qu'il aura en principe préalablement désignée, un capital dont le montant est prédéterminé. En contrepartie, le preneur s'engage à verser à échéances fixes, une prime établie en proportion du capital assuré. Le droit au capital de l'assurance-vie ne constituera ici pas un droit compris dans la masse successorale du défunt et il échappera dès lors en principe tant aux héritiers qu'aux créanciers du défunt souscripteur. Le bénéficiaire désigné recueillera le capital et en bénéficiera indépendamment de ses droits éventuels dans la succession. Notons qu'au niveau fiscal (droits de succession), le capital payé au bénéficiaire de l'assurance-vie sera dans ce cas, en principe, traité comme un legs et risque dès lors d'être soumis aux droits de succession.

En revanche, si le contrat d'assurance ne prévoit pas de bénéficiaire déterminable,

le capital de l'assurance sera compris dans la masse successorale. Il sera alors réparti entre les héritiers en proportion de leurs droits dans la succession compte tenu des dispositions légales et/ou testamentaires.

Au vu de la réserve légale des descendants, se pose alors la question de savoir si l'assurance-vie est à traiter comme une libéralité, et si tel est le cas, à concurrence de quel montant. Même si le bénéficiaire de l'assurance est dispensé du rapport ou s'il ne vient pas à la succession, les héritiers réservataires pourraient en effet exiger que le montant de l'assurance entre en ligne de compte pour vérifier si la quotité disponible a été dépassée et, le cas échéant, pour en demander la réduction.

En effet, dès lors que le preneur d'assurance s'appauvrit sans contrepartie et dans une intention libérale en vue d'enrichir le bénéficiaire du montant du capital, l'assurance-vie devrait vraisemblablement être qualifiée comme libéralité et en tant que telle être prise en compte dans le cadre du partage successoral.

Mais quel est le montant qui devra être pris en considération à cet effet, celui des primes payées par le souscripteur de son vivant ou celui du capital qui sera payé par l'assureur après le décès du souscripteur ? La loi 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance ne contient aucune disposition dérogatoire au droit commun à cet égard. A défaut de réglementation spécifique, il faudra raisonner sur la base des règles générales en matière de droit successoral luxembourgeois pour déterminer s'il convient de prendre en compte le montant du capital payé au décès ou les primes payées par le souscripteur de son vivant.

Sans pouvoir aller dans le détail, il convient d'indiquer que la réponse à cette question ne fait pas l'unanimité. Alors qu'un certain nombre d'arguments militent en effet en faveur de la prise en compte du capital, d'autres s'y opposent. Notamment les règles d'évaluation appliquées aux donations dans le contexte de la vérification du respect de la réserve plaideraient en faveur de la prise en compte du capital plutôt que des primes.

Comme signalé précédemment, la réponse à cette question a toute son importance dans la mesure où le montant ainsi attribué au bénéficiaire pourrait, selon les cas, dépasser la quotité disponible dont le défunt pouvait librement disposer et être remis en cause par les héritiers réservataires du défunt.



M^e Marianne Rau
Partner



M^e Marc Berna
Associate

Private Wealth,
Arendt & Medernach

- (1) Règlement (UE) n° 650/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions, et l'acceptation et l'exécution des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen.
- (2) En présence d'un régime de communauté universelle avec attribution de celle-ci au conjoint survivant, par exemple, l'ensemble du patrimoine des époux sera attribué au conjoint survivant lors du décès d'un des conjoints. La succession du défunt sera dès lors a priori réduite à zéro dans la mesure où tout son patrimoine aura été transféré à son conjoint survivant une seconde symbolique avant le décès.

Atradius

Sécurisez vos risques d'impayés !

Même si, globalement, le nombre de faillites est en baisse et que la croissance économique semble revenue, les entreprises font face actuellement à des délais de paiement plus longs de la part de leurs clients, impactant fortement leur trésorerie. Dans ce contexte, l'assurance-crédit reste un excellent outil de gestion quand il s'agit de minimiser les risques d'impayés. Entretien avec Pierre-Henri Molle, mandataire général d'Atradius Crédito y Caución S.A. de Seguros y Reaseguros.

Les prévisions d'Atradius pour 2018 semblent optimistes...

En effet. En termes d'insolvabilités, nos experts prévoient une baisse de 3 % dans les pays occidentaux grâce à la croissance économique mondiale, qui devrait croître de 3,2 % en 2018, et des taux d'intérêt bas – même si leurs jours sont comptés en Europe puisqu'ils sont déjà repartis à la hausse aux Etats-Unis. Pour la 9^e année consécutive, nous assistons à une baisse des faillites. Exception faite du Royaume-Uni (+ 4 %), tous les autres pays européens actent cette baisse. Le Luxembourg s'inscrit dans la moyenne avec - 3 %, la plus forte baisse ayant été enregistrée en Grèce (- 12 %). Si l'on compare avec le niveau d'avant la crise, le nombre de faillites demeure tout de même élevé, notamment au Luxembourg. Notons aussi que les risques politiques mondiaux constituent toujours une source d'inquiétude pour les entreprises qui exportent.

Les problèmes de trésorerie touchent beaucoup d'entreprises, surtout les plus petites...

Depuis quelque temps, les entreprises sont à nouveau confrontées à des délais de paiement plus longs qu'il y a un an ou deux de la part de leurs clients. Et cela a des répercussions immédiates sur leur trésorerie. Dès lors, de nombreux



Photo-Focalize/Emmanuel Claude

Pierre-Henri Molle,
mandataire général, Atradius Crédito y Caución S.A. de Seguros y Reaseguros.

chefs d'entreprise se tournent vers le *factoring* pour préfinancer leurs factures, mais il leur est demandé de souscrire une assurance-crédit pour se couvrir contre les risques d'impayés. Nous assistons donc à un nombre croissant d'assurés faisant appel à l'assurance-crédit afin d'améliorer leur trésorerie.

Que propose Atradius aux TPE et PME ?

Afin de répondre à une demande accrue de la part des petites entreprises, d'une part, et les inciter à s'ouvrir à l'assurance-crédit, d'autre part, nous avons revu les conditions et les coûts de *Modula First* dans une toute nouvelle version. Dorénavant, l'entreprise qui réalise jusqu'à 6 millions EUR de chiffre d'affaires peut en bénéficier. Cela signifie que l'entreprise qui fait 100.000 ou 200.000 EUR de chiffre d'affaires peut aussi y souscrire, et cela à des conditions forfaitaires adaptées. Par exemple, dès 2.400 EUR/an vous bénéficiez des services complets de l'assurance-crédit incluant notamment le recouvrement de créances et des indemnités de 25.000 EUR en cas de factures impayées. En fonction des besoins, vous pouvez moduler le maximum annuel d'indemnité jusqu'à 300.000 EUR et le nombre d'analyses de la santé financière de vos clients jusqu'à 110/an. Le contrat d'adhésion est disponible en ligne et nos services sont disponibles 7j/7, 24h/24 pour faire les demandes de couverture, suivre les risques clients et nous informer de tout sinistre. Sécurité et flexibilité sont ici les alliées des petites entités, ô combien importantes dans notre tissu économique !

Propos recueillis par Isabelle Couset

« Afin de répondre à une demande accrue de la part des petites entreprises, d'une part, et les inciter à s'ouvrir à l'assurance-crédit, d'autre part, nous avons revu les conditions et les coûts de *Modula First* dans une toute nouvelle version. »

EuroCaution Benelux

Des solutions sur mesure pour le secteur de l'immobilier

Fondée en 2012, EuroCaution Benelux S.A. est un courtier d'assurances qui conçoit ses propres produits pour les entreprises du secteur de l'immobilier. En quelques années, la société est devenue un acteur de référence en matière de garanties financières et de cautions sur les marchés luxembourgeois et belge. Rencontre avec son CEO, Alessandro Rizzo, et son Head of Sales Benelux, Cédric Doppagne.

En quoi consiste votre offre ?

Nous proposons aux professionnels de l'immobilier, c'est-à-dire aux promoteurs, entrepreneurs, corps de métier..., une large palette de cautions et garanties financières, entre autres, d'achèvement, de bonne fin, de remboursement d'acomptes, de retenue de garantie, de paiement, ou encore environnementales. EuroCaution étant un courtier souscripteur, nous avons la possibilité de créer nos propres produits, donc de proposer du sur mesure à nos clients. Notre réseau de partenaires est composé principalement de courtiers en assurances, de banques, de compagnies d'assurances. Parallèlement, nous avons conçu ImmoCaution, une assurance caution de la garantie locative sans dépôt bancaire, qui offre une plus grande sécurité, sans coût, au bailleur/agent immobilier et moyennant une petite prime annuelle de la part du locataire.



De g. à dr. : **Alessandro Rizzo** (CEO), **Vanessa Rivera-Martinez** (Relationship Manager) et **Cédric Doppagne** (Head of Sales Benelux), EuroCaution Benelux S.A.

Quelles sont les forces d'EuroCaution ?

Notre réseau, notre équipe et notre approche tarifaire. Notre rôle de courtier nous permet de sélectionner les meilleurs assureurs, à savoir ceux qui ont un Rating A et un ratio de solvabilité supérieur à 250 %. Nous disposons de notre propre équipe de souscription, ce qui nous offre l'avantage d'analyser les dossiers dans les 72 heures et de proposer des contrats sur mesure. Les garanties peuvent même être émises dans la journée lorsque le dossier est validé.

Nos compétences nous permettent également d'assister des projets de PPP (Partenariat Public-Privé) ou des banques dans le cadre de la syndication d'une ligne de garantie. Enfin, nous offrons des conditions tarifaires attrayantes car

notre mode de calcul est tout à fait différent de celui pratiqué par les banques, c'est-à-dire que les primes sont basées sur le capital assuré réel et qu'elles diminuent en fonction de l'état d'avancement du chantier. Pour cela, nous travaillons avec une équipe d'actuaire et de Risk Managers spécialisés dans le secteur de la construction, ce qui nous permet de calculer les primes au plus juste en fonction des risques. Nous sommes d'ailleurs les seuls sur le marché à avoir recours à des actuaire pour ce type de calcul.

Ces conditions tarifaires attrayantes ont d'ailleurs permis à EuroCaution d'être leader sur les marchés luxembourgeois et belge en matière de garantie financière d'achèvement (loi Breyne en Belgique), une obligation légale qui prévoit un système de cautionnement visant à protéger

les cocontractants jusqu'à l'achèvement complet des travaux.

Quels sont vos axes de développement à court terme ?

Jusqu'à présent, nos activités s'adressent à de grands clients (promoteurs, banques...) puisque le minimum de garantie que nous accordons est d'un million EUR et que nous pouvons les assister jusqu'à 250 millions EUR. Nous avons donc le projet de créer, dans les deux ans qui viennent, un département dédié uniquement aux PME. Cela permettra à de petits entrepreneurs et artisans de ne pas grever leur trésorerie en crédits et de libérer cet argent pour recruter, par exemple. Une petite révolution sur le marché, en perspective !

Propos recueillis par **Isabelle Couset**

La réforme du droit d'auteur dans l'UE : une nouvelle protection contre l'hégémonie des GAFA ?

En matière de réforme visant à faciliter l'émergence d'un marché unique du numérique, on aura souvent entendu ces jours derniers l'application du Règlement Général pour la Protection des Données, permettant de doter tous les Etats membres d'un degré commun et élevé de protection des données personnelles. Une autre réforme, non encore entrée en vigueur, pourrait également avoir le même retentissement dans certains secteurs : la proposition de directive « sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique » (COM (2016) 593 final).

Cette dernière vise à compléter, sans la remplacer, la législation européenne actuellement en vigueur en la matière (et notamment la directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information).

Outre la création de nouvelles exceptions en matière de droits d'auteur non traitées ici, cette directive vise clairement à répartir de manière plus équitable la valeur dans le marché numérique face aux grands acteurs dans le domaine et notamment les GAFA. Les grandes plateformes de partage en ligne, en tant qu'hébergeurs, seront ainsi soumises à de nouvelles obligations (I). D'autre part, les éditeurs de presse, qui avaient de plus en plus de difficultés à lutter contre la reprise en ligne abusive de leurs publications, se verront attribuer de nouveaux droits (II).

I. Des obligations renforcées pour les hébergeurs de contenus en ligne

Tel qu'il résulte de la législation actuelle, les hébergeurs de contenus sur Internet (c'est-à-dire les prestataires dont les services consistent seulement à stocker des informations fournies par un utilisateur du service) bénéficient d'un régime de responsabilité assoupli, tiré de l'article 14 de la directive E-Commerce 2000/31/CE, transposée en droit luxembourgeois à l'article 62 de la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique.



Ces derniers n'étaient en effet tenus responsables des contenus stockés à la demande d'un utilisateur (par exemple, dans le cas de l'hébergement de contenus en violation du droit d'auteur) qu'à la condition que :

- le prestataire n'ait pas effectivement connaissance que l'activité ou l'information est illicite ou que les circonstances ne rendent pas apparent le caractère illicite de l'activité ou l'information (dans le cadre d'une action en dommages et intérêts) ;
- le prestataire, dès le moment où il en a une telle connaissance, agisse promptement pour retirer les informations ou rendre l'accès à celles-ci impossible ; et

- l'utilisateur n'agisse pas sous le contrôle ou l'autorité du prestataire de services. Généralement, la qualité d'hébergeur était reconnue dès lors que le prestataire de services n'avait qu'un rôle passif dans la mise à disposition de contenus par les utilisateurs. En revanche, dès lors que ce dernier avait un rôle plus actif, notamment en optimisant la présentation du contenu mis en ligne ou en assurant sa promotion, alors il ne pouvait plus se revendiquer du régime de responsabilité assoupli.

La directive allait encore plus loin sur cette « irresponsabilité » des hébergeurs : ces derniers ne peuvent être tenus d'une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni

La proposition de directive va dans le sens de l'établissement d'une coopération obligatoire entre les titulaires de droits sur les œuvres et les hébergeurs, quelle que soit leur taille (notamment ceux des GAFAs tels que YouTube). Ces derniers ne peuvent plus ne pas participer à la lutte contre la contrefaçon en ligne. A l'inverse de ce qui était prévu auparavant, une certaine obligation de vigilance renforcée est ainsi retenue pour les hébergeurs.

d'une obligation générale de rechercher des faits ou circonstances indiquant des activités illicites.

C'est une telle disposition que la proposition de directive souhaite en partie aménager. En effet, selon cette dernière, les hébergeurs doivent désormais mettre en œuvre les mesures appropriées afin d'assurer le bon fonctionnement des accords conclus avec des titulaires de droits sur des œuvres protégées et surtout afin d'empêcher la mise à disposition d'œuvres protégées. Parmi ces mesures, il est cité ainsi les techniques de reconnaissance des contenus.

La proposition de directive va ainsi dans le sens de l'établissement d'une coopération obligatoire entre les titulaires de droits sur les œuvres et les hébergeurs, quelle que soit leur taille (notamment ceux des GAFAs tels que YouTube). Ces derniers ne peuvent plus ne pas participer à la lutte contre la contrefaçon en ligne. A l'inverse de ce qui était prévu auparavant, une certaine obligation de vigilance renforcée est ainsi retenue pour les hébergeurs.

II. La création d'un droit voisin au droit d'auteur au profit des éditeurs de publications de presse

Sous la législation actuellement en vigueur, les éditeurs de presse font face à beaucoup de difficultés pour faire valoir leurs droits dans le cadre de la mise en ligne de leurs publications par des tiers.

L'émergence de l'Internet et du numérique a rendu en effet très courante l'exploitation des publications des éditeurs par des agrégateurs d'informations et des moteurs de recherche sur Internet. Il est difficile pour les éditeurs de s'imposer

face à de telles pratiques, notamment parce que :

- les procédures judiciaires peuvent être longues et compliquées dans la mesure où l'éditeur de presse doit prouver que tous les droits d'auteur sur la publication lui ont été cédés avec la possibilité d'agir en justice, puis démontrer que l'extrait repris sur Internet est original afin de justifier l'emprise du droit d'auteur ;
- les éditeurs ne peuvent se prévaloir des compensations équitables prévues pour des utilisations des publications couvertes par des exceptions au droit d'auteur, telles que l'exception de copie privée en vertu de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne en la matière.

Pour tenter de remédier à ces difficultés, la proposition de directive crée un droit voisin au droit d'auteur au profit des éditeurs de presse pour l'utilisation numérique de leurs publications de presse, qui ne nécessite plus ainsi de prouver l'ensemble des cessions à son profit ni la mise en œuvre de la condition d'originalité.

De même, selon la proposition de directive, la cession ou la licence de droits d'auteur octroyée par un auteur à l'éditeur constitue un fondement juridique suffisant pour que ce dernier puisse revendiquer une part de la compensation versée pour les utilisations de l'œuvre faites en vertu d'une exception ou limitation audit droit.

La création de ce nouveau droit voisin permet ainsi de mettre un terme aux difficultés des éditeurs de presse.

En conclusion

Si la réforme du droit d'auteur telle que proposée par la Commission avance des solutions utiles pour contourner certaines difficultés d'application du droit d'auteur,

on peut douter qu'elle opère une véritable « redistribution » de la valeur sur Internet et une protection contre les GAFAs. Les grandes plateformes en ligne de mise à disposition de contenus ont déjà en effet intégrés des mesures de reconnaissance du contenu protégé par le droit d'auteur tandis que les agrégateurs d'informations se sont déjà adaptés en ne proposant très souvent que des liens hypertextes vers les sites des éditeurs de presse. ☑



M^e Emmanuelle Ragot
Partner – Head of IP/TMT



M^e Guillaume Dally
Associate, Avocat aux Barreaux de Paris et Luxembourg (Liste IV)

La facture acceptée

Une jurisprudence constante

Dans un arrêt du 1^{er} février 2018⁽¹⁾, la Cour d'appel a rappelé de manière didactique les principes applicables en matière de facture acceptée. Il nous semblait dès lors intéressant de revenir sur ce mécanisme et d'en rappeler le fonctionnement.

Aux termes de l'article 109 du Code de commerce, les achats et ventes se constatent notamment par une facture acceptée. Cette acceptation peut être expresse ou tacite. Le silence gardé au-delà du temps nécessaire pour prendre connaissance de la facture, contrôler ses mentions ainsi que les fournitures auxquelles elle se rapporte fait présumer que le débiteur de la facture l'a acceptée.

Le destinataire de la facture peut toutefois renverser cette présomption en établissant soit qu'il a protesté en temps utile, soit que son silence s'explique autrement que par une acceptation.

Dès lors, pour que le mécanisme de la facture acceptée fonctionne, plusieurs conditions doivent être réunies, de manière cumulative, à savoir :

- l'existence d'une facture ;
- la qualité de commerçant dans le chef du destinataire ;
- la réception de la prédite facture ; et
- le silence ou l'absence de contestation de ce dernier.

Pour être considérée comme telle, la facture doit répondre à certains critères : il doit s'agir d'un écrit dressé par un commerçant et dans lequel sont mentionnés l'espèce et le prix de la marchandise ou des services, le nom du client et l'affirmation de la dette de ce dernier. Cette facture doit être destinée à être remise au client afin de l'inviter à payer la somme indiquée. Si une de ces mentions fait défaut, le document pourrait alors être considéré comme trop imprécis pour que la théorie de la facture acceptée soit susceptible de lui être opposable.

Contester la facture dans les plus brefs délais

Le commerçant qui n'est pas d'accord au sujet de la facture de son cocontractant doit prendre l'initiative d'émettre des protestations précises valant négation de la dette endéans un bref délai à partir de la réception de la facture. Deux éléments sont ici importants : la contestation doit être précise et formulée dans un bref délai.

Concernant le premier point, la contestation ne présentera de valeur que si elle est dirigée contre une facture déterminée, si elle vise des prestations mentionnées dans ladite facture et si elle est précise. Il est de jurisprudence constante qu'une protestation vague et générale ne saurait empêcher la présomption de ses effets et la facture sera considérée comme acceptée.

Pour apprécier la qualité de la contestation, il y a lieu de considérer les postes repris dans la facture en cause, la contestation devant clairement porter sur un ou plusieurs postes mentionnés dans ledit document. Une contestation à propos d'une prestation qui ne fait pas l'objet de la facture en cause ne saurait permettre la contestation de cette facture. Une telle contestation ne sera alors recevable qu'au moment de la facturation de la prestation litigieuse.

Concernant le délai, il est admis que le délai gardé au-delà du temps nécessaire pour contrôler ses mentions fait présumer que l'acheteur a accepté la facture. La signification accordée au silence et à sa durée dépendra donc de la profession des parties, de la nature, de la teneur et du contexte de leurs rapports, cir-

constances qui sont appréciées par le juge dans chaque espèce. La durée du délai de protestation dépend du temps nécessaire pour contrôler la fourniture ou la prestation, la facture et la concordance entre l'une et l'autre.

La décision de la Cour d'appel du 1^{er} février 2018, rappelle en outre que l'existence d'un conflit plus général entre les parties est sans influence sur le mécanisme de la facture acceptée. Le destinataire de la facture ne saurait se prévaloir d'un contexte conflictuel pour soutenir qu'il existerait une contestation générale de toutes les factures émises. Le mécanisme de la facture acceptée est clair : il appartient au destinataire de la facture d'émettre des contestations précises à propos d'une facture déterminée sur les prestations reprises dans ladite facture et dans un bref délai. ☑



M^{me} Céline Lelièvre

Avocat à la Cour inscrite aux barreaux de Luxembourg (Etude Mayer) et du canton de Vaud/Suisse (Etude Mercuris Avocats, Lausanne)

(1) Arrêt Cour d'appel du 1^{er} février 2018, IX^e chambre, siégeant en matière commerciale, n° 41494 du rôle.

Jurisprudence confirmée par la loi

Droit à une indemnité de préavis et une indemnité de départ le cas échéant

Désormais, le salarié qui a résilié son contrat de travail avec effet immédiat pour faute grave de l'employeur et dont la résiliation est déclarée justifiée par le tribunal du travail a droit à une indemnité compensatoire de préavis qui est égale au salaire correspondant à la durée du préavis à respecter par l'employeur.

De même, il a droit à une indemnité de départ s'il bénéficie d'une ancienneté de plus de 5 ans.

Droit de demander l'attribution du chômage à titre provisoire

Le demandeur d'emploi pourra, par voie de simple requête, demander au président

de la juridiction du travail compétente d'autoriser l'attribution par provision de l'indemnité de chômage complet en attendant la décision judiciaire définitive du litige concernant la régularité ou le bien-fondé de sa démission.

Selon que les juges reconnaissent la faute grave de l'employeur, les indemnités de chômage seront remboursées soit par l'employeur, soit par le salarié.

Si une transaction intervient entre le salarié et l'employeur, les indemnités de chômage brutes versées par provision doivent être remboursées au Fonds pour l'emploi à parts égales par l'employeur et le salarié.

Pour plus de détails, consultez la *newsletter* SocioNews n° 3/2018 du 24 avril 2018 sur le site Internet de la Chambre des salariés.

Une fois par mois, la Chambre des salariés publie, sous forme de *newsletter*, des décisions prises par les juridictions du travail.

Faites votre demande d'abonnement ou consultez-les toutes via www.csl.lu (rubrique *Newsletters*).

Cybersecurity Week Luxembourg : 2^e édition à l'horizon

En octobre dernier, la Cybersecurity Week Luxembourg a mobilisé plus de 2.000 personnes au Luxembourg.

Durant toute cette semaine organisée dans le cadre du mois européen de la cybersécurité (ECSM), les acteurs publics et privés ont démontré leur détermination à collaborer en parfaite complémentarité pour améliorer le niveau de sécurité digitale des entreprises, des organisations et des citoyens. C'est également durant cette semaine que le C3 (Cybersecurity Competence Center) a été officiellement lancé.

Ce 1^{er} succès en appelle d'autres SECURITYMADEIN.LU a donc repris le flambeau et propose aux acteurs de la cybersécurité une nouvelle opportunité de faire valoir leur expertise et de progresser. La Cybersecurity Week 2018, qui se déroulera du 15 au 20 octobre 2018, reprendra quelques ingrédients phares de la précédente édition, dont notamment :

- Hack.lu (14^e édition de la Conférence internationale sur la sécurité de l'information, la protection des données et les technologies de l'information) ;
- Cybersecurity Day (PwC) ;
- Cybersecurity4Success (Chambre des Métiers).

L'agenda de la semaine sera très varié et s'adressera à un large éventail de public, des experts au jeune public. Un des objectifs étant de susciter des vocations...

Cette année, une thématique nouvelle sera abordée : la cyberassurance. L'offre est en train de se développer considérablement et les entreprises s'y

Cette année, une thématique nouvelle sera abordée : la cyberassurance. L'offre est en train de se développer considérablement et les entreprises s'y intéressent de plus en plus afin de se prémunir contre les risques cyber.

intéressent de plus en plus afin de se prémunir contre les risques cyber. Un Cyber Security Breakfast rassemblera différents assureurs le matin et, l'après-midi, la Chambre des Métiers permettra aux PME de s'informer davantage sur les possibilités offertes.

Les entreprises conscientes des risques cyber

Ce sera également l'occasion d'étudier la progression des risques cyber dans le classement général des risques. Selon le dernier rapport de la compagnie Allianz, ils sont passés de la 15^e à la 2^e place en 5 ans. Une ascension fulgurante qui indique clairement que le problème ne

doit pas être pris à la légère. Pour les PME, la conscience du risque cyber a progressé, mais les solutions sont parfois jugées trop chères ou compliquées.

En parlant de solutions, une bonne organisation est déterminante et le rôle du CISO (Chief Information Security Officer) est un élément-clé. C'est pourquoi, le CISO de l'année sera récompensé par un des *awards* qui seront remis lors de la soirée de gala.

Pour les acteurs de la cybersécurité, ce sera LE rendez-vous à ne pas manquer : ils ont encore la possibilité d'organiser leur événement sous la bannière de la Cybersecurity Week Luxembourg : www.cybersecurityweek.lu. ☑



CYBERSECURITY week
15-20 OCTOBER 2018 LU LUXEMBOURG
LET'S MAKE IT HAPPEN

Un projet européen pour une meilleure mobilité transfrontalière

Grâce au modèle multimodal d'analyse et de prévision des déplacements transfrontaliers qu'il est amené à développer, le projet MMUST doit permettre d'améliorer la mobilité au cœur de la Grande Région d'ici quatre ans.

Au Luxembourg et dans l'ensemble de la Grande Région, la mobilité constitue un enjeu de taille qui concerne, notamment, les travailleurs grand-ducaux et frontaliers. Aujourd'hui, quelque 185.000 personnes vivant en Allemagne, en Belgique et en France rejoignent ainsi chaque jour le Luxembourg. Ils devraient être 100.000 de plus d'ici 2035. Parallèlement, les flux liés aux activités commerciales et logistiques sont eux aussi en croissance continue et impactent les différents axes routiers et ferroviaires de la région au quotidien.

Pour tenter de trouver des solutions à l'engorgement des routes en Lorraine du nord, au Luxembourg et dans le sud de la Wallonie ainsi qu'à la saturation des trains transfrontaliers, mais aussi pour anticiper les évolutions de demain, un projet inédit de coopération autour de la mobilité a été lancé le 27 mars dernier à Longlaville (France).

Un outil d'aide à la décision et à la prévision

Baptisée MMUST (Modèle MULTimodal et Scénarios de mobilité Transfrontaliers), cette initiative a pour ambition de concevoir un outil de modélisation permettant de simuler et prédire les déplacements de personnes et de marchandises dans ces trois zones saturées, et ce afin d'améliorer la mobilité dans l'ensemble de la Grande Région.

« S'appuyant sur un dispositif d'étude ambitieux, MMUST permettra d'analyser collectivement les évolutions de la mobilité transfrontalière dans le temps. Chaque acteur pourra ainsi tester différents projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire et en mesurer les impacts sur les différents versants de la



Réunissant des acteurs belges, français, allemands et luxembourgeois, le projet MMUST vise à transformer durablement la mobilité dans la Grande Région.

Grande Région. In fine, il permettra une réflexion conjointe quant aux évolutions à prévoir sur l'offre de transport pour faciliter les déplacements entre la France, la Belgique et le Luxembourg », explique l'AGAPE, l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord, qui pilote le projet.

Quatre pays impliqués, une première en Europe

Grâce à cet outil, les décideurs de la Grande Région pourront connaître de manière approfondie les déplacements qui sont réalisés sur ces territoires, obtenir un panorama complet des projets en place liés aux transports ainsi que des informations sur les prévisions des déplacements et de la circulation de demain. Ils disposeront ainsi des clés essentielles pour prendre les bonnes décisions en

matière de mobilité, de manière commune et coopérative.

En effet, pour la première fois, un projet d'une telle envergure est mené de concert avec quatre pays : l'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg. MMUST réunit ainsi 23 partenaires issus de ces territoires, tels que les villes de Luxembourg, Metz et Thionville, la Région Grand Est, le Land de Sarre, le LISER, le Cerema ou encore les universités de Liège et Namur.

Projet retenu dans le cadre du programme INTERREG V A Grande Région, MMUST mobilisera 2,9 millions EUR. Il sera cofinancé à hauteur de 1,7 million EUR par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et devrait aboutir en 2021. ✓

Jeanne Renauld

Golf in Flanders

Les Royaux sont des joyaux !

Le Royal Limburg Golf et le Royal Antwerp Golf Club sont les deux joyaux du golf en Flandre. Avec des parcours tels que le Golf & Country Club Oudenaarde et le très sympathique Golf Club Beveren, la proposition golfique de la région flamande offre une belle perspective sportive non loin du Grand-Duché.

Le Royal Limburg Golf vaut à lui seul le déplacement. Créé en 1966 par deux familles de passionnés sur la commune d'Houthalen, ce parcours dessiné par Fred Hawtree conjugue tout ce qu'un parkland peut proposer de mieux.

Un design intelligent qui donne hâte de découvrir le trou suivant, des obstacles judicieusement placés, mais pas trop rédhitoires, et la perpétuelle évolution du parcours offrent une expérience golfique unique, dans un environnement magique. De longues trouées dans les arbres, des rhododendrons multicolores pour ajouter une touche de couleur et, « cerise sur le gâteau », les bruyères en fleurs dès la fin de l'été font du Royal Limburg Golf l'un des plus beaux parcours de Belgique.

Le Royal Antwerp Golf Club, fondé en 1888, est le plus ancien club de Belgique et le second du continent européen après Pau. Le parcours actuel a été dessiné par Tom Simpson et en comporte toutes les caractéristiques. Ce parcours à l'ancienne, relativement court, demande une grande maîtrise technique, notamment sur les par 4 généralement en dog-legs. Les arbres centenaires bordent la quasi-totalité des trous et des massifs de rhododendrons agrémentent la balade des golfeurs le long du parcours, comme le très beau massif qui souligne le green du trou n° 14, un par 5 de 429 mètres.

Oudenaarde... et son château

Le Golf & Country Club Oudenaarde restera dans les mémoires grâce à son impressionnant château datant de 1847, utilisé actuellement comme Club House. Dominant les deux parcours de 18 trous, ce château offre de nombreuses possibilités de réunions ou séminaires. Le Kasteel Course est un agréable parcours,



Le trou final du Royal Limburg Golf est époustoufflant.

sans trop de difficultés, qui a la particularité de n'offrir la vue sur le château qu'au débouché du dog leg du dernier trou, un par 5 de 470 mètres.

Un parcours au milieu du port d'Anvers

Le Golf Club Beveren se distingue des autres parcours, tant par sa situation au milieu du port d'Anvers que par sa philosophie entièrement tournée vers la promotion de la pratique du golf... Et avec succès !

Il y a une cinquantaine d'années, les autorités anversoises avaient décidé d'agrandir les installations portuaires. Elles entreprirent de créer des canaux et des écluses susceptibles d'accueillir des navires de gros tonnages. Les grandes quantités de sable extraites du sol pour créer les voies navigables ont été déposées sur les terrains adjacents. En 1993, ces terrains appartenant à la Communauté flamande ont été loués par un groupe d'afficionados pour y créer un parcours de golf destiné aux débutants. Sur les 3 trous à l'origine, puis 6 trous

en 1995 et enfin 9 trous en 2013, l'architecte belge Dimitri Van Hauwaert a eu l'ingéniosité d'utiliser le sol sablonneux pour reconstituer des trous dignes des plus beaux links courses. Ce parcours de 9 trous parfaitement respectable offre un réel plaisir, aussi bien par le challenge golfique que par la vue improbable sur le port tout proche. Toujours dans l'idée d'offrir de nouvelles perspectives aux golfeurs débutants ou confirmés, les dirigeants du club ont entrepris la création de 4 trous écoles qui devraient voir le jour dans les prochains mois. A quelques kilomètres du centre-ville d'Anvers, le Golf Club Beveren, fort de ses 900 membres, permet également de venir jouer 9 trous en fin de journée, perspective plus qu'agréable !

Les parcours de golf, la visite d'Anvers et de la région flamande, ainsi que la dégustation du *bolleke*, la bière typique de la Ville d'Anvers, sont des incitations suffisantes pour entreprendre ce bref déplacement outre-Quiévrain.

Gérard Karas

Photo-Gérard Karas

Une escale dans la cuisine de Tom

Remplaçant la brasserie 22 au cœur du zoning de Windhof, Tom's Kitchen propose une cuisine simple à base de produits de saison, dont vous pouvez profiter sur une terrasse très agréable.



L'Écoparc de Windhof rassemble aujourd'hui une centaine d'entreprises, le long de la N6 et à deux pas de l'autoroute A6. L'endroit est donc idéal pour proposer une pause gourmande aux centaines d'employés qui y travaillent chaque jour. C'est ce que faisait précédemment la Brasserie 22, avant que Tom's Kitchen ne prenne le relais.

Ce nouveau restaurant a donc réinvesti une partie des lieux de l'ancienne brasserie, en conservant une terrasse généreuse et ensoleillée, où il fait bon s'attarder par une chaude après-midi d'été avec, à la main, l'un des nombreux cocktails proposés par l'établissement. À l'intérieur, le décor est sobre, dans les tons foncés, avec des éléments de bois qui donnent une touche chaleureuse à l'ensemble. Le tout baigné dans une musique lounge qui invite à la détente.

Côté carte

Chaque semaine sont proposées des suggestions de saison ainsi qu'une formule lunch à 14,50 EUR. Lors de notre passage, un *Filet de cabillaud sauce curry, riz basmati et légumes grillés à l'huile d'olive vierge* y figurait ainsi que des *Pennes aux*

calamars frais, des Gambas grillées à l'ail, des Côtes d'agneau au thym... Le reste de la carte propose une sélection de plats de type « brasserie » comme les traditionnels tartare et cheeseburger de bœuf, salades, omelettes, cordons bleus, etc.

Nous avons opté pour les *Pennes aux calamars frais* (19,30 EUR) – qui étaient finalement des spaghettis – et pour les *Côtes d'agneau grillées au thym* (19,80 EUR). Même si la présentation n'est pas particulièrement raffinée, le plat de pâtes est délicieux et contient non seulement les calamars promis, mais aussi des palourdes. Le tout est assaisonné par une sauce légère, très goûteuse. Quant à l'agneau, légèrement surcuit, il est servi en quantité généreuse avec des légumes de saison.



Pour accompagner ces plats, nous avons apprécié de pouvoir choisir entre une large sélection de vins servis au verre : vins luxembourgeois, mais aussi français, portugais, italiens, etc.

Quant aux desserts, la gamme des douceurs est étendue : moelleux au chocolat, crème brûlée, dame blanche, café gourmand, glace vanille, chocolat, moka, fraise, poire, citron, etc.

Sans prétention, la cuisine de Tom's Kitchen reste toutefois savoureuse et ravira sans aucun doute les personnes actives sur le zoning de Windhof, qui trouveront là un restaurant proche pour passer un moment convivial pendant leur pause de midi. ✓

Quentin Deuxant
Photos-Talk2u

Tom's Kitchen

(fermé samedi et dimanche)
22, rue de l'Industrie
L-8399 Windhof
www.tomskitchen.lu

BMW X2, la rebelle

À la fois berline, SUV et coupé, la nouvelle BMW X2 vient compléter l'offre du constructeur allemand en crossovers. Sportif, compact et plein de caractère, ce modèle inédit répond à une demande toujours plus importante sur ce segment du marché automobile.



Il semble loin le temps où BMW se contentait de concevoir des berlines et des breaks. Depuis l'an 2000, la marque allemande a commencé à se diversifier, en lançant son premier SUV, le X5. De nombreux modèles « X » ont par la suite fleuri. Au cours de ces 18 dernières années, le constructeur automobile allemand en a vendu quelque 5,4 millions, représentant aujourd'hui un tiers de ses voitures commercialisées.

Fort de ce succès, c'est tout naturellement que BMW continue à étendre son offre sur ce segment en plein boom. L'engouement pour les SUV, et ses versions déclinées en berline ou coupé, ne cesse

en effet de grandir. Toutes les marques s'attardent sur ce créneau, même celles qui en semblaient pourtant très éloignées, à l'image de Rolls-Royce qui vient de dévoiler son premier SUV, le Cullinan.

À mi-chemin entre différents styles

Fraîchement arrivée sur le marché, la X2, à l'image des couples X4/X3 et X6/X5, s'affiche comme une alternative plus compacte au SUV X1. Elle s'apparente néanmoins aussi à une Série 1 surélevée et à certains modèles de coupé, avec son toit légèrement en pente, créant ainsi un segment totalement singulier au sein de

la gamme, que l'on pourrait labelliser de « SUV coupé ». BMW, de son côté, parle de SAC (Sport Activity Coupé) afin de mettre davantage en avant le caractère sportif du véhicule. « Caractérisée par son design résolument unique et son réglage de châssis particulièrement sportif, la BMW X2 repousse les limites, se joue des conventions pour proposer sur son segment une toute nouvelle définition du plaisir de conduire », précise BMW.

Il faut dire que ses lignes musclées et son look affirmé qui vient bousculer certains codes actuels de la marque à l'hélice, lui donnent fière allure. La calandre renversée et les logos intégrés



sur les montants arrière de la voiture, par exemple, rappellent certaines BMW des années 50, 60 et 70. À travers cette apparence étonnante, la X2 séduit à la fois les nouvelles générations et les adeptes de la marque allemande de longue date. « Dotée d'une allure particulièrement athlétique, elle marie la robustesse des modèles BMW X avec la sportivité racée des coupés, comme le soulignent la forme presque angulaire de ses passages de roues, le caractère affirmé de ses sorties d'échappement et de ses jupes latérales ou encore l'élégance de sa ligne de toit, la fluidité de sa silhouette ainsi que le design affiné des vitres », souligne la marque allemande.

Des variantes sportives

Côté carrosserie, la BMW X2 peut se parer d'une couleur inédite, assez originale, dans les tons jaunes dorés, appelée *Galvanic Gold Metallic*. Mais la grande nouveauté, c'est surtout le kit de carrosserie M Sport et M Sport X, encore plus haut de gamme. Dans ces finitions, la X2 se chausse de jantes 19 ou 20 pouces.

À l'intérieur du véhicule, le ressenti est légèrement différent que dans la X1. La X2 a vu son pavillon abaissé de 7 centimètres et sa longueur raccourcie de 8 centimètres par rapport au modèle à vocation plus familiale. La largeur et l'empattement du véhicule n'ont par contre pas été modifiés. Si l'habitabilité est donc légèrement réduite aux places arrière, elle



NEWS

reste largement adaptée à deux adultes. A l'avant, la position du chauffeur est un peu plus basse, de 2 centimètres, rendant la conduite plus sportive. Le coffre, d'une capacité de 470 litres, est réduit de 35 litres par rapport à la X1, mais reste plus que correct.



Puissante et dynamique

Sous le capot aussi, la BMW X2 a tout pour séduire. Ses suspensions de qualité, sa traction sportive, sa direction précise et judicieusement assistée la rendent très agréable à conduire, à la fois sur route mais également hors des sentiers battus. Dans sa finition M Sport et M Sport X, la X2 est équipée de série du châssis M Sport. Elle est dotée d'une suspension à la garde au sol diminuée d'un centimètre, d'amortisseurs adaptés et d'une direction raffermie. Elle adopte ainsi un comportement sportif, vif, efficace dans les virages, tout en restant confortable.

Plusieurs versions sont actuellement proposées : deux variantes essence – la BMW X2 sDrive 18i ou 20i qui développent respectivement 140 et 192 chevaux – ainsi que trois modèles diesel – la sDrive18d et la xDrive 18d qui délivrent 150 chevaux, et la xDrive 20d de 190 chevaux. La BMW X2 est disponible sur le marché luxembourgeois à partir de 31.038,85 EUR. ☑

Michaël Peiffer
Photos-BMW

FIAT 124 SPIDER S-DESIGN



Photo-Fiat

La nouvelle **Fiat 124 Spider S-Design** est une série spéciale qui met en lumière le dynamisme et la sportivité du roadster 2 places venu d'Italie. Stylée et richement équipée, elle dispose de série de 4 airbags, climatisation automatique, radio mp3 avec port USB, régulateur de vitesse, système Keyless Go...

La nouvelle Fiat 124 Spider S-design est disponible à partir de 28.428 EUR TTC avec une boîte mécanique à 6 rapports ou à partir de 30.362 EUR TTC en boîte automatique à 6 rapports. ☑

BIENTÔT UNE MINI 100 % ÉLECTRIQUE



Photo-MINI

Dévoilée lors du Salon de Francfort, la **MINI Electric Concept** préfigure l'avenir de MINI en mode 100 % électrique. Le modèle de série est annoncé dès 2019 dans les concessions.

Cette voiture a été dessinée pour être utilisée en zone urbaine, son habitat naturel. Cet environnement et les exigences spécifiques qu'il impose ont fourni la toile de fond à partir de laquelle l'équipe de conception a donné vie au modèle. ☑

MAZDA CX-3 ATTENDUE POUR L'ÉTÉ



Photo-Mazda

La **Mazda CX-3** se présente avec des améliorations annoncées au niveau des groupes motopropulseurs, de la conception, de la maniabilité et de la sécurité. Un nouveau moteur diesel SKYACTIV-D 1.8 litre fait sa première apparition dans ce modèle.

Côté design, les améliorations apportées comprennent une calandre avant renouvelée, l'adoption de feux arrière LED, de nouvelles jantes en alliage et, en 1^{ère} mondiale dans la gamme, la couleur unique de Mazda, *Soul Red Crystal*. La nouvelle Mazda CX-3 2018 sera disponible à la vente en Europe à l'été 2018. ☑

DES ÉDITIONS SPÉCIALES POUR LA WRANGLER



Photo-Jeep

La marque **Jeep®** annonce l'arrivée du tout nouveau **Wrangler**, qui a fait ses débuts en Europe à Genève, et célèbre les dix ans de succès de son prédécesseur, la célèbre JK de 3^e génération, avec le lancement de deux éditions spéciales limitées de son modèle le plus populaire.

La **Jeep Wrangler Golden Eagle** s'inspire de la légendaire CJ-7 Golden Eagle et flattera les puristes de la marque Jeep. Il est annoncé à 42.642 EUR au Luxembourg en version deux portes. La **Jeep Wrangler JK Edition** sera quant à elle produite à seulement 1.250 unités. ☑

Changez de monde au Vietnam

Marqué par une longue histoire, le Vietnam regorge d'atouts culturels et naturels. Des lieux mythiques comme les rizières en terrasses de Sapa, la baie d'Halong ou la cité impériale de Hué ne vous laisseront pas de marbre. Mais le Vietnam, c'est avant tout l'expérience d'un autre monde, à cent lieues de notre quotidien.



La baie d'Halong reste l'un des sites les plus emblématiques du Vietnam. Il est malheureusement envahi par les touristes.

L'Orient fait rêver l'Occident depuis des siècles. Les rencontres entre Asiatiques et Européens ont d'ailleurs été précoces et répétées, malgré une distance culturelle indéniable. C'est sans doute une même envie de dépaysement qui incite les voyageurs à s'envoler aujourd'hui pour l'Asie. Et pour faire vos premiers pas dans cette région, le Vietnam est un choix séduisant. Connaissant deux climats – subtropical au nord et tropical au sud –, le Vietnam compte des grandes villes grouillant d'activité ainsi qu'un patrimoine naturel et historique varié. La gentillesse du peuple vietnamien est un autre atout de ce pays dans lequel dix millions de touristes se sont rendus en 2016.

Des mégalofoles hyperactives

Vous commencerez certainement votre séjour dans l'une des deux principales villes du pays, pourvues chacune d'un aéroport international : Hanoï, la capitale, située au nord, ou Hô-Chi-Minh-Ville (anciennement Saïgon), au sud. Si vous n'avez jamais voyagé en Asie, le choc climatique sera assez brutal : l'humidité qui s'élève au minimum à 85 % demande en effet une petite période d'acclimatation.

La foule est un autre élément auquel nombre de touristes débarquant à Hanoï ou à Hô-Chi-Minh-Ville ne sont pas préparés. Ces villes sont en effet des fourmilières où s'activent nuit et jour respectivement 7,5 et 8,2 millions d'habitants. Les trottoirs servant de parking ou de

magasin ambulant, il vous faudra éviter comme vous le pourrez les torrents de cyclomoteurs qui s'engouffrent chaotiquement dans chaque rue. Dans ce contexte, louer vous-même un véhicule relève presque du suicide... Par contre, vous profiterez dans ces villes d'une vie nocturne intense. Vous pourrez aussi y goûter toutes les saveurs de la cuisine vietnamienne, qu'on consomme souvent en rue. Essayez au moins le *phở*, ce bouillon à base de légumes, de nouilles, d'herbes et de viande qui fait figure de plat national.

Si vous préférez le calme, arrêtez-vous plutôt à Hoi An, petite ville historique au bord du Pacifique. Avec un peu de chance, vous pourrez même assister au festival des lumières, événement qui prend place



Hoi An est une ville ancienne très charmante, surtout au moment de son festival des lumières, prisé des amoureux.

Le 14^e jour de chaque mois lunaire, et au cours duquel des lanternes en papier sont lâchées par centaines sur la rivière qui traverse la ville.

Des beautés naturelles variées

Le Vietnam attire aussi pour ses beautés naturelles. Du nord au sud s'enchaînent des merveilles dont certaines sont mondialement connues, comme la baie d'Halong. Située dans le golfe du Tonkin, au nord du

pays, elle est parsemée d'environ 1.600 îlots karstiques massifs et de villages flottants habités par des pêcheurs. Si le paysage reste grandiose, l'invasion touristique du lieu est telle qu'il est parfois difficile de discerner ce qui tient du vrai folklore de ce qui relève de la figuration à destination des hordes de touristes...

A ce site surpeuplé, vous préférerez peut-être la « baie d'Halong terrestre », bien plus calme. Située à proximité de

Ninh Binh, une ville au sud de Hanoi, elle présente les mêmes formations rocheuses, mais sur la terre ferme. Vous pourrez y déambuler tranquillement et parcourir des grottes et des temples parfois haut perchés. Vous trouverez aussi votre bonheur dans les parcs nationaux de Ba Be, son superbe lac de Phong Na-Ke Bang et son réseau de cavernes et de grottes gigantesques, ou encore de Bach Ma et sa forêt tropicale aux faune et flore très diversifiées. Enfin, le delta du Mékong, tout au sud, est une région luxuriante baignant dans les eaux du fleuve et constellée de villages sur pilotis. Si vous le souhaitez, vous pourrez aussi remonter le fleuve vers le Cambodge et le Laos.

Des dizaines de cultures étonnantes

Sapa et ses rizières en terrasses constituent un autre « hit » du Vietnam. Située tout au nord du pays, dans une région montagneuse et plus fraîche, la localité offre des vues superbes sur des champs de riz couleur vert tendre. Pour profiter comme il se doit du lieu, nous vous recommandons de faire appel à des opérateurs alternatifs pour vos randonnées : ils vous coûteront certes un peu plus cher, mais vous éviterez les chemins battus par les groupes de touristes et en apprendrez beaucoup plus sur le peuple local, les Hmongs.



En ville, attendez-vous à être confronté régulièrement à ce genre de capharnaüm...

Ceux-ci ont en effet une culture fascinante. Ils sont constitués de différents groupes qui s'identifient par la couleur de leurs vêtements, encore teints traditionnellement, à partir de végétaux. On trouve donc des Hmongs rouges, blancs, noirs ou verts. Parmi leurs coutumes les plus étonnantes, on peut évoquer le fait que l'homme qui souhaite épouser une jeune femme l'enlève à ses parents. Il vient ensuite annoncer deux jours plus tard qu'il est l'auteur du rapt... tout en demandant à marier la « victime ». En choisissant les bonnes agences sur place, vous pourrez même passer la nuit dans une famille hmong et profiter de leur grande hospitalité.

La riche histoire de la dynastie Nguyen

Mais le Vietnam, c'est aussi une histoire mouvementée, marquée par la lutte infatigable contre différents envahisseurs. Si vous les interrogez, vous comprendrez rapidement que les Vietnamiens sont assez fiers – et on le comprend – d'avoir repoussé les Chinois, les Français et les Américains.

Bien avant cela, le peuple Viet était déjà présent dans cette zone, gagnant petit à petit son territoire actuel. De nombreuses familles se sont succédé à la tête des principales régions du pays, mais c'est finalement la dynastie Nguyen qui prendra le pouvoir jusqu'à l'abdication du dernier empereur en 1945. Une trace flamboyante de cette dynastie se trouve à Hué, ville du centre du pays où la cité impériale et les temples abritant les dépouilles des empereurs peuvent être visités.

Hué a également été le cadre d'une importante bataille de la guerre du Vietnam, un conflit qui a ravagé le pays.



La cité impériale constitue une trace flamboyante de la dynastie Nguyen.



A Hué, les tombes des empereurs sont des mausolées s'étendant sur plusieurs hectares.

Les traces de cette guerre sanglante y sont encore partout. Si le cœur vous en dit, vous pourrez notamment visiter les minuscules tunnels dans lesquels se terraient les troupes communistes vietnamiennes.

Au Vietnam, vous plongerez donc dans un nouveau monde, plein de cultures, de saveurs et d'une nature qui marqueront durablement votre esprit. ☑

Quentin Deuxant
Photos-Quentin Deuxant



Les montagnes de Sapa sont couvertes de rizières en terrasses.



Les Hmongs, à la culture fascinante, peuplent les montagnes du nord du Vietnam.

Éric-Emmanuel Schmitt :

« Etre utile, c'est aider autrui à découvrir et à devenir ce qu'il est »

Désormais juré de l'Académie Goncourt (il y est entré début 2016), l'écrivain, dramaturge, essayiste, nouvelliste, scénariste, cinéaste et metteur en scène de théâtre, ajoute un nouvel opus à son Cycle de l'Invisible : *Madame Pylinska et le Secret de Chopin* (éd. Albin Michel). Ce roman en grande partie autobiographique – qui rejoint notamment *Oscar et la Dame Rose*, et *L'Enfant de Noé* – relate les souvenirs de l'auteur lorsqu'étudiant en philo à Paris, il tente aussi de maîtriser le piano, avec le soutien de femmes passionnées : sa tante et une singulière professeure slave... Rencontre avec Éric-Emmanuel Schmitt qui donnera, à la rentrée, des cours d'écriture.

Vous avez décrit et écrit votre admiration pour Mozart dès 2005. Pourquoi avoir attendu si longtemps pour faire pareil avec Chopin ? Vous ne vous sentiez pas prêt ?

C'est avec le temps que l'on découvre ce qui a été important dans notre vie. A 20 ans, quand je travaillais Chopin avec ma professeure, Madame Pylinska, je n'étais pas conscient de vivre un moment fondateur. Je l'ai su à 57 ans ! Pylinska a formé ma sensibilité, elle m'a dit : « *Ecris comme Chopin. Reste dans l'intime. Les puissants ne sont pas les plus forts mais les plus doux.* » Je comprends maintenant que ses cours de musique ont aussi été une éducation sentimentale, cosmique et artistique. Elle m'a fait accéder à moi-même, fait comprendre que je jouais très bien Chopin, mais pas au piano !

Quel a été son plus grand cadeau ?

Elle a lutté contre mon impatience en m'apprenant à transformer le temps en un allié qui permet de devenir meilleur. Elle m'a guéri de mon excès de volonté. J'étais un bulldozer très déterminé – je le suis toujours – mais Pylinska a ouvert les vannes de la délicatesse et réussi à me faire perdre l'obsession de la maîtrise. Aujourd'hui, on nous fait croire qu'il faut tout contrôler et dominer. Mais être fort, c'est accepter sa sensibilité et s'en servir. Pour Pylinska, outre la concentration, l'état supérieur de la déconcentration est tout



aussi important. C'est pareil en amour : si l'on cherche à maîtriser ses sentiments, cela signifie que l'on en n'a pas ! Dans tous les domaines, il faut accepter d'être dépassé par ses sentiments pour que quelque chose se passe, pour rendre la grâce possible.

Je préfère écrire comme Chopin compose : avec une économie de moyens. Et je ne souhaite pas attirer l'attention. Je veux faire en sorte que le travail cache le travail, l'art dissimule l'art.

Votre professeure a été très stricte, quasi intransigente...

Oui, c'était une autre époque où on n'était pas gêné de dire « maître », on n'avait pas peur de lui. Et il osait être maître. Sacha Guitry, par exemple, était appelé maître par ses élèves. Dans les pays slaves, cette tradition s'est prolongée au-delà de Mai 68. Je ne regrette pas cette ère. Aujourd'hui, chacun doit définir le type de relation qu'il doit avoir avec l'autre. Mais la sévérité de Madame Pylinska cachait, au fond, une grande attention à l'autre, un souhait éperdu de transmission.

Sans elle, seriez-vous devenu écrivain ?

Euh, c'était mon destin ! (Rire) Mais Pylinska m'en a fait prendre conscience. On découvre nos capacités à travers nos tâtonnements et nos échecs. Pour reprendre le poète grec Pindare : « *Deviens ce que tu es, quand tu en as pris conscience* ». Et il faut le devenir bien ! Pour ma part, j'ai toujours adoré la musique, je place cet art au-dessus de tout. Je peux passer un jour sans écriture, mais pas sans musique.

C'est avec le temps que l'on découvre ce qui a été important dans notre vie. A 20 ans, quand je travaillais Chopin avec ma professeure, Madame Pylinska, je n'étais pas conscient de vivre un moment fondateur. Je l'ai su à 57 ans !

Mais j'ai appris que je ne serai jamais un grand musicien.

Pylinska compare Litz, qui stupéfie, et Chopin qui enchante. Où souhaitez-vous vous situer ?

Litz est un étonnant, Chopin est un étonné. Je préfère être l'étonné. Je préfère écrire comme Chopin compose : avec une économie de moyens. Et je ne souhaite pas attirer l'attention. Je veux faire en sorte que le travail cache le travail, l'art dissimule l'art. C'est un idéal de simplicité, de limpidité et de discrétion.

Bientôt, vous allez vous aussi donner des cours ⁽¹⁾. Comment vont-ils se passer ?

Je serai en face de personnes à la fois pleines de désirs et de doutes. Je vais parler à ces deux sentiments pour les nourrir. Car un écrivain est fait de cet équilibre entre le « J'ai envie ! » et « En suis-je capable ? », entre l'énergie créatrice et la réflexion critique.

Serez-vous aussi inflexible que Mme Pylinska avec vos élèves ?

Non, non ! Mais comme elle, je donnerai à mes élèves des exercices décalés. Afin de faire la différence entre un écrivain et un écrivain. Ce dernier, nous le sommes tous à un moment ou à un autre de la journée, lorsqu'on rédige un courriel, juste pour passer une information. Un écrivain communique lui aussi mais en faisant très attention aux moyens utilisés : mots, phrases, etc. Je vais donc demander aux gens d'écrire une recette ou une liste de courses comme un écrivain et, ensuite, de les reformuler comme un écrivain.

Ceci demandera beaucoup de précision...

Oui et cela donnera conscience aux gens de ce qu'est écrire. Ce genre de



tout petit exercice permettra de savoir si l'on peut passer d'écrivain à écrivain. J'aime beaucoup cette perspective, tout comme le nom de l'association qui a eu l'idée de proposer ces classes : The Artist Academy. Dans le titre, il est avant tout question de création.

Avant même qu'elle ne démarre, cette « cyber » master class est déjà sujette à polémique : certains critiquent la cherté des options proposées...

Je ne suis pas le seul professeur à donner des master class : il y a le violoniste Renaud Capuçon pour la musique, Chantal Thomass dans le domaine création et bientôt Yann-Arthus Bertrand donnera des classes de photographie. Chaque discipline propose des professeurs connus qui sont indiscutables et sont de bons communicants. Quand vous suivez des cours de yoga, vous rémunérez votre professeur. Ici, c'est pareil.

Craignez-vous d'être débordé si vous avez beaucoup d'élèves ?

Les cours sont bien organisés. Il y a deux entrées : la première où je donnerai des exercices et où une équipe d'excellents professeurs les corrigeront, la seconde où j'aurai une interaction avec les élèves via Internet. Ça va être amusant et enrichissant. Pour moi, transmettre, et peut-être aider autrui à découvrir et devenir ce qu'il est, est tellement important.

Quels sont vos autres projets de rentrée ?

Je vais reprendre l'interprétation de ma pièce (adaptée de son roman, ndlr), *Monsieur Ibrahim et les Fleurs du Coran*. J'ai eu l'occasion de la jouer récemment à New York et Los Angeles, mais pas encore à Paris. Enfin, je l'ai jouée une seule fois, en 2012, mais depuis j'ai travaillé et fait beaucoup de progrès ! (Rires) Je suis aussi en train de créer l'adaptation scénique de *Madame Pylinska et le Secret de Chopin* avec un grand pianiste, Nicolas Stavy. Nous venons de la présenter à Nice puis, après une tournée estivale, nous l'interpréterons le 24 septembre au Bozar de Bruxelles. Ensuite, viendra bien sûr un nouveau livre. Ma prolifération est sans doute l'une des choses les plus difficiles que j'aie à gérer. ☑

Entretien : Carol Thill

Photos-Albin Michel/Gilles Paris

(1) Master class d'écriture avec Eric-Emmanuel Schmitt : 20 leçons inédites + exercices concrets corrigés en live. Deux formules : 120 EUR (exercices concoctés par l'artiste, dont deux corrigés avec l'artiste), 500 EUR (en supplément : rencontre avec l'artiste, possibilité que votre texte soit lu lors de la matinée VIP, possibilité de gagner un coaching avec l'éditeur Albin Michel). Infos et inscriptions : www.the-artist-academy.fr.



YSL

Citadines rebelles

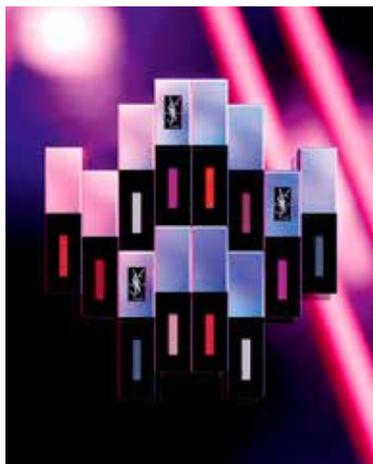
Cet été, on oublie la norme, on repousse les limites avec un regard qui s'affirme sous le bleu-gris couleur asphalte ou l'intrépide vert-de-gris de la nouvelle **Couture Palette Collector** de la collection **Urban Escape**. Les lèvres se parent de couleurs intenses ou plus claires et les ongles affichent des nuances bleu-vert (Gris Graffiti), rouge vif ou gris acier.

Haute tension !



Le **Vernis à Lèvres The Holographics** renferme une grande première technologique : une formule néon inédite composée de pigments

d'une rare intensité. Il existe en 6 teintes et 2 top coats pour transformer chaque couleur en véritable flash. Complétez votre look holographique avec les eyeliners waterproof **Dessin du Regard** et les vernis **La Laque Couture** Black et White.



Helena Rubinstein

Des lèvres mieux protégées

Inspiré des bandages liquides post-opératoires, **Lip Soak** est un sérum hydratant pour les lèvres combinant des huiles spécifiques, capables de préserver les lipides intercellulaires de la couche externe de l'épiderme. Grâce à leurs vertus émoullientes et adoucissantes, ces huiles nourrissent intensément les lèvres tout en leur apportant de la douceur, de l'élasticité et de la souplesse.



L'Oréal

Du sur mesure

Voici 5 nouvelles armes pour avoir une mine radieuse : un fluide teinté ultra frais (**Bonjour Nudista**) ; des gouttes illuminatrices (**Glow Mon Amour**) à appliquer directement sur les zones-clés du visage ou à ajouter à votre soin ; un blush teinté de pêche (**Life's a Peach**), une poudre mate bronzante (**Back to Bronze**) ; et 2 palettes de 4 poudres illuminatrices (**La Vie en Glow**) à utiliser soit pour donner un éclat de soleil, soit pour une dimension diaphane.

Lancôme

Des cils XXL

Monsieur Big devient **Monsieur Big Waterproof** et résiste à tous les défis du quotidien. Formule ultra-résistante, volume, tenue impeccable... Un gentleman parfait en toutes circonstances !



Moonlight, la nouvelle fragrance d'Ariana Grande

Le parfum s'ouvre sur une groseille noire riche et pétillante, et sur une prune juteuse qui se fondent dans un cœur de guimauve et de pivoine fraîche. En notes de fond : une touche séduisante de bois de santal crémeux, d'ambre

noire et de vanille sensuelle. Ariana Grande, superstar mondiale, donne ici un nouveau sens au « clair de lune » !



Kiehl's

Quand le soin s'allie au maquillage...

Glow Formula Skin Hydrator est un soin hydratant, enrichi en extrait de grenade, conçu pour toutes les carnations. Utilisé seul, l'élixir hydrate la peau pendant 24 heures et a une action antioxydante, mais il peut être mélangé à une crème hydratante pour donner un effet bonne mine à toute la peau, ou encore appliqué sur les points saillants du visage après le maquillage pour une touche de fraîcheur.



Redken et L'Oréal

SOS cheveux en vacances

Pour que nos cheveux puissent profiter du soleil en toute tranquillité, voici 2 gammes qui vont protéger des rayons UV, du chlore et du sel, laver en douceur et surtout nourrir et hydrater : **Color Extend Sun** de Redken et **Solar Sublime** de L'Oréal Professionnel.



Gamme Color Extend Sun de Redken Gamme Solar Sublime de L'Oréal Professionnel

Giorgio Armani

Collection Runway

Grâce à leurs formulations multi-usage et leur fini, les **Blend & Layer Multi-Usage Fluids** permettent des applications aussi bien sur les paupières que sur les joues ou les lèvres. A compléter avec le **Waterproof Smooth Eye Pencil** qui délivre des traits noirs graphiques à la précision remarquable. Au Luxembourg, disponible exclusivement chez Paris VIII Grand-Rue à Luxembourg-Ville.



Touche nude



Giorgio Armani beauty dévoile **Neo Nude**, une gamme complète dédiée au teint, aux joues et aux lèvres : **Neo Nude Fusion Powder**, 1^{ère} poudre fixante qui associe les composants et la luminosité d'un fond de teint liquide à la praticité nomade et à l'application d'un compact, ainsi que 3 produits aux textures liquides (**A-Blush**, **A-Contour** et **A-Hilghlight**). Enfin, **Neo Nude Ectasy Balm** apporte la touche finale avec son voile de couleur sur les lèvres.

Essie

Des couleurs venues d'ailleurs

6 teintes aux accents métalliques futuristes et ultra tendance pour la nouvelle collection **essie galaxy metals**.



Garnier

Hydratation maximale



La nouvelle **Gelée Fraîche Aloe Vera 3-en-1** est un puissant concentré de nature au gel d'aloë vera et à l'acide hyaluronique d'origine naturelle. Frais et transparent, ce baume assure 48 h d'hydratation intense en soin de jour. Il s'utilise également en soin de nuit et en masque.

Sous le soleil

Bye bye les textures grasses ! Garnier présente son 1^{er} écran solaire haute protection, **Garnier Ambre Solaire UV Water**, une formule biphasée enrichie en filtres anti-UV et en aloë vera, dans un nouveau flacon bleuté en forme de goutte. Et après



avoir passé la journée au soleil, appliquez sur le visage le **Masque Tissu Après Soleil** qui agit telle une compresse apaisante pour aider la peau à récupérer et à se réhydrater.



Matrix

Effets marbrés



Exclusivement dans les salons de coiffure Matrix.

Inspirée du **nail art**, la colo marbrée est tendance. **Matrix** surfe sur la vague en proposant une nouvelle technique de coloration (**Color Marbling**) qui s'inspire de l'univers floral et du marbre avec 4 possibilités : Wildflower, Peony, Rose & Iris.

Mixa

Douceur et élasticité

La gamme **Mixa** s'est enrichie de deux nouveaux produits : un **Lait Atopiance** qui apaise les peaux très sèches à la tendance atopique et un **Lait Raffermissant** à la vitamine E pour les peaux sèches et relâchées.



Deux sujets de réflexion importants pour commencer cette rubrique dans laquelle nous avons fait la place belle à des intrigues palpitantes et des romans riches en suspense, mais également des histoires profondément humaines et une incursion dans le domaine de la spiritualité. Des livres à emporter en vacances.

Go !

Et si l'emploi salarié n'apportait plus confort et sécurité ? A l'heure de la nouvelle révolution des technologies de communication et de la mondialisation, la question mérite d'être sérieusement posée, d'autant que les journées de travail des salariés vont s'allonger et que leurs revenus n'exploseront jamais.

Actuellement, point n'est besoin de disposer d'un capital élevé ou d'un diplôme spécifique pour entreprendre sans véritable risque. C'est ce que démontre cet ouvrage dont l'auteur a aidé des entrepreneurs à travers le monde à se développer dans des domaines très divers. Passionnant.

Il est temps d'entreprendre !

Pourquoi l'entrepreneuriat est devenu le choix de la raison et comment se lancer

de Taylor Pearson

Pearson (222 pages – 21,50 EUR)



« La » question

Pourquoi ? : c'est « la » question de base de toute activité professionnelle. Y répondre, c'est, parfois, déboucher sur d'autres « Pourquoi ? ». Les questions qui en découlent tournent, en fait, toujours autour de cette interrogation.

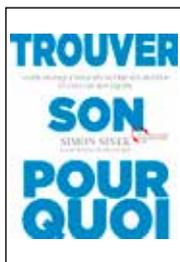
Les auteurs font ici le tour de ce sujet fondamental pour chaque individu et essentiel pour toute entreprise, quelle que soit sa taille. Ce livre s'adresse à tous ceux qui veulent se lever en ayant envie d'aller travailler et souhaitent être comblés par un métier qu'ils exercent sereinement avant de rentrer chez eux avec le sentiment d'avoir contribué à quelque chose d'important. Un ouvrage essentiel.

Trouver son pourquoi

Guide pratique pour découvrir son moteur et celui de son équipe

de Simon Sinek, David Mead et Peter Docker

Pearson (198 pages – 27,50 EUR)



Soirée agitée

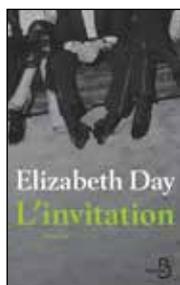
Depuis l'école, Ben est le meilleur ami de Martin. Ben s'est fait un nom en politique cependant que Martin est devenu critique d'art. Au lendemain d'une soirée où Ben fêtait ses quarante ans avec tout le gratin de la ville (et Martin bien sûr), Serena, l'épouse de Ben, est dans le coma, et Lucy, l'épouse de Martin, est internée.

Tandis que Ben est à l'hôpital, Martin répond aux questions des policiers, en tête desquelles « Que s'est-il passé au cours de cette soirée ? » et « Pourquoi un tel déchaînement de violence ? ». Elisabeth Day possède l'art de créer le suspense, pour le bonheur du lecteur.

L'invitation

d'Elisabeth Day

Belfond (332 pages – 21 EUR)



Espoir

Il y a douze ans, Gabriel, le fils de Masha, psychothérapeute anglaise d'une quarantaine d'années, est mort par sa faute à elle. Masha, qui ne se l'est jamais pardonné, se rend fréquemment à la piscine de son quartier avec une seule idée en tête : se noyer. Mais elle se ravise à chaque fois et trouve paix et réconfort dans le cimetière local, dont elle connaît intimement l'histoire, les caveaux et les sépultures.

Masha est terrifiée à l'idée de finir ses jours dans une institution sordide pour personnes âgées. Mais sa rencontre de deux septuagénaires confrontées elles aussi à la perte et au deuil va lui faire découvrir qu'il n'y a pas d'âge pour (re)commencer à vivre et à aimer.

La noyade pour les débutants

de Ruth Hogan

Actes Sud (376 pages – 23 EUR)



Le paradis des enfers

Auxiliaire au phare de Cordouan, « le Versailles des mers », Gabrielle s'y sent bien, même si le lieu ravive le souvenir de Léa, sa mère, morte lors d'un naufrage dix ans plus tôt. Elle tombe amoureuse d'un des gardiens, Alexis, mais, en 1939, à la déclaration de la guerre, il disparaît et ne donne plus de nouvelles.

Les Allemands ordonnent la construction du mur de l'Atlantique et l'extinction des feux de Cordouan. Mais son père lui demande de rester au phare. Que craint-il donc pour elle ? Drames, secrets, révélations sur sa mère et amours contrariées précipitent le destin de Gabrielle dans la tourmente et loin des siens. Palpitant.

La Valse des mouettes

de Madeleine Mansiet-Berthaud

Presses de la Cité (364 pages – 19 EUR)



Dangereuse

Affublée d'Ed, son petit ami, voyou qui la trompe, Jen, employée dans une librairie de Glasgow, veut l'éjecter de sa vie quand elle le tue accidentellement. Que faire du corps, de la drogue et de l'énorme somme d'argent qu'il a laissée chez elle ? Mais aussi comment échapper au tueur qui veut récupérer sa marchandise, aux flics corrompus, aux medias sensationnalistes et au grand patron de la mafia de Glasgow ?

Réponse : en devenant la femme la plus dangereuse d'Ecosse, ce qu'elle va devenir. Mais volontairement ou malgré elle ? Au lecteur de le découvrir... et d'apprécier l'humour décapant de l'auteur.

Ed est mort

de Russel D. McLean

Calmann-Lévy (342 pages – 21,50 EUR)



Sombre histoire

Niamh Macfarlane, qui a créé avec son mari, Ruairidh, dans les Hébrides, une entreprise de textile renommée, a l'intuition qu'il la trompe avec Irina Vetrov, célèbre créatrice de mode. Un soir, place de la République, à Paris, Ruairidh meurt sous ses yeux dans l'explosion de la voiture d'Irina.

Niamh comprend vite qu'elle est la principale suspecte. Tandis que l'enquête progresse et qu'elle sombre dans les souvenirs dévorants de cet amour qu'elle pensait reconquérir et qui est définitivement perdu, Niamh est certaine que quelqu'un l'observe en secret et que ce quelqu'un est prêt à tuer une nouvelle fois. Les amateurs de suspense sont comblés.

Je te protégerai

de Peter May

Editions du Rouergue (406 pages – 23 EUR)



Désastre

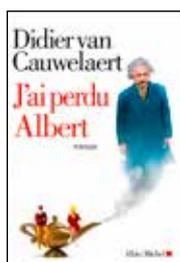
Consultée par de grands groupes, des vedettes du show-biz, des membres de l'état-major de l'OTAN et une centaine de décideurs majeurs qui n'agissent jamais sans la consulter, une médium vient de perdre le contact avec l'esprit qui l'habite depuis un quart de siècle : l'esprit a sauté dans la tête d'un garçon de café qui est aussi un apiculteur à la dérive.

Ce dernier ne croit en rien. Pourtant, il est bombardé d'informations essentielles et urgentes par... Albert Einstein, qui va peut-être mener à titre posthume son ultime combat : le sauvetage des abeilles. Un roman à ne pas manquer, surtout si la spiritualité vous interpelle.

J'ai perdu Albert

de Didier van Cauwelaert

Albin Michel (217 pages – 19 EUR)



Potentiel terroriste

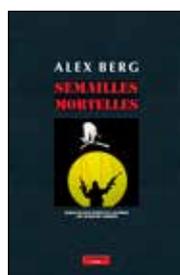
Une vague d'attentats s'est abattue sur l'Europe. Le suspect numéro un, Yusuf Asmani, pourrait en projeter un nouveau lors des célébrations de l'anniversaire du port de Hamburg, auxquelles doit participer Angela Merkel : une occasion idéale pour faire des milliers de morts et de blessés. Les soupçons se portent aussi sur Djamal Khadim, jeune homme de bonne famille d'origine irakienne car il aurait aidé Asmani à échapper aux agents qui le surveillaient.

Une avocate est convaincue de l'innocence de Khadim, mais celui-ci se retrouve au cœur d'une machination infernale qui le dépasse. Un thriller qui pose d'intéressantes questions.

Semelles mortelles

d'Alex Berg

Editions Jacqueline Chambon (324 pages – 22,80 EUR)



Tendresse

Né trop tard dans une famille de riches propriétaires terriens, Michel n'a connu l'affection qu'auprès d'une vieille tante. Il ne trouvait son bonheur qu'à l'ombre d'un acacia en s'adonnant au dessin, pour lequel il a de vraies dispositions.

A dix-huit ans, il part près de La Rochelle pour poursuivre ses études et loge chez une sexagénaire fragilisée par la mort de son mari, harcelée par ses enfants et accaparée par une voisine intrusive faussement gentille. Michel la prend sous son aile et fait souffler dans sa vie un vent de liberté. Un roman attendrissant dont l'écriture, elle aussi, charme le lecteur.

Le jeune homme sous l'acacia

d'Hortense Dufour

Presses de la Cité (460 pages – 21 EUR)



Vrai ou faux ?

A Amsterdam, en 1631, Sara De Vos, dont la fille vient d'être emportée par la peste, se referme sur elle-même et commence son premier grand tableau, *A l'orée d'un bois*. A New York, en 1957, Marty de Groot, avocat et riche héritier dont la famille possède depuis toujours ce tableau, a organisé un dîner de charité au cours duquel l'oeuvre a été remplacée par une copie.

A Sydney, en 2000, Ellie Shipley organise une exposition sur les femmes peintres hollandaises et notamment deux œuvres de Sara De Vos. Mais juste avant, elle reçoit deux versions identiques de *A l'orée du bois*. Un faux est donc en libre circulation. On suit l'enquête avec délice.

Le dernier tableau de Sara De Vos

de Dominic Smith

Belfond (383 pages – 21 EUR)



Nous vous recommandons aussi

La légende du pilhaouer

de Daniel Cario

Presses de la Cité (446 pages – 20 EUR)

Le labyrinthe des esprits

de Carlos Ruiz Zafón

Actes Sud (845 pages – 27 EUR)

Les vies de Jeanne

de Joël Raguénès

Calmann-Lévy (440 pages – 20,90 EUR)

Une nouvelle fois, voici de belles et grandes productions dans le domaine du jazz américain, luxembourgeois et suédois, une originalité avec des pages de Carl Philipp Emanuel Bach et une première mondiale de la version de 1774 d'*Orphée et Eurydice*. Un programme fort séduisant.

Michel Nivoix

Excellence

Surdoué, Nigel Kennedy joue du violon, de la viole, du piano et du clavecin, et excelle dans des genres aussi différents que le classique, de Bach à Sibelius, de Beethoven à Tchaïkovsky, ou de Vivaldi à Bartok, en passant par bien d'autres, mais aussi le jazz et la musique pop.

Entouré de complices de haut niveau, le protégé de Yehudi Menuhin propose ici de merveilleuses interprétations de huit pièces de George Gerschwin et nous offre deux compositions personnelles. Virtuosité, inventivité, jeu subtil : tous les ingrédients d'un disque magique sont ici réunis.

Kennedy meets Gerschwin

(Warner Classics)



Elégance

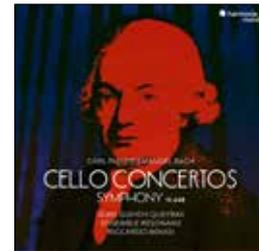
La musique antérieure à Mozart n'est pas réservée aux seuls instruments d'époque. Une brillante démonstration est apportée sur ce disque de l'Ensemble Resonanz de Hambourg. Placé sous la direction de Riccardo Minasi, cet orchestre relève une nouvelle fois ce défi dans un programme consacré à Carl Philipp Emanuel Bach.

Le violoncelliste Jean-Guihen Queyras apporte sa touche personnelle à ces interprétations de deux concertos pour violoncelle, cordes et basse continue, et de la symphonie *H.648*, toutes d'une grande élégance.

Carl Philipp Emanuel Bach

Cello concertos et Symphony H.648

(Harmonia Mundi)



Grand art

Un an après la sortie de *Places in between*, le trio luxembourgeois composé de Michel Reis au piano, Marc Demuth à la contrebasse et Paul Wiltgen à la batterie nous propose un nouveau disque. Le très particulier courant jazzistique new-yorkais est ici cuisiné à la sauce européenne, ce qui donne une saveur particulière aux treize titres de ce nouvel opus.

Ce troisième disque du trio désormais internationalement reconnu permet d'apprécier une nouvelle fois les qualités individuelles de chacun et une créativité assez exceptionnelle. A ne pas manquer.

Reis-Demuth-Wiltgen

Once in a blue moon

(Cam Jazz)



Dix ans déjà

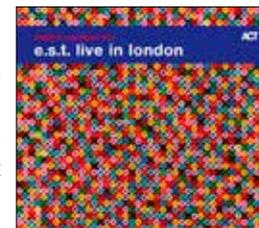
A l'occasion des dix ans de la mort, lors d'un accident de plongée dans l'archipel de Stockholm, du pianiste de jazz Esbjörn Svensson, fondateur du trio portant son nom, le label ACT vient de sortir un album de deux disques enregistré en concert en 2005 au Barbican Center de Londres avec ses complices de toujours : Dan Berglund à la contrebasse et Magnus Öström à la batterie.

Inspiré par le classique, le jazz, et la pop, e.s.t. – dont le pianiste-leader évoque Keith Jarrett et Chick Corea – continue d'exercer sur toute une génération de musiciens une influence majeure.

Esbjörn Svensson Trio

e.s.t. live in London

(ACT)



Première mondiale

Trentième et plus célèbre opéra de Gluck, *Orphée et Eurydice* a connu trois versions : 1762, 1769, et 1774. Cette dernière, donnée la première fois au Palais Royal de Naples, vient de sortir en première mondiale sur disque avec trois merveilleux interprètes : Amanda Forsythe (*Eurydice*), Emőke Baráth (*Amore*) et Philippe Jaroussky (*Orphée*), au sommet de son art.

Ils sont accompagnés par l'ensemble I Barocchisti et le chœur de la Radio Télévision Suisse, placés sous la baguette de Diego Fasolis. Il faut absolument intégrer cet enregistrement à votre discothèque.

Orfeo ed Euridice

Version de 1774

(Erato)



Richesse

Kenny Barron a joué avec une centaine de jazzmen aussi réputés que Dizzy Gillespie, Stan Getz, Chet Baker, Ornette Coleman ou Ron Carter. Entouré de ses fidèles contrebassiste Kiyoshi Kitagawa et batteur Johnathan Blake, il s'est adjoint pour ce disque Mike Rodriguez à la trompette et au bugle, et Dayna Stephens au saxophone.

Pianiste très influent et compositeur, Kenny Barron nous fait apprécier un quintet très inspiré, plein de spontanéité, d'une grande richesse mélodique, avec des sons très purs et une belle dynamique. On en redemande.

Kenny Barron Quintet

Concentric Circles

(Blue Note par Universal)

